

# **Communauté de Communes du Val de Cher**

## **Charte Architecturale et Paysagère**

### **Diagnostic**



**Eliane Auburger. Sycomore  
Nathalie Lespiaucq Chomette  
Décembre 2005**



# TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE	5
LES ROCHES ET LA MORPHOLOGIE	8
L'EAU SUR LE TERRITOIRE	18
L'AGRICULTURE ET LES PAYSAGES	27
LES ESPACES FORESTIERS ET LES BOISEMENTS	40
DÉCOUVRIR LES PAYSAGES DEPUIS LES ROUTES	50
LE BÂTI DANS LE PAYSAGE	66
L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE EN MILIEU RURAL	76
LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES	96
LES BÂTIMENTS AGRICOLES	106
LES ZONES D'ACTIVITÉS ET BÂTIMENTS ARTISANAUX	110
LES ESPACES PUBLICS	113
LES ENTRÉES DE BOURGS	121
LE PETIT PATRIMOINE	122
LE TERRITOIRE VU AU TRAVERS DE LA BIBLIOGRAPHIE	126
LES IMAGES DU TERRITOIRE SUR INTERNET	126
LES VALEURS PAYSAGÈRES	128
LES ENTITÉS PAYSAGÈRES	131
BILAN : HÉRITAGES ET ÉVOLUTIONS	141
ANNEXES	147



## PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

---

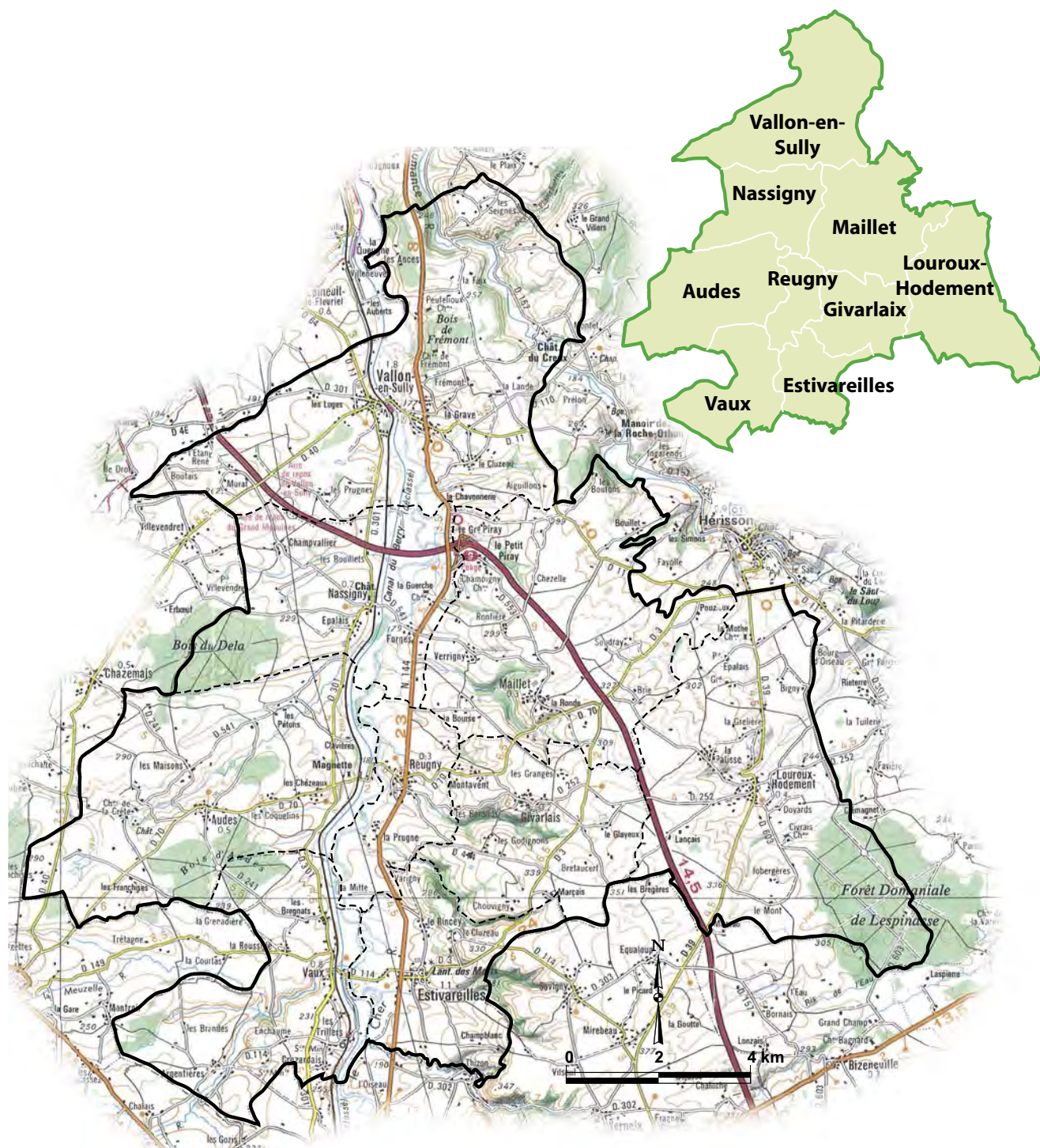
La présente Charte Architecturale et Paysagère concerne la Communauté de Communes du Val de Cher. Cette entité intercommunale a été créée le 3 mars 2000 par arrêté préfectoral. Son territoire s'étend sur 19227 hectares, il est composé des communes de :

- Audes
- Estivareilles
- Givarlais
- Louroux-Hodement
- Maillet
- Nassigny
- Reugny
- Vallon-en-Sully
- Vaux

Ce territoire de 5636 habitants (au recensement général de la population de 1999) est organisé autour de la vallée du Cher, dans le département de l'Allier au Nord de l'Agglomération de Montluçon en limite du Département du Cher.

Une démarche de Pays est engagée avec les Communautés de Communes alentours et la Communauté d'Agglomération de Montluçon.

Parallèlement, un SCOT est en cours de lancement sur un vaste territoire entre Vallon, Montluçon et Montmarault.

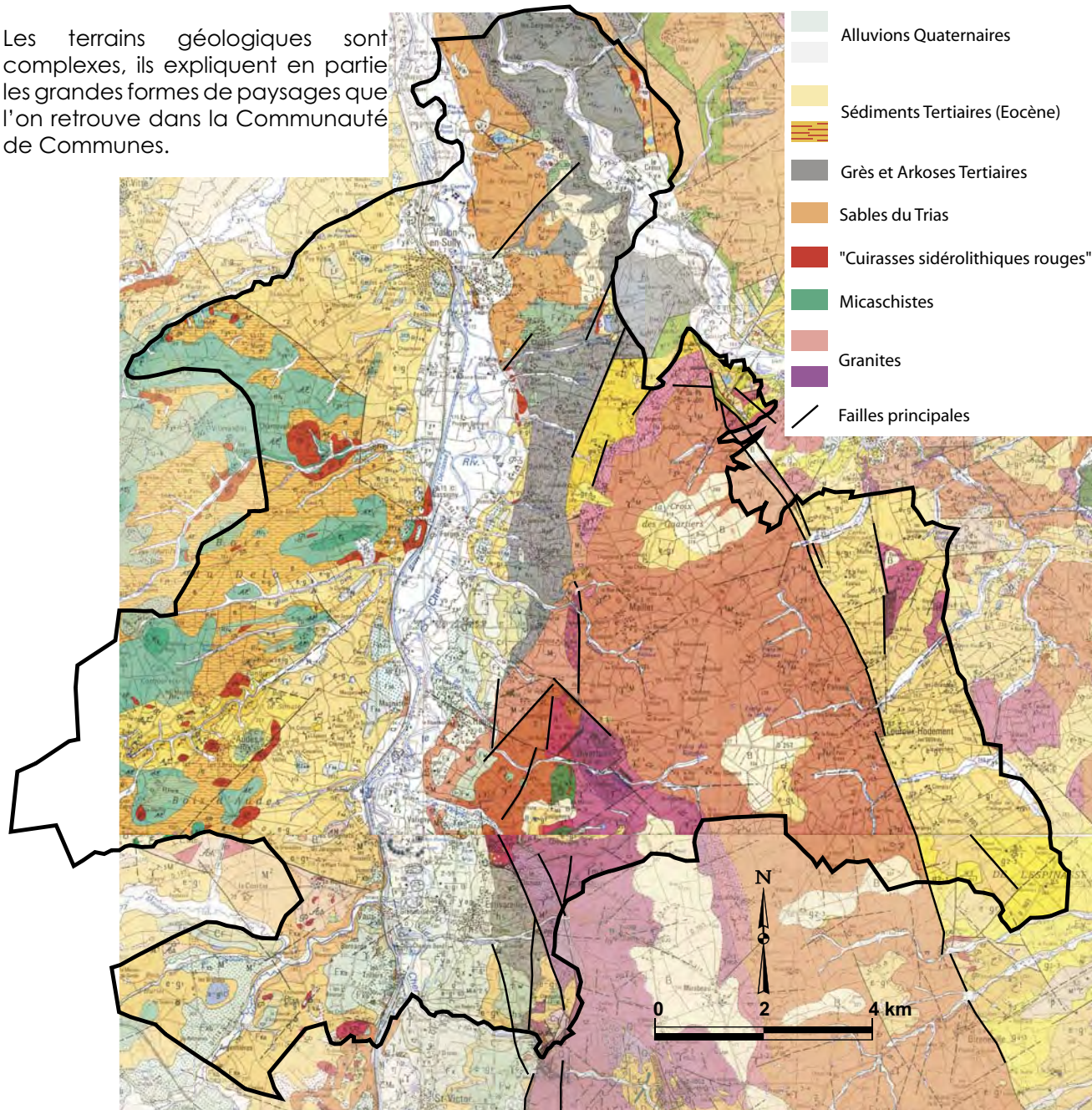


## GRAND PAYSAGE

---

## LES ROCHES ET LA MORPHOLOGIE

Les terrains géologiques sont complexes, ils expliquent en partie les grandes formes de paysages que l'on retrouve dans la Communauté de Communes.



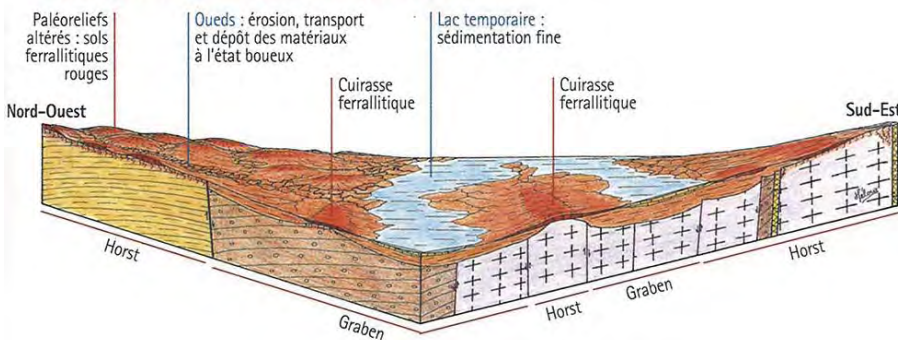
- A l'Ouest du Cher on retrouve de vastes épandages détritiques Tertiaires et Quaternaires composés de sables et d'argiles. Ils recouvrent des formations métamorphiques composées de micaschistes qui affleurent sur les points hauts du relief (Murat-Champvallier; Epalais, les Maisons, bois d'Audes...)
- A l'Est du Cher, le Sud du territoire est composé d'un plateau granitique entre Louroux-Hodement et Maillet. La couleur de la roche est variable, du gris au rose en passant par des tonalités plus rouges
- Une faille individualise ce plateau par rapport au bassin sédimentaire de Cosne-d'Allier (qui occupe l'Est de la commune de Louroux-Hodement) : les sols sont composés de sables et argiles Tertiaires de même types que ceux que l'on rencontre sur les plateaux à l'Ouest du Cher.
- Le coteau qui domine le Cher à l'Est, ainsi que les versants de la Vallée de l'Aumance sont composés d'arkoses et de grès (qui ont été exploités pour les pierres de construction) aux couleurs vives variant du jaune au rouge.
- La vallée alluviale du Cher (et dans une moindre mesure de l'Aumance) est occupée par d'épaisses formations alluviales Quaternaires qui s'étagent en différentes terrasses au-dessus du cours d'eau. Elles sont principalement composées de sables argiles et graviers et ont été largement exploitées (gravières et sablières)

## ➤ Mise en place de l'ossature du relief : le bassin d'effondrement de Montluçon

(D'après Paysages et Milieux naturels en Auvergne, Guide Chamina 2005)

### Évolution du bassin de Montluçon depuis 40 Ma

Éocène supérieur 38 Ma : genèse du sidérolithique

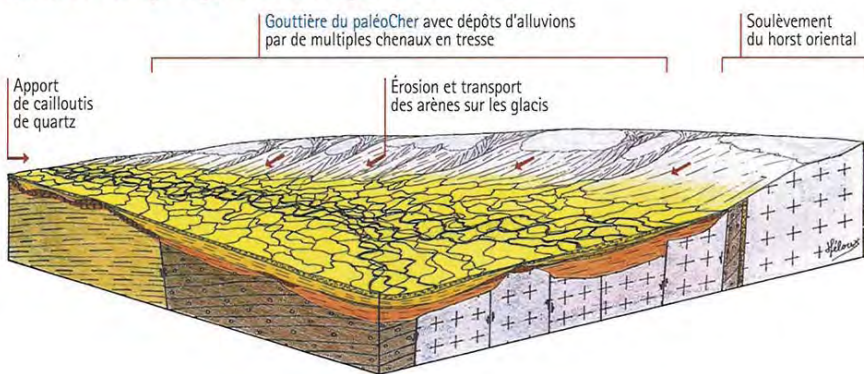


### A l'Éocène : mise en place des fractures et mouvements relatifs des blocs.

Les terrains du vieux socle hercynien continuent à s'éroder dans des conditions de climat chaud et humide tandis que, contre coup des grands mouvements tectoniques, le socle se fracture et des failles commencent à jouer, isolant des parties qui émergent (horst) et des parties qui s'enfoncent (graben).

L'érosion, très active sous ces climats est renforcée par ces mouvements de terrains et les parties creuses se remplissent d'eau de ruissellement (lacs temporaires) et servent de réceptacle aux produits d'érosion arrachés des parties plus hautes : dans les bas fonds se déposent argiles, marnes et calcaires. Hors d'eau, les conditions de climat ont tendance à favoriser la création de formations **durs**, dans les quelles le fer s'oxyde et prend une teinte rouge foncé.

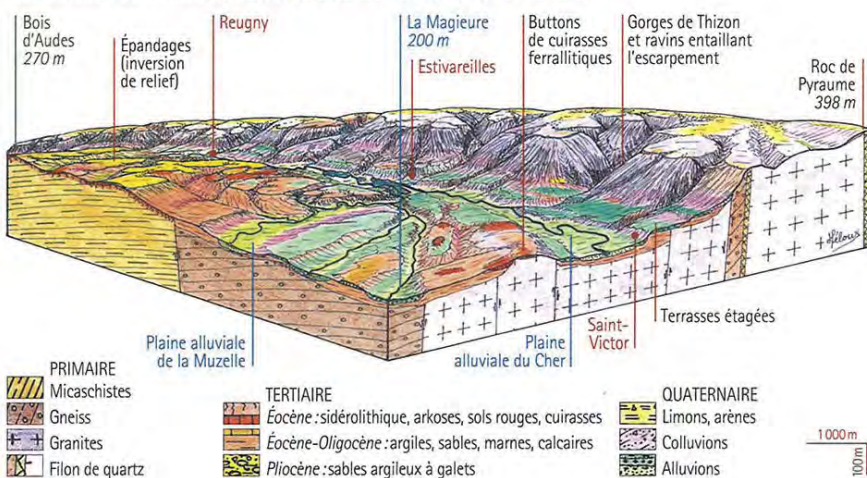
Pliocène 3 Ma : épandage des sables et argiles du Bourbonnais



### Miocène et Pliocène : accentuation des mouvements tectoniques

La partie orientale se soulève davantage et l'érosion s'amplifie; une rivière (qui correspond au tracé du Cher actuel) recueille et transporte les produits de l'érosion qui se déposent en terrasses alluviales.

Quaternaire : évidement du bassin et encaissement de la vallée du Cher



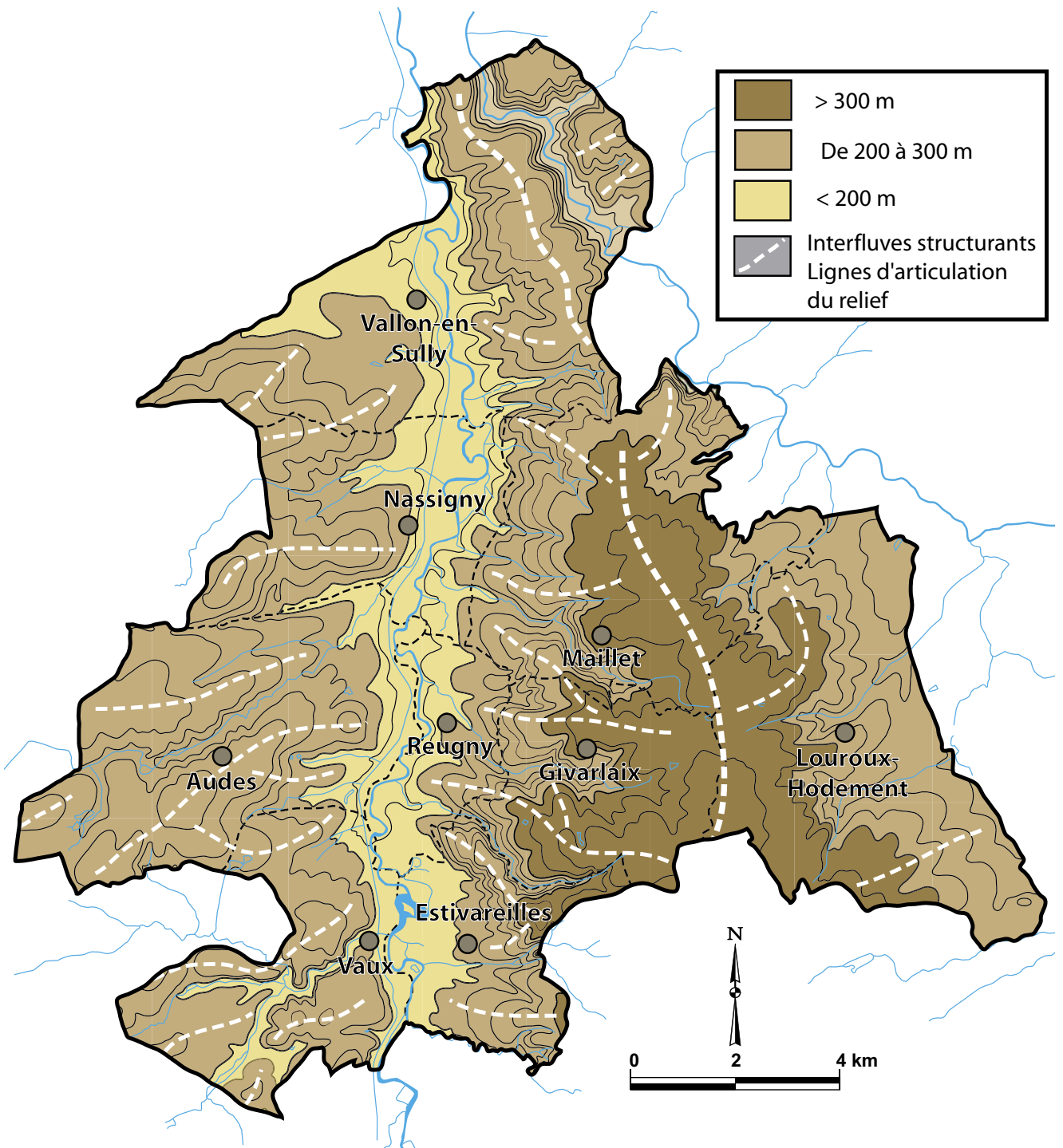
### Au Quaternaire, amplification du phénomène et encaissement du fossé

Le bloc oriental continue de se soulever.

L'érosion différentielle déblaie une partie des sédiments accumulés et érode les sommets en dégageant les parties les plus dures en buttes : filons plus durs, cuirasses ferrallitiques...

L'encaissement du Cher se poursuit, au Sud de Montluçon les gorges se creusent tandis que dans la partie Nord (actuel territoire de la Communauté de Communes du Val de Cher) le Cher et ses affluents forment une plaine alluviale bordée de terrasses sablo argileuses.

# RELIEF



### ↳ **Le Val de Cher**

La rivière s'écoule dans une large vallée comblée par d'épaisses formations d'alluvions Quaternaires qui forment des terrasses étagées au-dessus de la plaine inondable. Ces terrasses se lisent bien dans les paysages et elles sont le lieu d'implantations des différents groupements bâtis et de la RN144. Le paysage se découvre essentiellement en vues rasantes, les ondulations du relief sont légères. Les alluvions ont longtemps été exploitées comme en témoignent les nombreuses gravières qui ponctuent la vallée. La plaine inondable est occupée par des prairies tandis que sur les terrasses alluviales aux sols plus riches on rencontre également des cultures.



### ↳ **Le coteau dominant le Cher**

La rive droite du Cher est parcourue par un accident tectonique majeur : la faille du Cher. Elle a créé un escarpement rectiligne qui domine la vallée de plus de 100 m et d'orientation générale Sud/Nord. Il est profondément entaillé par des ruisseaux d'orientation Est/Ouest.

Depuis ce coteau les vues plongeantes vers la vallée du Cher sont nombreuses. Cet accident du relief compose le fond de scène des paysages perçus depuis le fond de vallée et les plateaux de l'Ouest : il est fortement perçu en vues frontales. Les fortes pentes sont occupées par des prairies ou des boisements, elles ont traditionnellement accueilli la vigne .

### ↳ **Les plateaux de l'Ouest**

Leur relief est ondulé, ils ont été aplanis par l'érosion puis recouverts par des formations détritiques : ils s'abaissent en pente douce vers la vallée du Cher. Ils sont entaillés (parfois assez profondément) par des ruisseaux d'orientation générale Sud-Ouest/Nord-Est qui individualisent des interfluves occupés par les roches plus résistantes.

Les systèmes de vues rasantes dominent sur les interfluves tandis que les vallées transversales sont perçues en vues frontales et plongeantes, Depuis le rebord du plateau on a des vues plongeantes vers le Val de Cher (moins spectaculaires que depuis le coteau Est tout de même).

Les prairies bocagères dominent mais elles partagent l'espace avec les cultures, de plus en plus nombreuses ces dernières années.



### ↳ **Les plateaux de l'Est**

Les formations granitiques ont été fortement érodées, le relief est très peu marqué et se découvre en larges vues rasantes (filtrées par le bocage). Au niveau du village de Louroux-Hodement une faille (d'orientation générale Sud/Nord) sépare le plateau du bassin sédimentaire de Cosne-d'Allier à l'Est. L'escarpement est peu marqué (quelques dizaines de mètres de haut) mais il permet des vues plongeantes vers l'Est. Au Nord, la vallée de l'Aumance s'est fortement encaissée dans le plateau, elle crée des gorges de plus de 50 mètres de profondeur.

## ➤ La géologie façonne le grand paysage...



Sur les plateaux Ouest, la présence de roches plus résistantes (micaschistes) a conditionné l'orientation générale SO/NE des cours d'eau. Les interfluvies correspondent généralement aux roches les plus dures.



Au Nord du territoire, l'Aumance s'est encaissée dans les grès et arkoses Tertiaires, la vallée présente un visage de gorges, unique dans la Communauté de Communes.



Les formations granitiques des plateaux Est ont été fortement érodées, les formes de relief sont douces. Ici aux alentours de Givarlais.



Les «ravins» transversaux qui descendent du plateau s'encaissent fortement dans les roches résistantes du coteau à Estivareilles.



Le Cher s'écoule dans une large vallée alluviale encadrée à l'Est par le coteau du Cher et à l'Ouest par la retombée en pente plus douce des plateaux.



Les différentes terrasses alluviales étagées au dessus de la vallée du Cher se lisent bien dans le paysage : ici à Reugny.

## ➤ ...elle se lit à travers les pierres de constructions...

La géologie du territoire se lit aussi à travers les pierres employées pour l'édification des bâtiments traditionnels. Le secteur abritait plusieurs carrières qui fournissaient notamment les grès rouges sidérolithiques et les grès du Trias caractéristiques : la commune de Vallon-en-Sully avait plusieurs carrières aux lieux dits «la Cou» et au Sud-est de la commune.



Pierres de granite dans un muret à Maillet



Micaschiste utilisé sur une construction traditionnelle à la Crête (Audes)



Arkose colorée de jaune et de rose à Vallon.



Grès rouge à Nassigny.

Le sous-sol offre une très grande variété de roches, aux couleurs souvent remarquables. L'utilisation des grès rouges et des arkoses «bariolées» caractérise fortement le territoire. Ces roches sont une valeur identitaire pour la Communauté de Communes du Val de Cher.

## ➤ ...mais aussi parfois de manière directe par les affleurements rocheux



Dans le hameau des Chats à Maillet, en rebord de plateau, le granite affleure ponctuellement. C'est un des rares endroits du territoire où il se donne à voir de manière directe.



Cuirasses sidérolithiques rouges surmontant les micaschistes dans la vallée du Villevandret à Nassigny. Ces sols rouges sont caractéristiques (ponctuellement) des plateaux Ouest.

## ➤ La morphologie conditionne les modes de perception

Le relief organise l'espace en plans de visions successifs que l'observateur découvre (ou non) depuis sa position.

La manière de découvrir l'espace et d'en appréhender les composantes paysagères dépend de ces rapports entre relief, occupation du sol et position de l'observateur.

### ↪ Vues rasantes :

- L'observateur se situe au même niveau que le paysage regardé : vue horizontale et lointaine (en l'absence d'obstacles visuels) dégagée à 360°
- L'œil est sensible à :
  - La **périphérie** des objets : enveloppe des bourgs,
  - Les bâtiments (clôtures, bâtiments agricoles en dehors des bourgs...)
  - Les cultures
  - La lisière des boisements
  - Les cordons végétaux (haies, alignements, ripisylves) et les murets



- Ce type de vue se rencontre sur les terrains plats avec assez de dégagement. Elles sont nombreuses sur les plateaux ainsi que dans les fonds des vallées alluviales du Cher et de l'Aumance plus ponctuellement (alentours du château du Creux)
- L'occupation du sol conditionne fortement le développement plus ou moins grand de ces vues. En secteur de bocage par exemple, la profondeur des vues dépend de l'entretien de la taille des haies. La présence des masses forestières limite également les vues rasantes.
- Lorsque les ouvertures sont larges ce mode de perception donne des images fortes : des échappées visuelles lointaines et une grande sensation d'espace.



<<< Système de vues rasantes dans la plaine alluviale du Cher à Audes. La prairie du premier plan permet de larges vues, le linéaire boisé de la ripisylve crée un écran très fortement perceptible.



Sur le plateau de Louroux-Hodement le paysage est largement perçu en vues rasantes. Mais le bocage cloisonne les vues en créant des «masques» visuels comme ici en arrière plan.



La silhouette du groupement bâti est «accompagnée» par la forte présence de la végétation aux premiers plans. En vues rasantes, le rôle de la haie est essentiel, c'est elle qui conditionne les perceptions. Epalais (Louroux-Hodement)

## ↖ Vues frontales :

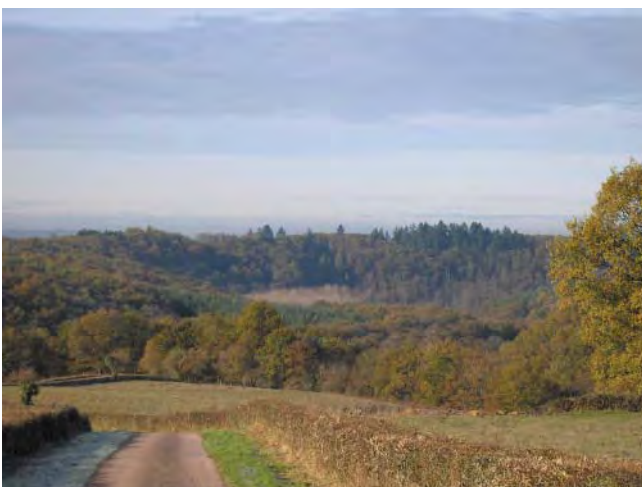
- L'observateur se situe en face du paysage regardé : vue buttant sur un élément de relief.
- L'œil est sensible à :
  - L'organisation du parcellaire, la présence de la forêt ou du bocage sur les pentes
  - Toute intervention sur le couvert végétal (coupes, route ou piste forestière...)
  - L'organisation des secteurs bâtis sur pente
  - Les lignes de crêtes et les objets à leur sommet (bâti, pylônes, châteaux d'eau, arbres...) qui cassent le dessin naturel du relief.



- **Le relief du territoire (vallée du Cher dominée par un escarpement, rebords de plateaux entaillés par des cours d'eau, gorges de l'Aumance...) induit de nombreuses vues frontales.**
- **L'occupation du sol est très lisible : l'opposition entre les secteurs bocagers sur pente et la forêt qui souligne les vallons secondaires encaissés est très claire.**
- **Les coteaux et versants forment les fonds de scènes de nombreux paysages : depuis les vallées du Cher et de l'Aumance surtout, depuis les plateaux Ouest vers les plateaux Est aussi...**



<<< Depuis Nassigny, le coteau Est du Cher compose le fond de scène du paysage. L'organisation du parcellaire est facilement lisible grâce au maillage bocager. Les haies font le lien visuel entre les éléments bâtis : le paysage apparaît équilibré.



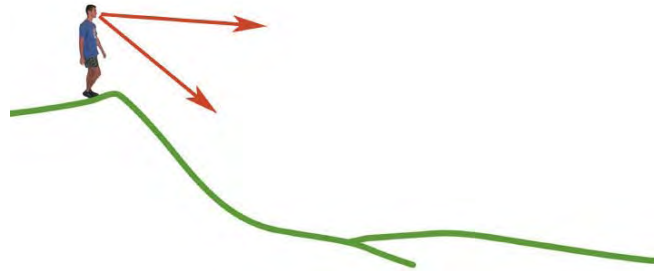
Dans les gorges de l'Aumance les versants proches cloisonnent les vues. L'occupation du sol (différents types de boisements) est fortement perçue : différences de couleurs, de textures etc...



La silhouette bâtie de Nassigny (situé à mi-pente) est visible dans sa globalité. Notez l'importance de la végétation dans l'insertion paysagère de la silhouette.

## ↪ Vues plongeantes :

- L'observateur se situe au-dessus du paysage regardé, sur le rebord des reliefs. Les vues sont dominantes et souvent spectaculaires.
- L'œil est sensible à :
  - L'organisation du parcellaire et des terroirs (haies, différents types d'occupation du sol...)
  - Aux toitures des bâtiments (couleurs, matériaux...)
  - Au réseau des routes et des chemins qui maillent l'espace
  - Aux cordons végétaux (ripisylves, alignements...)



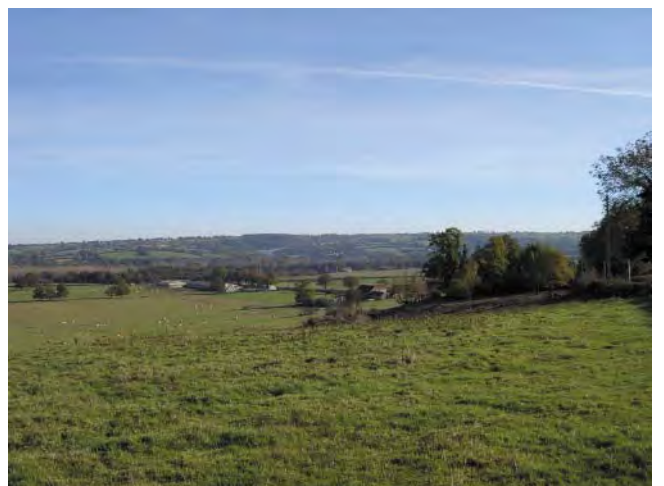
- **La présence du coteau dominant le Cher à l'Est offre de nombreuses vues plongeantes, vers le fond de vallée.**
- **Depuis le plateau, à Louroux-Hodement et Maillet les vues plongeantes vers l'Est sont également possibles mais elles sont moins marquées.**



<<< Depuis le coteau qui domine le Cher à l'Est, les vues plongeantes vers la vallée sont nombreuses. Elles permettent de découvrir de vastes panoramas même si elles ne sont pas forcément très spectaculaires.



Depuis le plateau de Maillet les vues vers l'Est (le bassin de Cosne-d'Allier) sont très larges même si le dénivelé n'est pas très marqué, rien ne fait obstacles à la vue. L'observateur découvre le maillage bocager, les forêts...et les groupements bâtis.



Les vues plongeantes sont également possibles depuis les plateaux Ouest vers la vallée du Cher. Ici depuis les Prugnes (Vallon-en-Sully). L'œil est sensible à l'organisation du parcellaire (haies, plantations de peupliers...) mais aussi aux couleurs des toitures et à l'organisation du bâti.

## ➤ Les points d'appel du regard

Certains éléments du paysage captent le regard, soit parce qu'ils apparaissent comme des ruptures de couleurs ou de textures dans des surfaces plus homogènes, soit parce qu'ils émergent et se détachent sur l'horizon.

Les points d'appel du regard peuvent être de tout ordre. Un arbre remarquable ou un élément bâti peuvent être un point d'appel du regard s'ils sont bien situés. De plus, un point d'appel du regard n'offre pas toujours une image positive.

Ces éléments jouent un rôle important dans les paysages : ce sont souvent des points de repère dans l'espace, ils permettent de posséder une bonne échelle des territoires (par exemple, la vue sur un clocher rendra compte de l'éloignement plus ou moins grand d'un village par rapport à la position de l'observateur).

Cette notion est importante car ils permettent de se forger inconsciemment une image du territoire. Image qui peut être valorisante mais aussi ponctuellement négative.



*De la même manière un grand arbre isolé (au cœur d'une parcelle ou dans une haie constitué d'une unique strate basse) attire l'œil et crée un «évènement paysager».*



*La fonderie BREA des Trillers (Vaux) est visible en vues lointaines, la hauteur des bâtiments et les silos attirent le regard, mais la présence du bocage au premier plan facilite grandement son insertion paysagère sous cet angle de vue.*

*Le château des Prugnes qui domine la vallée du Cher constitue un point d'appel du regard très valorisant. Sa silhouette (ainsi que les grands arbres qui l'accompagnent) se détache sur le ciel.*

# L'EAU SUR LE TERRITOIRE

## Le réseau hydrographique

Le Cher est «l'épine dorsale» de la Communauté de Communes, il lui a même donné son nom. Le réseau hydrographique est diversifié et hiérarchisé : le territoire est parcouru aussi bien par des petits ruisseaux intermittents que par des grandes rivières alluviales (Cher, Aumance) en passant par la rivière intermédiaire (Magieure).

Les deux rivières principales que sont le Cher et l'Aumance ont une orientation générale Sud-Nord alors que leurs affluents sont transversaux, d'orientation Est-Ouest.

- Le Cher traverse la Communauté de Communes du Sud au Nord en drainant les communes de Vaux, Estivareilles, Reugny, Audes, Nassigny et Vallon-en-Sully. Il s'écoule dans une vaste vallée alluviale sensible aux inondations, d'environ 1 km de largeur et encaissée 50 à 130 mètres environ par rapport aux plateaux voisins avec une dissymétrie assez marquée entre le coteau Est (plus élevé et escarpé) et les plateaux Ouest aux versants plus doux. La pente du cours d'eau est faible et il décrit de nombreux méandres.



*Le Cher et ses méandres dans la plaine alluviale : la rivière principale qui structure le territoire*



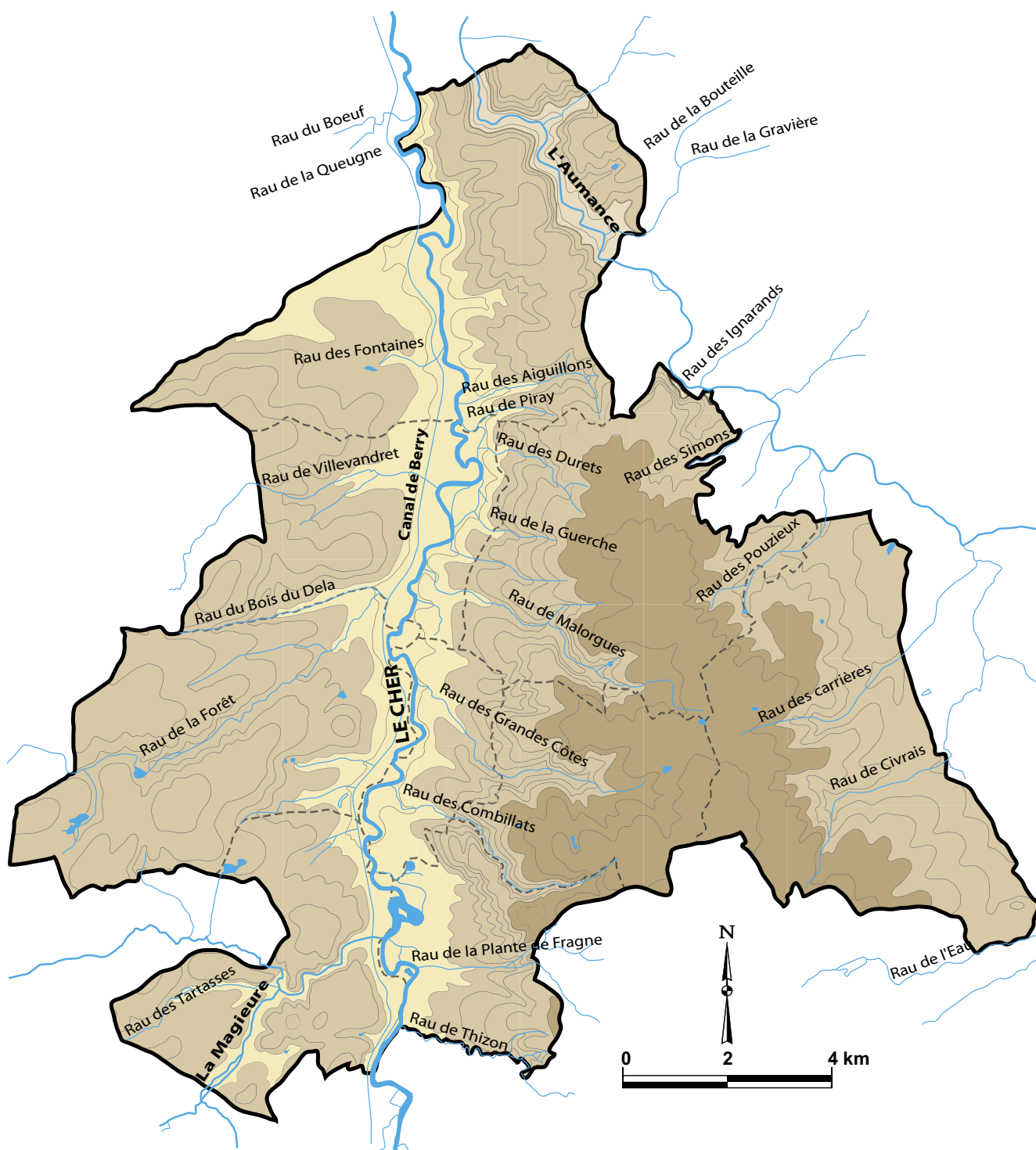
*L'Aumance ne traverse le territoire que sur quelques kilomètres mais elle crée des paysages de vallée encaissée singuliers.*

- L'Aumance borde le territoire au Nord-Est avant de traverser la commune de Vallon-en-Sully. A la sortie Nord de la Communauté de Communes la vallée présente une physionomie encaissée : le fond de vallée est plus étroit (quelques dizaines de mètres) et est encadré par des versants raides d'une cinquantaine de mètres de haut. Plus au Sud, vers le château du Creux le fond de vallée est plus large.



*Le ruisseau de la Côte à Maillet : un des ruisseaux transversaux descendant du coteau*

- En rive droite, le Cher reçoit de nombreux petits affluents descendant du coteau. Leur cours est réduit : quelques kilomètres, et certains sont intermittents. Ils s'encaissent assez fortement et créent des entailles transversales dans la rupture de pente : Ruisseau des Aiguillons à Vallon-en-Sully, ruisseau de la Côte des Moulins à Maillet, ruisseau des Grandes Côtes à Givarlais, ruisseau de la Plante de Fragne à Estivareilles pour les principaux.
- En rive gauche, le Cher reçoit des ruisseaux et rivières plus importants venant du plateau et s'écoulant dans des vallées plus larges mais toujours encaissées : ruisseau de la Forêt à Audes, La Magieure à Vaux...
- La commune de Louroux-Hodement est quand à elle drainée par des ruisseaux affluents de l'Aumance est descendant du plateau vers l'Est : ruisseau de Civrais, ruisseau des Carrières...
- S'ajoute à cela tout un chevelu de cours d'eau plus modestes parfois intermittents.



### ➤ La perception de l'eau

L'eau est un motif paysager très présent sur le territoire, elle est perçue de différentes manières :

- Soit de manière directe de puis les routes et les chemins, lorsque la voie longe le cours d'eau (ou le canal) ou le traverse (RD114, RD70, RD541, RD157 etc...)
- Mais aussi de manière indirecte, l'eau se signale alors par la présence d'indices paysagers spécifiques : parapets au passage d'une route, présence d'une végétation spécifique (ripisylves, plantes associées aux milieux humides...)

## ➤ Des paysages et des ambiances de grande qualité

La présence de l'eau est souvent synonyme d'ambiances de qualité : elle est à la base de plusieurs sites d'identité de la Communauté de Communes.

### ↳ Les bords de Cher

La rivière qui s'écoule dans sa plaine alluviale compose de nombreux méandres, son lit est instable et on trouve plusieurs bras morts, îles... occupés par la végétation.

L'accès aux berges est possible à partir de plusieurs points, mais il n'existe pas de chemin permettant de suivre le Cher dans toute la traversée du territoire. Plusieurs petits sentiers permettent par contre de cheminer ponctuellement au fil de l'eau.



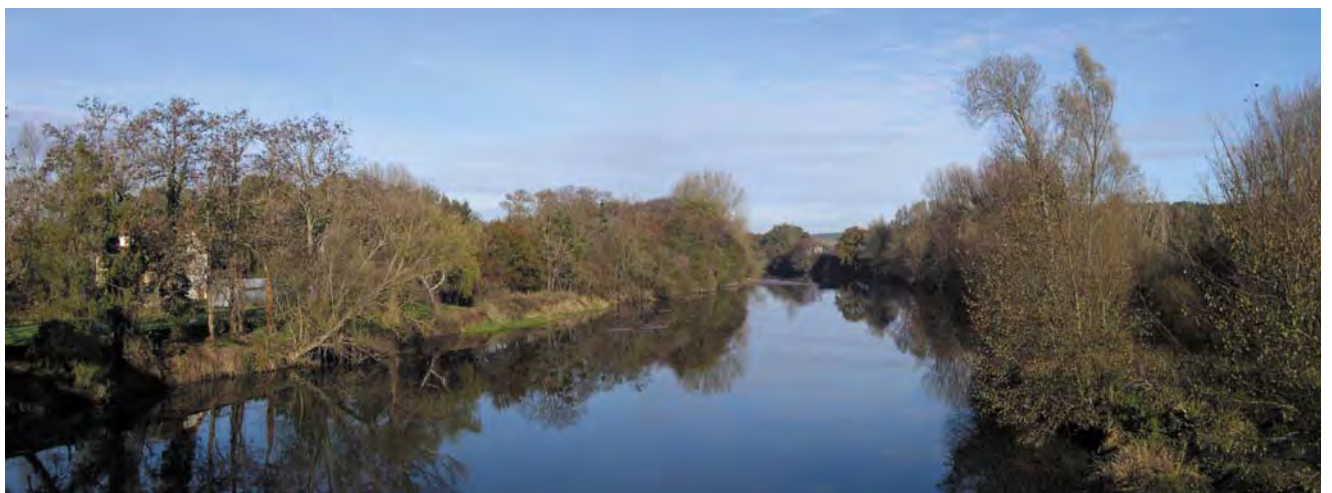
*En contrebas de Forgues (Nassigny) un petit sentier permet de suivre la rivière sur quelques centaines de mètres. Un espace de grande qualité, propice à la rêverie...*



*Ici au niveau de Vaux, la rivière a un aspect «sauvage», le lit se sépare en plusieurs bras créant des îles : une image typique des grandes rivières alluviales.*

Les bords du Cher offrent des images spécifiques, porteuses de qualité et d'identité pour le territoire :

- Les vues directes sur l'eau sont diversifiées : eau courante, eau stagnante...
- La présence d'une ripisylve dense apporte ombre et fraîcheur l'été. Elle limite les vues et crée des ambiances intimes. Cependant la très forte densité des arbres et arbustes la rend parfois assez impénétrable.
- La largeur de la plaine inondable fait qu'il n'y a pas de contacts directs entre le Cher et les éléments bâtis de la vallée. Les groupements bâtis sont à l'écart sur les terrasses alluviales.
- La présence de nombreux ponts permet de traverser la rivière et d'avoir des vues sur le cours d'eau depuis les routes : Vallon, A71, Forgues (Nassigny), Reugny, Vaux)



*Le Cher vu depuis le pont de Vallon : les arbres de la ripisylve qui se reflètent dans l'eau composent une image de grande qualité paysagère : un sentiment d'équilibre et de quiétude...*

## ↳ Les anciennes gravières de la plaine alluviale du Cher

Le long du Cher, les alluvions ont longtemps été exploitées. Aujourd'hui il subsiste encore des traces de cette exploitation sous forme de plans d'eau qui correspondent à d'anciennes gravières : à la Vauvre entre Vallon et Nassigny, vers Clavières à Audes, sous Varigny entre Audes et Reugny, à la Grenouillère entre Estivareilles et Vaux...

Certaines ont été réaménagées :

- Situées au niveau du franchissement du Cher par l'A71, les anciennes gravières de la Vauvre ont été réaménagées sur 32 hectares par la société des autoroutes SAPRR en 1990-1991 et rétrocédées à la commune de Nassigny pour le franc symbolique. Leur gestion a été confiée au CPIE du Pays de Tronçais en 1996 et une Réserve Naturelle Volontaire a été créée. Un chalet d'accueil reçoit les visiteurs et deux sentiers permettent de découvrir les lieux ainsi que sa flore et sa faune.
- Un des plans d'eau des anciennes gravières situées près de l'écluse du Rouéron (entre Audes et Reugny) fait aujourd'hui fonction de lieu de détente: pêche, promenade, pique nique... Des cabanes et des tables de pique nique ont été installées et un chemin permet d'en faire le tour. La Communauté de Communes du Val de Cher souhaite aménager ce lieu.
- Ailleurs elles servent de lieux de pêche et même de plans d'eau destinés au jet-ski à la Mitte (Reugny)



Plan d'eau issu de l'exploitation des alluvions et destiné aux sports nautiques à Reugny.



Bâtiments en parpaings vestiges de l'ancienne exploitation des gravières de Reugny. Un secteur qui renvoie des images «dures» qui contrastent avec la qualité générale des bords du Cher

L'aspect paysager de ces gravières est très variable :

- Certaines, dont l'exploitation a cessé depuis plusieurs années offrent des paysages de qualité, avec des pentes moins fortes et végétalisées, la présence de nombreux grands arbres qui rappellent la ripisylve ... Bien que totalement artificiels, ces plans d'eau ont un petit côté "sauvage" avec une faune (oiseaux, batraciens...) et une flore abondante.
- Les gravières dont la fin d'exploitation est récente et/ou qui n'ont pas été réaménagées renvoient des images plus "dures" et plus pénalisantes en terme de paysages. La végétation est peu présente, il subsiste encore d'anciens bâtiments à l'aspect abandonné. Certaines font office de secteurs de dépôts divers...



Ancienne gravière de la Vauvre (Nassigny) réaménagée et qui accueille une Réserve Naturelle Volontaire. Ambiances «sauvages» malgré le bruit de l'A71 toute proche.

## ↳ Les rivières et ruisseaux secondaires

Leurs berges sont peu accessibles, leurs paysages sont perçus soit en vues lointaines, ils se signalent alors par leurs boisements linéaires associés; soit lors de leur traversée par une route ou un chemin.

Les rivières et ruisseaux affluents du Cher apportent de la variété paysagère : malgré leur taille réduite, ils sont eux aussi bordés par des boisements linéaires que l'on confond souvent avec les haies du bocage en vues lointaines mais qui apparaissent plus luxuriants et impénétrables en vues proches. La vallée de l'Aumance offre des images différentes : ses paysages se rapprochent de ceux de la vallée du Cher.



La présence de l'eau apporte toujours une diversité paysagère : chaque cours d'eau constitue un véritable «événement paysager». Ruisseau de la Côte à Maillet



Ruisseau de Malorgues à Reugny : depuis la route, sa présence est soulignée par la végétation linéaire qui lui est associée.



Dans la vallée de l'Aumance (Vallon-en-Sully), la rivière longe la route en plusieurs endroits. Cette situation est rare sur le territoire : elle est d'autant plus valorisante.



En contrebas de Chantemerle (Vaux) le cours de la Magieure est souligné par un alignement de grands peupliers. Si les plantations denses de peupliers entraînent des problèmes paysagers (fermeture des vues), ils peuvent aussi composer de belles images comme ici.

## ↳ Les étangs

De nombreux petits étangs privés ponctuent le plateau et les petites vallées secondaires. Ils sont artificiels (creusement du sol ou le plus souvent petits barrages dans les fonds de vallée) et de création récente pour la plupart mais certains ont été créés il y a plusieurs siècles et ils sont reportés sur la carte de Cassini : étang de Glayeux à Givarlais par exemple.

Au cours des siècles derniers ils avaient une fonction de pêcheries, d'alimentation en force hydraulique pour les moulins ou bien pour alimenter en eau le Canal de Berry.



Deux exemples d'étangs apportant une diversité paysagère supplémentaire dans le bocage. Les images composées sont de grande qualité : rapport visuel de l'eau avec la végétation...  
A gauche : les Breux (Louroux-Hodement). A droite : le Glayeux à Givarlais

Malgré leur origine artificielle, la présence de certains étangs apporte de la diversité paysagère sur les plateaux : vues directes sur l'eau, belle végétation induite...

Certains produisent par contre des images assez «dures» et artificielles : berges abruptes et non végétalisées, présence de plantations géométriques de peupliers ou de «cabanes» associées.

D'autres étangs ont un aspect plus artificiel, ils ont été creusés au cœur des parcelles agricoles et ils n'ont pas de liens visuels avec leur contexte. Le Préau (Louroux-Hodement) >>>



Etang de la Croix de Zabre (Audes) : les pentes de ses berges sont douces, elles permettent l'installation d'une végétation spécifique des zones humides (roselière...) qui attire les oiseaux d'eau.

## Le canal de Berry

La construction de ce canal latéral au Cher à débuté en 1807 suite à un décret Impérial de Napoléon, sa construction s'est achevée en 1839. Il relie Montluçon à la Loire par deux branches : une à l'Est rejoint le canal latéral à la Loire à Marseilles-les-Aubigny, l'autre à l'Ouest rejoint la Loire vers Tours via Bourges et Noyers-sur-Cher : 320 km au total. Le nom de canal de Berry a été choisi en hommage au Duc.

Il a permis l'importation des minerais de fer du Berry vers le pôle houiller de Commentry : le canal sera alors la base du développement de l'industrie dans l'Agglomération de Montluçon.

A la fin de l'exploitation des gisements de fer, le canal perd sa principale raison d'être, de plus son gabarit est trop réduit (2.7 m de large seulement pour les écluses) pour envisager une reconversion et la concurrence du chemin de fer se fait sentir. Il sera fermé en 1955 et une partie de son cours sera comblé dans Montluçon (jusqu'à la première écluse). Au Nord de Vallon, le canal est désaffecté.

Il traverse la Communauté de Communes du Sud au Nord de Vaux à Vallon-en-Sully, sur toute sa longueur un chemin de halage permet de suivre son cours ce qui en fait un lieu de promenade très apprécié et fréquenté.

Un musée du canal de Berry a été créé en 1978 à Magnette sur la commune d'Audes, sa restructuration est en cours avec pour projet une ouverture à l'année.



*Le musée de Magnette permet de découvrir l'histoire de ce canal et notamment des péniches spécifiques «les berichonnes» qui naviguaient jusqu'au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle sur ce canal, le plus étroit de France.*



*<<< A Vallon-en-Sully, des bateaux électriques permettent de naviguer sur le canal : une attraction touristique.*



*Le canal de Berry sous Nassigny : un secteur très valorisant pour la Communauté de Communes : chemin de halage, berges enherbées et grands peupliers qui se reflètent dans l'eau composent des images de très grande valeur paysagère.*



Au Nord du pont de la RD11 à Vallon, le canal est désaffecté, mais son ancien tracé est encore lisible dans les paysages

Les bords du canal constituent un des points d'intérêt paysager principaux de la Communauté de Communes. Le chemin de halage permet un cheminement facile et accessible à proximité directe de l'eau. Il est accompagné par de grands arbres (peupliers majoritairement mais aussi ormes, érables, saules...) qui se reflètent dans l'eau et créent des ambiances intimistes, reposantes ... qui incitent à la méditation. Ces arbres sont un patrimoine à part entière, autrefois ils étaient exploités et abattus pour alimenter les fabriques d'allumettes de Macon ou Angers : aujourd'hui ils accompagnent les promeneurs en apportant ombre et touches de couleurs majestueuses. La promenade est ponctuée par les éléments de patrimoine bâti que sont les écluses et les maisons d'éclusiers.



Ecluse de Clavières à Audes : outre les beaux paysages liés à la végétation, le canal est ponctué de nombreux éléments de patrimoine.

## ➔ L'eau et ses usages dans l'histoire

L'eau est un des éléments d'identité principaux de la Communauté de Communes. Elle a également joué un rôle historique important dans le développement du territoire :

- La présence de l'eau a en partie conditionné la répartition des groupements bâtis : disponibilité de la ressource par le biais d'une source, présence d'un gué permettant de franchir le Cher (à Nassigny par exemple où le château gardait le passage du gué).
- L'étude de la carte de Cassini est riche d'enseignements : à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, les moulins et les étangs étaient nombreux dans les vallées secondaires. Avant le développement de l'élevage Charolais (au XIX<sup>ème</sup> siècle), la polyculture vivrière dominait dans le secteur, les terres étaient parfois irriguées à partir des étangs grâce à des systèmes de rases. Aujourd'hui la majeure partie de ce patrimoine a disparu mais certains éléments se rencontrent encore au bord des ruisseaux.



## ➔ Données globales

La majeure partie du territoire est gérée par l'agriculture : au recensement agricole de 2000, les Surfaces Agricoles Utiles occupaient 67% de la superficie totale de la Communauté de Communes avec une fourchette s'étendant de 52.9% de la superficie communale au minimum à Nassigny, à 76.5% de la superficie communale à Maillet.

Le mode de faire-valoir dominant est le fermage avec une moyenne de 63% des exploitations sur l'ensemble du territoire. Les exploitations en faire-valoir direct sont peu nombreuses.

## ↪ Un pays d'élevage

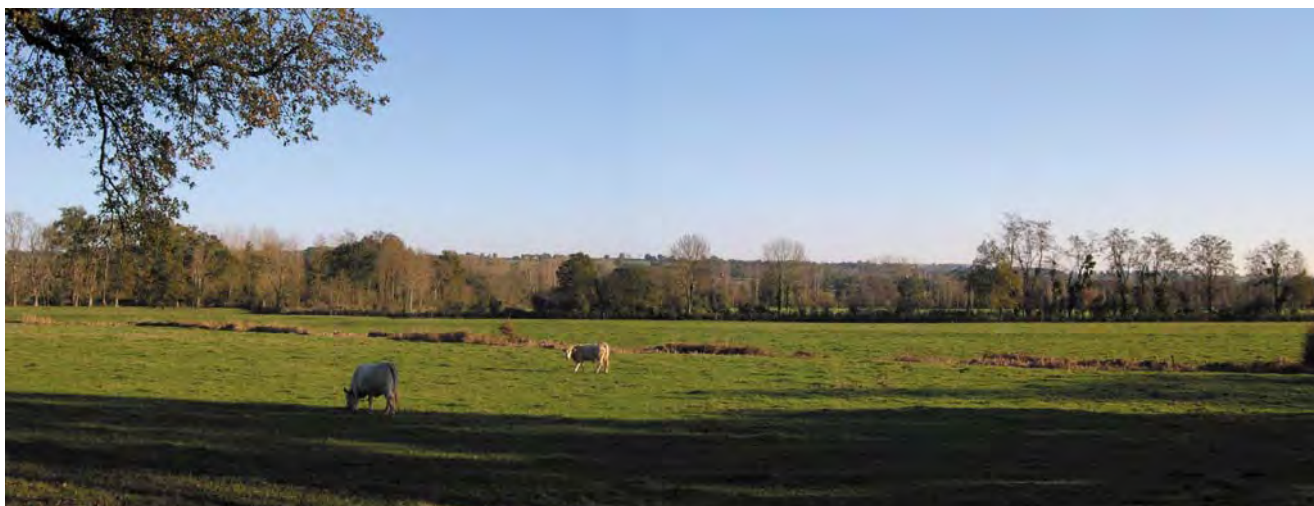
La Communauté de Communes du Val de Cher est un «pays d'élevage».

Les Surfaces Toujours en Herbe ont pourtant largement diminuées entre 1979 et 2000 : -52,3%. Elles ne représentent plus que 31,4% des Surfaces Agricoles Utiles.

Si les Terres Labourables dominent largement : 68,6% des terres agricoles en 2000 (soit une augmentation de +60% depuis 1979); elles sont pour une grande partie liées à la production fourragère. Les surfaces en céréales et oléo-protéagineux ne représentent que 23,5% du total des terres agricoles en 2000.

Cet élevage est essentiellement un élevage bovin destiné à la production de viande (race Charolaise): le cheptel bovin total a augmenté de 1282 bêtes (soit +12%) entre 1979 et 2000. En 2000 plus de 57% des exploitations de la Communauté de Communes se consacraient à l'élevage bovin.

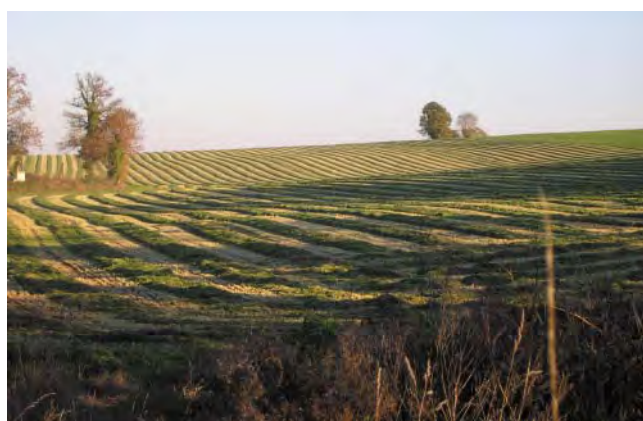
Au contraire l'élevage ovin est en forte régression ces dernières années : les effectifs ont diminué de moitié entre 1979 et 2000.



L'élevage bovin (vaches charolaises) prédomine sur le territoire. Ces animaux font véritablement partie des motifs paysagers de la Communauté de Communes. Ici dans la vallée du Cher à Nassigny.



L'élevage ovin, autrefois très important, est en forte baisse depuis quelques décennies. Il subsiste tout de même en de nombreux points du territoire. Vallon-en-Sully



Si les Surfaces Toujours en herbe ont diminué, elles ont souvent été remplacées par des cultures fourragères destinées au bétail. Ici sur le plateau dans les environs de Montchevrier (Nassigny)

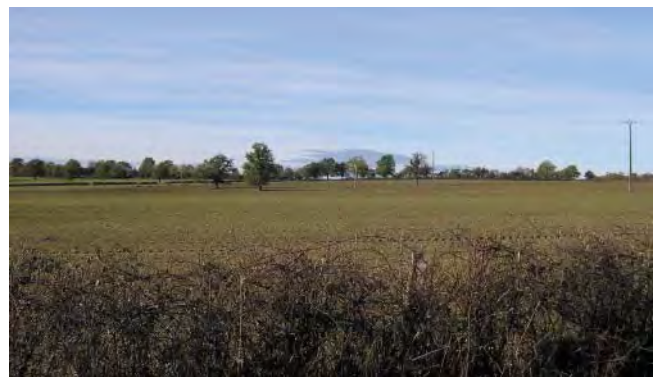
## Des évolutions notables au cours des dernières années.

Comme dans les territoires voisins, l'agriculture subit des mutations depuis plusieurs années.

- Les surfaces agricoles ont globalement reculé entre 1979 et 2000 : -8.6% (soit -1140 Ha) mais la situation est très contrastée entre les différentes communes.
  - Les terres agricoles ont diminué dans trois communes : -11% à Estivareilles, -35% à Maillet, et -25% à Vallon-en-Sully.
  - Tandis qu'elles augmentaient dans toutes les autres communes avec jusqu'à +21% à Reugny.
- Ici comme dans de nombreux territoires voisins, l'évolution principale est la baisse sensible du nombre d'exploitations : 124 exploitations ont disparu entre 1979 et 2000 soit une diminution de près de 43%. Parallèlement à ces diminutions, les exploitations restantes se sont bien sûr considérablement agrandies : la Superficie Agricole Utilisée moyenne toutes exploitations confondues est passée de 44.4 Ha en 1979 à près de 73 Ha en 2000.



*Mosaïque agricole (maïs, cultures fourragères, prairies) dans le bocage aux alentours du Peu (Audes)*



*Les exploitations s'agrandissent et les parcelles sont regroupées, souvent au détriment des structures bocagères... Champvallier (Nassigny)*

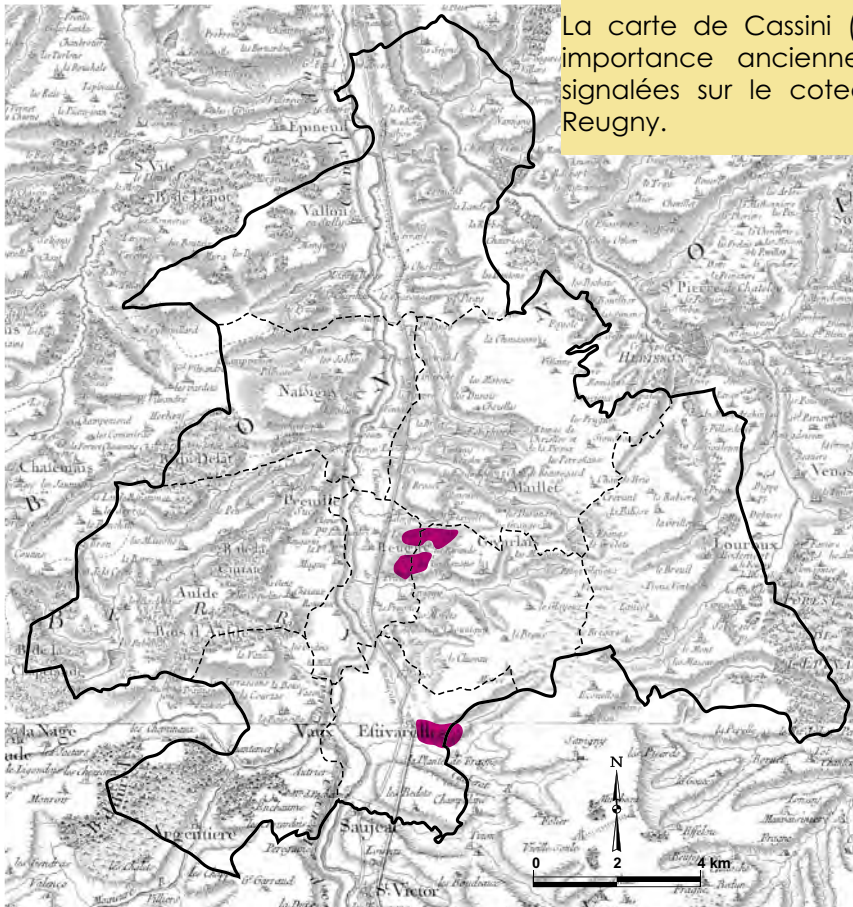


*Bâtiments agricoles d'élevage hors-sol sur la commune d'Audes. Ils sont particulièrement visibles en vues lointaines du fait de leurs grands volumes et de la présence de silos de plusieurs mètres de haut. Leur position en ligne de crête renforce leur impact visuel.*

- Comme partout, la professionnalisation des exploitations en marche depuis plusieurs décennies : la part des exploitations professionnelles est de 56% environ en 2000 contre 50% en 1979. Notons une spécificité dans la commune de Vaux où les exploitations non professionnelles sont largement majoritaires : plus de 75%.
- Signe d'une agriculture dynamique les exploitants sont encore relativement jeunes : la part des exploitants de plus de 55 ans est passée de 42% en 1979 à environ 20-25% en 2000. Mais les exploitants de moins de 40 ans ne représentent que 30% environ du total des exploitants sur l'ensemble de la Communauté de Communes : la question de la succession va se poser dans les années qui arrivent.
- On constate également l'installation de quelques unités d'élevage de volailles hors-sol de plus de 10000 bêtes chacune sur les communes de Vallon-en-Sully et Audes.

## ↳ Une tradition viticole en voie de disparition

- En 1979 il y avait encore 70 ha de vignes, réparties sur l'ensemble du territoire dans 138 exploitations. La très grande majorité des surfaces était concentrée sur les terroirs du coteau dominant le Cher à l'Est, en particulier sur les communes de Givarlais, Vallon-en-Sully et Maillet.
- La disparition des parcelles de vignoble a été très forte au cours des dernières décennies : en 2000 il subsistait moins de 10 hectares (pour une dizaine d'exploitations).



La carte de Cassini (fin XVIIIème siècle) confirme cette importance ancienne du vignoble, avec des vignes signalées sur le coteau entre Estivareilles et Givarlais / Reugny.

Aujourd'hui cette tradition vigneronne passée se lit encore ponctuellement :

- A travers des parcelles de vignes encore présentes: essentiellement sur le coteau à Givarlais et Maillet (mais aussi ponctuellement sur les plateaux Ouest comme à Audes ou Vaux)
- Par la présence de quelques tonnes de vignes que l'on retrouve encore ça et là sur les pentes du coteau
- Le bourg de Givarlais rappelle sa tradition viticole par le nom de ses rues (rue des vignes...) et la présence d'éléments de petit patrimoine sur ses espaces publics (un ancien pressoir à raisins devant l'église par exemple)



Parcelle de vigne et tonne sur le coteau au dessus du hameau de Vérigny à Maillet. Ce secteur regroupe une grande partie des «vestiges» du vignoble du Val de Cher.



Ancien pressoir à vin devant l'église de Givarlais. La commune met en valeur son passé viticole à travers ses espaces publics.

## ➤ Le bocage : un motif paysager identitaire pour le territoire

Le bocage est présent sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Val de Cher, il en constitue un des principaux éléments d'identité et de valeur paysagère.

Sa présence dans le paysage paraît immuable mais il s'agit pourtant d'une forme paysagère somme toute assez récente (son origine remonterait au XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles) et en perpétuelle évolution au gré des mutations de l'agriculture.

### ➤ La composition du bocage

Les haies sont composées de différentes strates, marquées chacune par des essences dominantes.

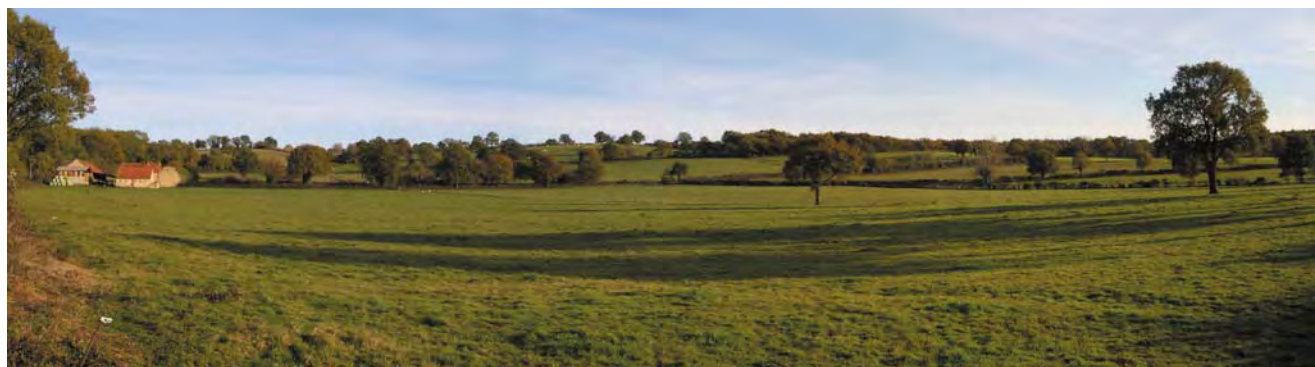
- La strate arborée, composée d'arbres de haut jet donne sa majesté à la haie. Le chêne (sessile ou pédonculé) est l'arbre emblématique et dominant de ce bocage bourbonnais. Mais il est aussi parfois accompagné d'autres arbres : frênes, érables, charmes, ormes (de plus en plus rares pour cause de maladie), et quelques châtaigniers (surtout dans la partie Nord du territoire sur le plateau entre Aumance et Cher à Vallon-en-Sully). A l'approche des groupements bâtis, des arbres fruitiers (pommiers ou poiriers) viennent parfois s'incorporer dans les haies.
- La strate arbustive et buissonnante est plus complexe (essences plus variées et souvent mélangées), elle forme la partie basse de la haie, celle qui est régulièrement taillée et qui crée les séparations infranchissables entre les parcelles. Elle est composée de noisetiers, fusains, aubépines cornouillers, chèvrefeuilles...



Le chêne est «l'arbre roi» du bocage. Ici la haie est mixte, elle mêle grands arbres et strate arbustive taillée. La Croix de Zabre (Aude)



Les haies relient les maisons au contexte rural. La présence des arbres permet de limiter l'impact visuel des nouveaux bâtiments agricoles. Epalais (Louroux-Hodement)



Le bocage : un cadre paysager de référence, fortement identitaire pour la Communauté de Communes du Val de Cher. La Bourse (Maillet)

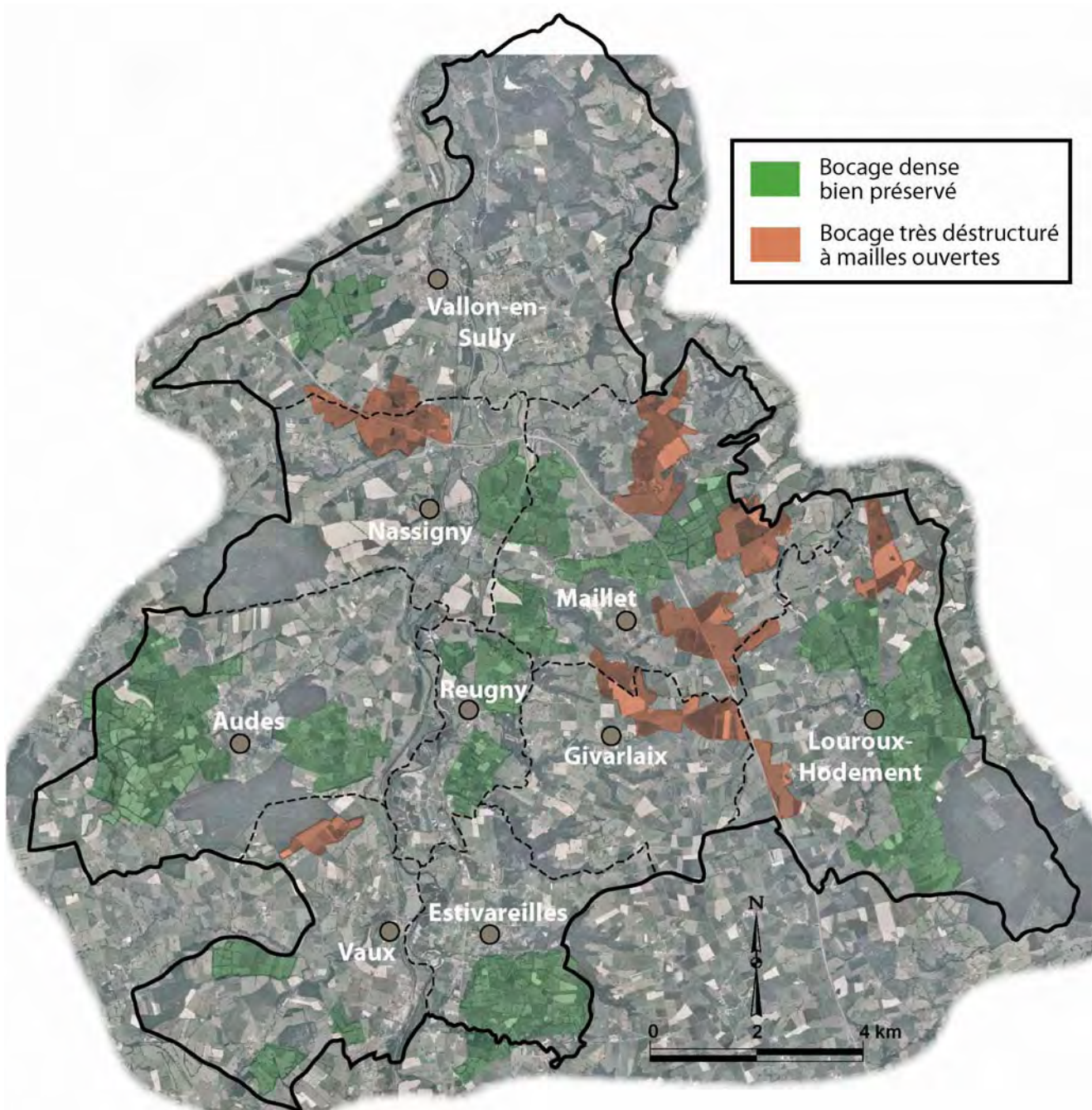
La forte présence visuelle du bocage dans les paysages de la Communauté de Commune apporte une valeur paysagère indéniable au territoire, il donne une sensation d'équilibre entre les différentes composantes du paysage : relief, occupation du sol, groupements bâtis... La structure bocagère maille le territoire, elle relie les espaces bâtis entre eux et à leur terroir agricole, elle souligne le réseau viaire... Son rôle est également très important vis à vis des constructions : les haies permettent de les insérer dans leur contexte, de diminuer leur impact visuel.

## Les différents types de bocage

Les paysages de bocage ne sont pas uniformes sur l'ensemble de la Communauté de Communes : on note des variations selon les secteurs. Elles tiennent à la taille des parcelles, la présence ou non de haie basse etc...

Il est difficile d'établir des typologies précises par secteurs, les différents faciès bocagers s'interpénètrent et ils sont davantage liés aux stratégies personnelles des exploitants (proportion plus ou moins grande des cultures, méthodes de gestion des haies) qu'à des découpages géographiques précis et prédéfinis.

## LES DIFFERENTES TYPOLOGIES DE BOCAGE



## Un bocage dense à mailles serrées

C'est le bocage «identitaire» et «vitrine» du Bourbonnais. Les parcelles ont conservé une relative petite taille, elles ne sont pas géométriques mais épousent les lignes du relief. Les deux strates : arbustive (basse et régulièrement taillée) et arborée (composée d'arbre de haut jet) subsistent.

La présence visuelle de l'arbre est très forte, il compose souvent l'horizon si bien qu'on a l'impression que le paysage est boisé. Les vues sont cloisonnées par ces haies, les vues filtrent à travers la végétation. Les larges échappées visuelles lointaines sont plus rares, elles sont possibles ponctuellement là où les haies sont taillées. Là où la strate arbustive n'est pas taillée, les vues sont totalement bloquées.

La végétation absorbe le bâti et joue le rôle de lien visuel avec le contexte rural.



Exemple d'un secteur de bocage dense à mailles serrées en vue aérienne. Les Combeaux (Estivareilles).



La structure bocagère est globalement bien préservée sur le coteau à l'Est de la vallée du Cher. Ici vers la Bourse (Maillet).



Les Brandes (Louroux-Hodement) : la structure bocagère est dense et bien préservée : haies basses taillées et grands arbres. Les perceptions sont fortement structurées.



Les alentours du village d'Audes sont marqués par un bocage dense et régulier.

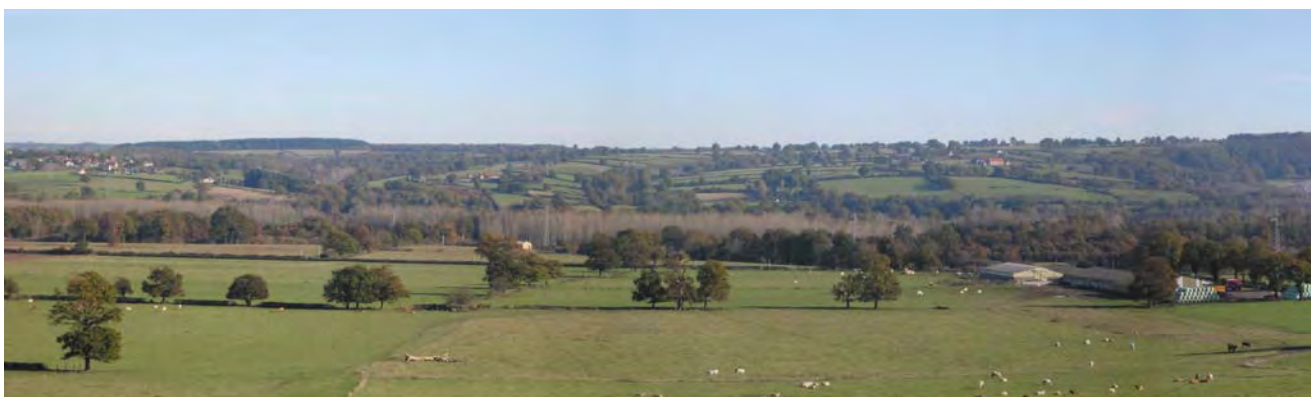
Les structures bocagères serrées, au maillage dense sont globalement bien préservées sur les plateaux de l'Ouest autour d'Audes et sur les plateaux dominant Vaux (secteurs des Brandes et d'Argentières). Il en est de même sur le coteau dominant le Cher à l'Est ainsi qu' autour du village de Louroux-Hodement.

## Un bocage au maillage plus lâche

Dans ce type de paysage, le bocage a été remanié : seules les haies «directrices» qui créent l'ossature du bocage ont été conservées, elles forment tout de même des structures paysagères cohérentes mais bâties sur l'assemblage de plusieurs parcelles (qui subsistent sous forme de prairies ou qui sont labourées). Les haies secondaires qui individualisaient l'ensemble des parcelles n'existent plus : le maillage est plus large et des arbres isolés ou des «pseudo alignements» subsistent au cœur des parcelles. Les vues sont plus larges, les échappées visuelles lointaines plus nombreuses.



*Exemple de bocage au maillage « lâche » en vue aérienne. Autour de Sainte-Marguerite à Vaux.*



*Dans la vallée du Cher sous les Prunes (Vallon-en-Sully) ne subsistent que les haies directrices. Des parcelles ont été regroupées par suppression de la haie basse. Le paysage est moins cloisonné, les vues plus larges.*



*Autour de la brande de Murat : le bocage a été détruit mais les grands arbres ont été conservés, ils laissent devenir l'ancien découpage parcellaire.*



*Autour de Chantemerle (Vaux) : lorsque l'on arrive du Sud où les paysages sont très cloisonnés (vallée de la Magieure et bocage dense) la rupture visuelle est sensible.*

Ce type de bocage n'a pas de répartition privilégiée sur le territoire, on le rencontre un peu partout au gré des stratégies foncières des propriétaires (regroupements de parcelles, arrachage total de la haie ou suppression de la haie basse...)

## Un bocage déstructuré à mailles ouvertes

Certains secteurs, en particulier le long de l'A71 (mais pas seulement), ont connu des remembrements : les parcelles ont été regroupées (souvent pour être mises en valeur sous forme de terres labourées), les haies en grande partie arrachées. Le paysage est ouvert, les vues plus lointaines avec de grandes parcelles ponctuées de rares arbres témoins de l'ancienne trame bocagère.

Ce type de paysage contraste fortement avec ceux bocagers des alentours : s'il peut créer de la diversité, un sentiment de rupture lorsqu'on arrive d'un secteur où l'arbre est très présent, sa répétition sur de grandes surfaces s'avère assez monotone. De plus les éléments bâtis (hameaux, bâtiments agricoles) deviennent très sensibles aux vues en l'absence des filtres visuels que sont les arbres.



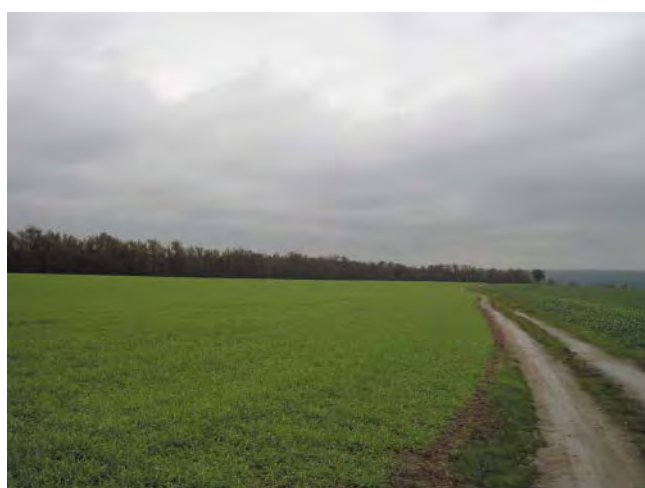
Exemple de vue aérienne sur un secteur de bocage déstructuré autour de la ferme du Petit Soudray (Maillet)



Aux alentours de Brie (Maillet) à proximité de l'A71, les haies ont été arrachées et les prairies bocagères remplacées par des cultures.



De même sur la commune de Givarlais : les fils de fer barbelés délimitent les parcelles en remplacement des haies. Le paysage est ouvert et les vues sont lointaines, rien n'arrête le regard.



Paysage ouvert sans haies au cœur d'un secteur très bocager : entre les Bregnats et le bois d'Audes (Vaux)

Les principaux secteurs où le bocage a été fortement déstructuré, voire même supprimé se rencontrent sur les plateaux de l'Est (communes de Maillet et Givarlais essentiellement) : le passage de l'autoroute et la plus grande planéité du relief (propice à la grande culture) expliquent en partie cette répartition. Mais on retrouve des secteurs où l'arbre a quasiment disparu, sur toutes les communes de manière ponctuelle.

## ↳ Les évolutions du bocage

Le bocage n'est pas un type paysager figé, il a toujours évolué au cours de l'histoire.

### Il évolue en liaison avec les mutations des pratiques agricoles et du foncier

Depuis une vingtaine d'années la structure bocagère a subi de nombreuses évolutions :

- Le passage de l'autoroute a entraîné des opérations de remembrement dans les secteurs concernés sur les communes de Louroux-Hodement, Givarlais, Maillet, Nassigny et Vallon-en-Sully. Ailleurs, des agrandissements et regroupements de parcelles ont également eu lieu (mutations de prairies bocagères vers des terres labourées) : des haies ont été supprimées et le bocage a été fortement déstructuré voire a pratiquement disparu de certains secteurs. Avec le recul de l'élevage, une partie des haies (en particulier les strates basses) est supprimée : on se retrouve avec de grandes parcelles ouvertes ponctuées de grands arbres vestiges des formes anciennes.
- Les techniques de taille et d'entretien des haies ont également évolué : la systématisation de la mécanisation (utilisation annuelle ou biannuelle des épareuses et broyeurs) fait que les haies sont taillées de plus en plus bas. La fréquence des tailles entraîne un manque de renouvellement naturel des arbres et arbustes : les pousses nouvelles sont coupées et la régénération de la haie ne s'effectue plus (moins de fleurissement et de fruits...). Le risque de disparition des grands arbres (qui donnent toute leur valeur paysagère au bocage) est réel : ces arbres anciens vieillissent (on peut déjà observer des phénomènes de descente de cimes sur certains individus) et il n'y a que très peu d'arbres de taille intermédiaire pour assurer l'avenir.



Le bocage a quasiment disparu et le paysage semble déstructuré au Nord de Chantemerle (Vaux). Ici l'arbre n'est plus la composante principale du paysage.



Faute de renouvellement, le bocage est menacé à terme : les vieux arbres meurent et ils ne sont pas remplacés faute d'une taille trop systématique des haies basses. Preuille (Auges)



<<< Le broyage systématique de la haie empêche son renouvellement : les nouvelles pousses sont coupées, il n'y a pas de sélection. La fructification ne se fait plus ce qui est préoccupant pour l'avenir du bocage à long terme. Des plus les branches sont déchiquetées au lieu d'être taillées ce qui entraîne parfois des problèmes «sanitaires» pour les végétaux. Ici à Champvallier (Nassigny)

- Le plessage des haies qui était une technique traditionnelle a quasi totalement disparu du territoire. Traditionnellement, l'agriculteur taillait manuellement ses haies et disposait une partie des branches coupées de manière horizontale dans la haie pour la renforcer et ainsi permettre de créer de véritables clôtures végétales pour le bétail.
- Des mesures de protection et d'entretien des haies étaient proposées dans le cadre des Contrats Territoriaux d'Exploitation (réglementation de la date de taille, engagement de l'agriculteur à entretenir un linéaire donné...). Certaines mesures ont été reprises dans le cadre des Contrats d'Agriculture Durable qui ont remplacé les CTE, mais des moyens financiers plus limités freinent en partie leur mise en place.



La haie est taillée mais l'exploitant a laissé se développer des arbres de haute tige (châtaigniers). La Lande (Audes)



De même ici à Estivareilles : la haie est entretenue mais elle n'est pas broyée, des arbres ont été sélectionnés et sont en train de se développer : l'avenir est assuré



Haie taillée / haie non taillée : deux modes de gestions différents pour deux types de perceptions différents... Reugny



Remarquez comme le bocage facilite l'insertion paysagère des bâtiments, il relie visuellement les villages à leur contexte : sa disparition (ou sa mutation progressive) peut avoir des conséquences paysagères très sensibles. Le Mont (Louroux-Hodement)

Le remaniement du bocage amène certains arbres à être «isolés» au cœur de parcelles (de prairies ou de terres labourées). Ils deviennent alors des points focaux du regard, des «événements paysagers» qui contribuent à forger l'identité du territoire.

Parfois ils se distinguent par leur taille ou leur port différents de leurs voisins dans la haie, là aussi ils attirent donc les vues et deviennent acteurs primordiaux dans le paysage du bocage.



La position «isolée» de ce chêne renforce son aspect majestueux. Les Prugnes (Vallon-en-Sully)

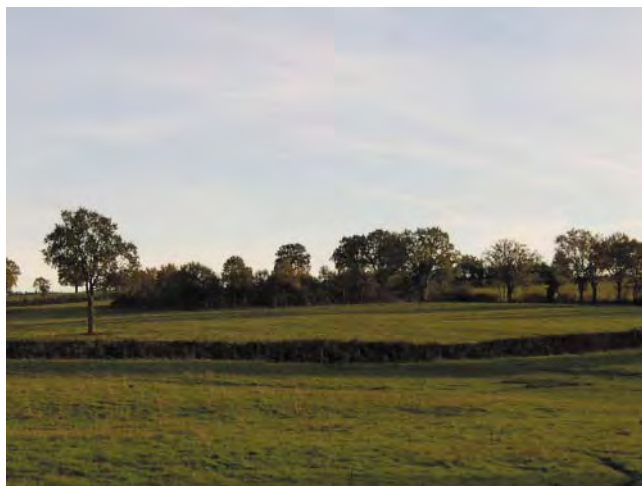
## Il évolue en fonction des propriétaires et de l'entretien

Les pratiques d'émondage et de plessage ont quasiment disparu. Les haies sont taillées mécaniquement, tant en hauteur qu'en largeur. Les stratégies personnelles différentes induisent donc des situations diverses selon les secteurs :

- Parfois les haies sont régulièrement taillées et leur "dessin" se lit facilement dans le paysage
- Ailleurs, elles semblent peu ou pas entretenues : elles montent, s'épaississent et se densifient au point de ressembler à un véritable boisement linéaire. Plus haute et plus opaque, la haie bloque alors les vues. Le long d'un chemin, la vue se trouve canalisée dans le sens du cheminement et on ne perçoit plus le paysage.



*L'épaississement des haies par absence d'entretien est un problème qui se rencontre assez souvent sur le territoire. Les perceptions du paysage sont fortement modifiées : vues vers l'extérieur bloquées et «canalisées» dans l'axe de la route ou du chemin. Parfois la haie prend l'apparence d'un véritable taillis. Alentours des Chats (Maillet)*



*En vues lointaines, les haies qui s'épaississent apparaissent parfois comme des boisements linéaires, elles n'ont plus la silhouette d'une structure bocagère.*

## Son évolution est également saisonnière

Les images renvoyées par le bocage diffèrent entre les différentes saisons. Les haies sont en général taillées (à hauteur d'homme) une fois par an, à la saison froide en automne ou en hiver. La strate arbustive se développe assez rapidement si bien qu'à la fin de l'été un certain effet de «fermeture visuelle» se fait sentir. Les paysages du bocage paraissent plus souples, moins «cadrés». Après la taille des haies, les vues plus lointaines sont possibles et elles permettent de découvrir le dessin géométrique des terroirs : les haies ont un aspect plus «rigide».



*La haie basse a été taillée récemment, elle offre un aspect quasi géométrique. Les vues sont possibles par dessus la haie depuis la voiture sur la route d'accès à la Martinique (Vallon-en-Sully)*

Le cycle des saisons apporte aussi une variabilité de couleurs et des textures, le bocage paraît vivant : en hiver quand les arbres et arbustes n'ont plus leur feuilles, les vues peuvent filtrer à travers la végétation (y compris à travers les haies hautes et denses) tandis que l'été le maillage se fait plus opaque.

## Les chemins ruraux

Le bocage est également caractérisé par la présence de nombreux chemins qui desservent les parcelles agricoles et les différents groupements bâtis (villages, hameaux, fermes).

Les chemins participent aux images de valeur renvoyées par cette campagne bourbonnaise :

- Les ambiances varient au gré du cheminement : parfois intimistes grâce aux alignements de beaux arbres qui offrent un cadre paysager de qualité sous leurs frondaisons, mais aussi découverte plus lointaine du paysage dans les passages où les haies sont taillées. Cette variété d'ambiances et de perceptions est très appréciée par les promeneurs.



*Le chemin est bordé par une haie mixte (strate basse et grands chênes) : les images sont très valorisantes. La Bourse (Maillet)*

- Ce sont des moyens de découverte "en profondeur" des paysages : les circuits de randonnée dans le bocage permettent de découvrir ses variations et spécificités locales, le petit patrimoine rural. Ils offrent également la possibilité de joindre les villages et hameaux entre eux.



*Les Oyards (Estivareilles) : malgré sa largeur importante, ce chemin renvoie des images intimistes, la végétation est très présente, les vues sont limitées. Dans cette séquence, le promeneur perçoit peu les paysages des alentours.*



*Ici par contre (Audes), la haie basse taillée, permet des vues plus lointaines depuis le chemin. C'est l'alternance de ces séquences aux modes de perceptions variés qui crée de la qualité.*

Par rapport aux secteurs voisins de la Combraille ou de l'Ouest de la Communauté d'Agglomération de Montluçon (Lamaids, Quinssaines...) les murets de pierres sèches sont très rares au cœur de l'espace rural. Ils accompagnent parfois les chemins à l'approche des groupements bâtis : ils apportent alors une diversité paysagère supplémentaire.



*Muret à l'approche de Maillet. L'ancien chemin est aujourd'hui une route goudronnée. >>>*

Les chemins subissent les mutations de l'agriculture : certains sont menacés de disparition.

- Par absence d'entretien car trop étroits pour le passage des engins agricoles. Ils s'embroussaillent et finissent par disparaître.
- Par suppression lors de remembrements ou lors de regroupements ponctuels de parcelles.
- Par élargissement : un des alignements est supprimé (parfois même les deux). Le passage est maintenu mais le chemin perd alors tout son charme et toutes ses ambiances spécifiques.



Les arbres de haute tige ne subsistent que d'un côté, mais le chemin garde un certain caractère. Louroux-Hodement



Ici, en secteur «remembré» le chemin n'a plus qu'un rôle de desserte, son intérêt paysager a disparu par coupe des haies. (Vaux)

Le maintien et la préservation des chemins de charme, importants pour les images de qualité qu'ils véhiculent auprès des visiteurs de la Communauté de Communes, peuvent être en partie assurés par leur utilisation comme chemins de randonnée. Plusieurs itinéraires existent actuellement mais les difficultés sont nombreuses :

- Blocages de certains propriétaires qui ne souhaitent pas ouvrir leurs chemins au public. La mise en place de conventions de passage avec les propriétaires est nécessaire.
- La plus grosse difficulté vient de l'entretien des chemins qui doit être régulier pour assurer le passage des randonneurs. Le coup de ce type d'opération est élevé (équipes d'entretien, achat de matériel...). De plus, les chemins les plus étroits (ceux qui offrent souvent les plus belles ambiances) ne peuvent pas être entretenus mécaniquement ce qui induit des surcoûts.
- Actuellement, le balisage sur la Communauté de Communes est disparate, chaque type de balade (VTT, promenade à cheval, itinéraire piéton...) a son balisage spécifique ce qui entraîne une certaine "cacophonie" avec des panneaux et marquages multiples.



Hétérogénéité des types de balisages entre les différentes communes (à droite Vallon, à gauche Estivareilles). Une cohérence à trouver.

En raison de ces coûts et difficultés il convient alors de cibler et hiérarchiser les efforts sur les chemins les plus emblématiques et intéressants pour la Communauté de Communes : possibilité de boucles, découverte d'éléments de valeur (forêt, bords de Cher ou du canal, groupements bâtis intéressants, petit patrimoine visible à proximité, possibilité de vues et panoramas...)

## LES ESPACES FORESTIERS ET LES BOISEMENTS

Globalement, la forêt occupe une place assez peu importante en terme de surfaces dans la Communauté de Communes. Elle se compose de trois bois principaux, chacun d'une superficie de plusieurs dizaines d'hectares et bien souvent issu d'anciennes forêts liées à des domaines ou châteaux (ce qui a permis leur préservation) :

- le bois du Dela sur la commune de Nassigny
- le bois d'Audes sur la commune d'Audes
- et surtout la grande forêt de Lespinasse à cheval sur les communes de Louroux-Hodement et Venas.

Les autres boisements se présentent sous la forme d'unités de taille plus réduites.

La plupart des boisements sont en propriété privée, exception notable de la Forêt Domaniale de Lespinasse dont la gestion est assurée par l'ONF.



*Vue aérienne d'un secteur de reboisements en essences résineuses, à Vallon-en-Sully entre Cher et Aumance aux alentours du château de Peufelioux*



*Vue aérienne du bois d'Audes, une forêt héritée de l'histoire à la morphologie spécifique : chemins partant en étoile depuis un point central et découpant le bois en unités d'égale surface.*

L'étude de la Carte de la Végétation de la France (feuille n°46 Moulins) nous apprend que les étages de végétation représentés sont l'étage «atlantique» (série du chêne pédonculé) aux abords du Val de Cher et l'étage «collinéen» (série du chêne sessile) sur une partie des plateaux de l'Ouest et de l'Est.

Le chêne est l'arbre dominant : les chênes pédonculés se rencontrent surtout dans les boisements de pente du coteau et des vallées adjacentes tandis que le chêne sessile s'y mélange dans les grandes forêts de Lespinasse, du Bois du Delà et du bois d'Audes. Dans ces grands bois, le charme, le bouleau, le châtaignier (surtout sur les plateaux à l'Est de Vallon-en-Sully) et le pin sylvestre se rencontrent également : une partie de la forêt de Lespinasse est composée de pins sylvestres.

Sur les pentes, le robinier se rencontre fréquemment, en mélange avec les chênes et les érables entre autres.

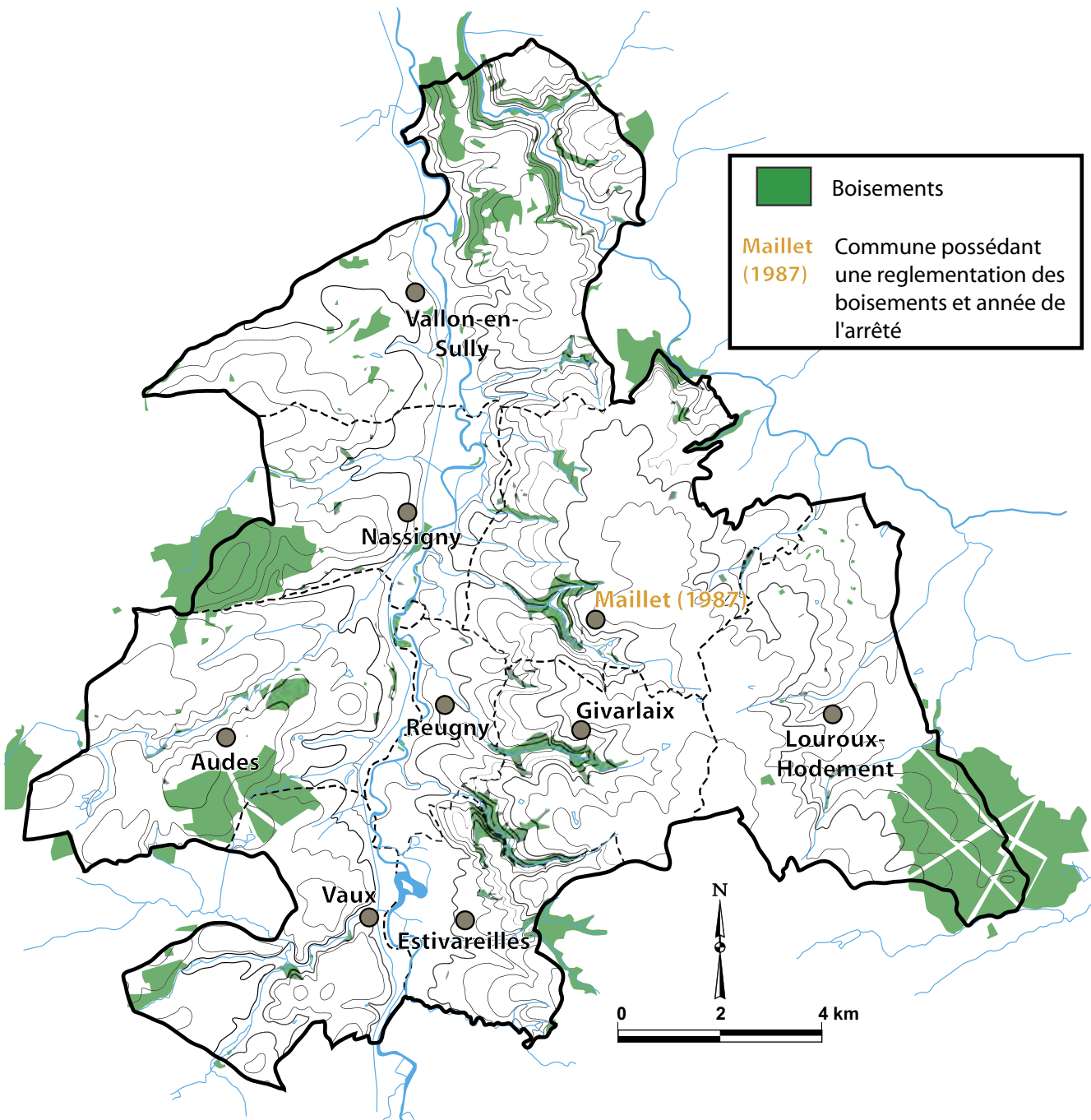
Les boisements artificiels sont relativement peu nombreux, ils sont surtout composés d'essences résineuses exogènes (épicéas, Douglas...) mais le pin sylvestre et le pin maritime ont également été utilisés. On trouve aussi des plantations de peupliers ponctuelles dans les fonds de vallée.

Les boisements de bords d'eau (ripisylve) sont essentiellement composés d'aulnes, de saules, de peupliers et de frênes.

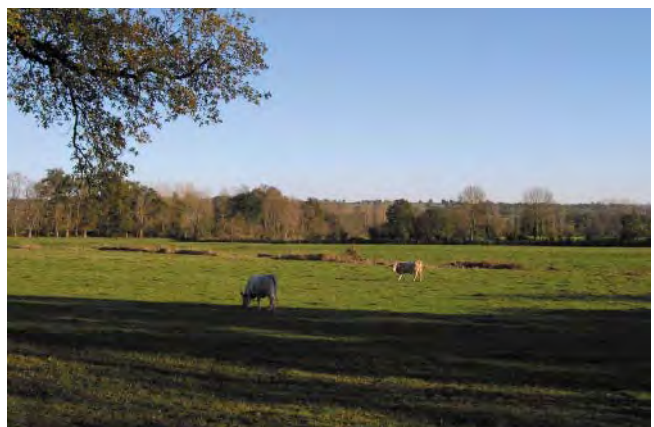


*Boisement de feuillus sur les pentes du ravin du ruisseau de la Côte à Maillet.*

# BOISEMENTS



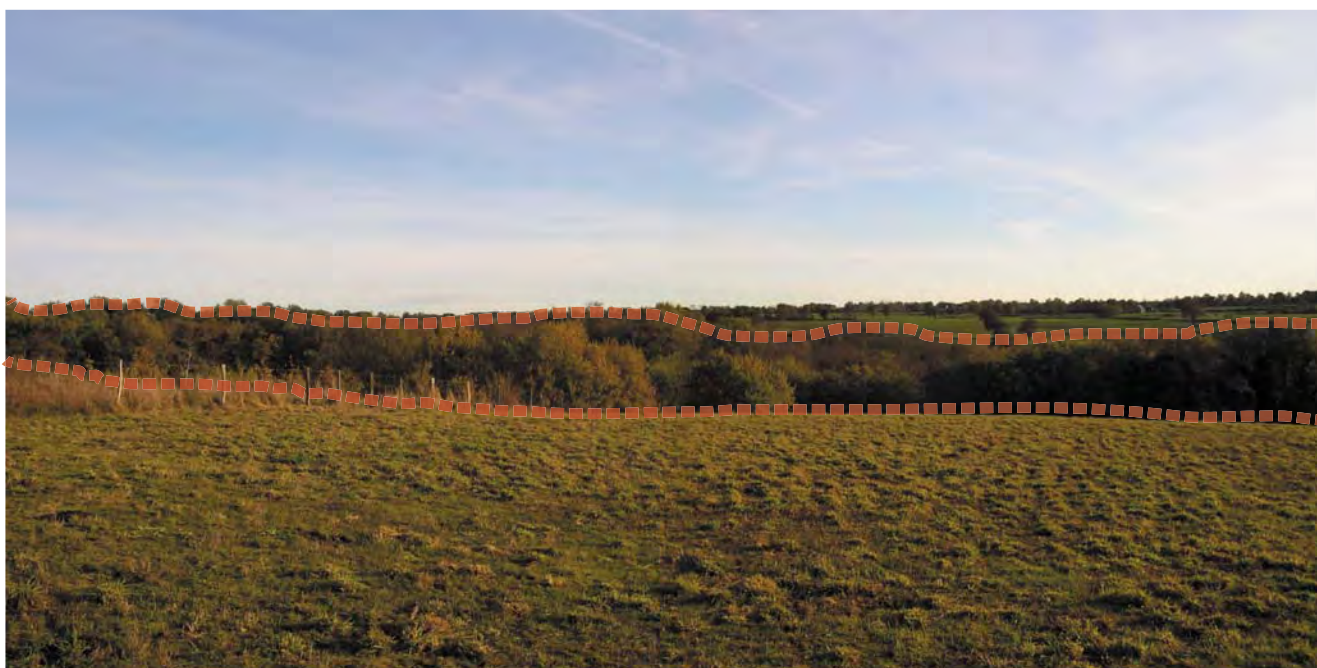
Reboisements en pins le long de la RN144 au Nord de Vallon-en-Sully



Ripisylve le long du Cher à Nassigny



Les lisières des grands boisements sur plateaux (ici le bois d'Audes lorsque l'on arrive de Vaux via la RD241) sont perçues en vues rasantes. La forêt constitue la ligne d'horizon.



Le contraste visuel entre les plateaux occupés par des prairies bocagères ou des cultures et les ravins qui entaillent le coteau est frappant. L'occupation du sol souligne les caractères physiques et morphologiques des lieux. Ici au niveau des Vignaux (Givarlais)



La ripisylve du Cher forme un cordon boisé par endroit très dense. Il permet de repérer la rivière à distance, sans pour autant avoir des vues directes sur l'eau.

## ➤ Répartition des boisements et impact sur les paysages

Selon sa répartition par rapport au relief, la forêt est perçue différemment. Les situations sont très diverses et les images produites sont variées.

### ↳ Les boisements sur versants

Une partie des boisements du territoire se localise sur les versants pentus du coteau du Cher et des vallées qui l'entaillent (ruisseau de la Côte à Maillet; ruisseau des Grandes Côtes à Givarlais, ruisseau de la plante de Fragne à Estivareilles...) ainsi que sur les versants de la vallée de l'Aumance au Nord de la Communauté de Communes.

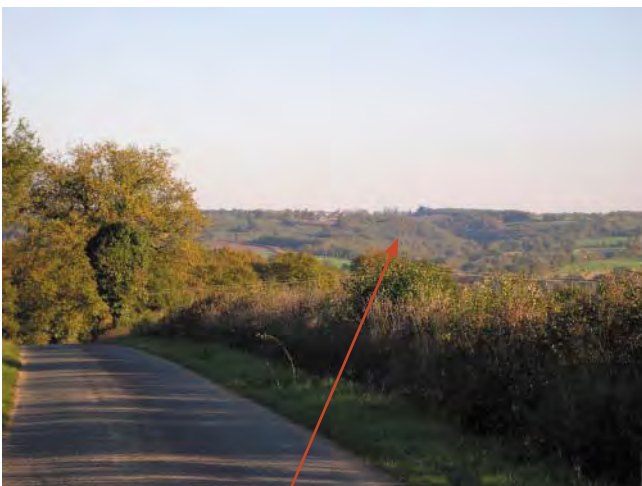
Ces terrains pentus, aux maigres sols, difficiles à mettre en valeur par l'agriculture sont ceux qui ont été les premiers à être abandonnés, ils se sont donc naturellement boisés. D'autres secteurs (en particulier sur les versants de la vallée de l'Aumance) ont été reboisés par l'homme.



Au Nord d'Estivareilles, le coteau est occupé par la forêt de pente et par quelques reboisements résineux : sa sensibilité paysagère est très grande, elle compose les fonds de scène depuis les rebords de plateaux Ouest (ici depuis la Roussille à Vaux) Toute modification du couvert végétal aura un impact visuel important.



Les boisements de pente de la vallée de l'Aumance sont perçus en vues frontales. L'œil est alors très sensible aux ruptures de couleurs et de textures entre résineux et feuillus.



Depuis le plateau au-dessus de Nassigny, les pentes du ravin du ruisseau des Grandes Côtes qui entaille le coteau en contrebas de Givarlais sont soulignées par la forêt feuillue.

Les boisements situés sur les versants sont essentiellement perçus en vues frontales : depuis la vallée du Cher ou depuis les plateaux de l'Ouest où ils soulignent le relief du coteau. Ils s'appréhendent également en vues plongeantes depuis les rebords des reliefs (à Givarlais ou Maillet par exemple), mais cette situation est moins fréquente sur le territoire.

- Les interventions sur la couverture végétale sont donc très fortement perçues (coupe forestière, passage d'un chemin ou d'une route...)
- Du fait de cette perception globale, l'œil est également sensible aux différences de textures et de couleurs, ainsi qu'à la géométrie des boisements : par exemple des résineux enclavés dans une forêt feuillue sont particulièrement visibles en vues frontales.

## Les boisements sur plateaux

Ils n'ont pas de logique physique particulière d'implantation et la présence des grands bois du territoire (Lespinasse, bois du Delà et d'Audes) s'explique par des éléments historiques (forêts héritées de domaines de châteaux par exemple...) Ces bois sont anciens et sont reportés sur la carte de Cassini (fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle). Des bosquets de taille beaucoup plus réduite ponctuent le bocage, ainsi que de rares reboisements en résineux.



Sur les plateaux, les bosquets de chênes s'intègrent dans le maillage bocager, il est parfois difficile de faire la différence entre les haies et les petits boisements. Ici le bois des Gardes à Vallon-en-Sully



Parcelle reboisée en pins sur le plateau bocager à la Grande Palisse (Nassigny). L'image produite tranche fortement avec les ambiances du bocage.



Lisière de la forêt de Lespinasse depuis Civrais. Sur les plateaux, le système de vues rasantes ne permet pas de se rendre compte de l'étendue réelle de la forêt.

Du fait du relief assez peu marqué, légèrement ondulé, ils sont la plupart du temps perçus en vues rasantes (parfois aussi par de légères vues plongeantes pour la forêt de Lespinasse depuis les abords de Louroux-Hodement) ce qui les rend assez peu perceptibles dans leur étendue.

- Les lisières sont fortement perçues mais on ne se rend pas compte de l'étendue réelle du boisement à l'arrière : ce n'est qu'à l'intérieur de la forêt que sa surface est appréhendée.
- En vues lointaines, il est parfois difficile de faire la différence visuellement entre la lisière d'une de ces forêts et un petit boisement linéaire voire une simple haie qui se serait épaissie.
- Ces boisements constituent des lignes d'horizon (en particulier dans les secteurs où le bocage est moins dense) et les interventions sur la lisière sont fortement perçues (coupe pour le passage d'une ligne électrique par exemple...)

## ↳ Les boisements en fond de vallée ou forêts riveraines et alluviales

Les fonds de vallée sont rarement boisés, exception faite de quelques plantations de peupliers qui ont un fort impact paysager (fermeture des paysages).

Par contre les cours d'eau sont soulignés par la présence de «boisements linéaires», peu développés en largeur mais qui constituent des entités continues (surtout le long des cours d'eau principaux comme le Cher et l'Aumance) : les ripisylves.

Elles sont composées d'essences de «bois tendre» à proximité de l'eau : aulnes, saules, peupliers... mais aussi d'arbres «de bois dur» plus en retrait et qui font la transition avec le bocage : frênes, chênes, tilleuls, érables...

Le rôle de ces boisements de bord d'eau est très important sur le plan écologique :

- abri pour la faune (en particulier les oiseaux)
- régulation des crues et fixation des berges contre l'érosion
- zones tampons avec les prairies agricoles et rôle "d'épuration des eaux" par les arbres.



Les essences qui composent la ripisylve colonisent les anciennes gravières le long du Cher : ici à Reugny. Elles permettent à ces secteurs très fortement remaniés par l'activité humaine de retrouver un visage «naturel» accueillant pour la faune mais aussi pour les promeneurs et les pêcheurs.



Ripisylve du Cher à Vallon-en-Sully, le cordon boisé accompagne visuellement le fil de l'eau.



Les petits ruisseaux sont également bordés par des boisements linéaires souvent très denses. Ici le ruisseau de la Plante à Estivareilles



Plantation de peupliers entre le canal de Berry et le Cher au sud de Vallon-en-Sully : cette masse boisée est très visible dans ce fond de vallée traditionnellement occupé par des prairies bocagères. Il cloisonne l'espace et ferme les vues.

- Sur le plan paysager, les ripisylves jouent le rôle de "marqueurs visuels" qui permettent de deviner la présence du cours d'eau de loin même s'il n'est pas directement visible.
- Attention au risque de développement des plantations (de peupliers notamment) dans les fonds de vallée. Ces boisements contribuent à "fermer" les paysages, ils peuvent bloquer les perceptions et faire basculer totalement les ambiances de ces zones de grand intérêt paysager.

## ➤ Différents types de boisements pour différentes ambiances paysagères

Les forêts feuillues dominent largement sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de Cher : elles sont un facteur d'identité et une valeur paysagère.

Les ambiances internes et les perceptions extérieures des boisements varient fortement qu'il s'agisse de forêts composées de feuillus ou composées de résineux.

### ↳ Les forêts feuillues

Les feuillus laissent filtrer la lumière, les ambiances internes y sont chaleureuses, intimistes. Elles sont appréciées et recherchées pour la promenade. La variabilité des paysages y est très forte entre les saisons : différences de couleurs, de textures, de luminosité, d'odeurs... Les images produites sont variées et toujours de qualité.



*Dans les grands bois, les chemins forestiers rectilignes permettent des perspectives lointaines sous la voûte arborée : des images fortes pour le territoire*



*Ambiances de grande qualité dans la forêt de Lespinasse, la majesté des chênes traités en futaie impressionne le promeneur.*

Le traitement en futaie que l'on retrouve dans la forêt de Lespinasse accentue le côté majestueux des arbres, le terme de «cathédrale forestière» est souvent utilisé et il est révélateur des ambiances produites. Les chemins rectilignes qui quadrillent la forêt permettent une découverte aisée et «en profondeur» de ces espaces, ils dégagent des perspectives spectaculaires et lointaines qui contribuent à la création de ces ambiances si particulières.

Ailleurs, les boisements plus réduits qui ont la plupart du temps un aspect en taillis offrent un côté plus «sauvage» plus difficilement pénétrable aux visiteurs, les chemins sont plus rares et leur découverte est moins facile.



*Les forêts de versants offrent des ambiances plus «sauvages», plus impénétrables, mais toujours intimistes. Ravin de Malorgues (Reugny)*



*La transition visuelle entre la forêt feuillue et le bocage se fait tout en douceur : sentiment d'équilibre. Forêt de Lespinasse.*

Les arbres feuillus produisent des lisières à l'apparence assez irrégulière, il est parfois difficile de savoir où commence la forêt et où fini le bocage, les transitions visuelles sont insensibles : ce lien visuel est important, il structure les paysages et procure un sentiment d'équilibre visuel entre espaces agricoles et espaces «sauvages». Les arbres de la haie et les arbres de la forêt sont souvent les mêmes : le chêne en l'occurrence, qui devient un véritable élément fédérateur des paysages.

A l'automne, les couleurs flamboyantes semblent embraser le paysage, cette variation saisonnière apporte une touche de charme supplémentaire.

## ↳ Les boisements résineux

Les ambiances internes y sont plus sombres et monotones, les arbres sont souvent proches les uns des autres et la lumière a du mal à filtrer vers les sous-bois. La sensation d'artificialité est forte, elle est accentuée par la géométrie des plantations, les arbres sont la plupart du temps alignés et d'une même génération.

De plus, ces boisements sont souvent privés et de taille réduite, ils ne sont pas ou peu pénétrables et ne présentent donc que peu d'intérêt pour les promeneurs, leur seule fonction est économique.



Plantation de jeunes épicéas au cœur du plateau bocager à Champblanc (Estivareilles) : des formes rigides et des ambiances sombres et artificielles qui n'invitent pas à la promenade.



Parfois, la haie bocagère a été conservée en bordure de parcelle : elle permet de limiter la rupture visuelle entre l'espace rural et la plantation de pins. Ici vers la Grande Palisse (Nassigny)

<<< La présence naturelle des pins sylvestres mélangés aux feuillus permet d'apporter de la variété paysagère dans les boisements. Bois d'Audes.

En vues externes, les lisières de ces boisements induisent des ruptures visuelles assez sensibles par rapport au contexte bocager :

- en terme de rigidité des formes. Ces boisements se calent souvent sur le parcellaire en s'affranchissant des lignes du relief.
- en terme de textures et de couleurs : ils créent des masses sombres, homogènes, sans variabilité saisonnière qui s'opposent aux haies. Si en été, ils peuvent être absorbés visuellement dans un contexte boisé feuillu, en hiver leur impact visuel est fort, ils deviennent particulièrement repérables en vues lointaines dans le paysage.



Boisement en «timbre poste», isolé dans un secteur bocager et sans aucun lien visuel avec son contexte. Les Combillats (Givarlais) Sa géométrie et ses couleurs sombres (en rupture avec les ambiances du bocage) s'imposent aux vues.

## ➤ Evolution de la forêt et Réglementation des Boisements

La Réglementation des Boisements est un outil simple à mettre en place et à appliquer qui permet de gérer l'évolution de la forêt et des boisements sur une commune. Elle est établie pour 6 ou 10 ans et définit un zonage entre zones interdites de boisement, zones réglementées soumises à autorisation de boisement et zones de boisement libre.

La commune de Maillet est la seule à s'être dotée de cet outil, mais son zonage commence à être obsolète (il date de 1987).

On ne peut pas parler d'une forte progression des boisements dans la Communauté d'Agglomération mais il faut rester vigilant face à deux phénomènes :

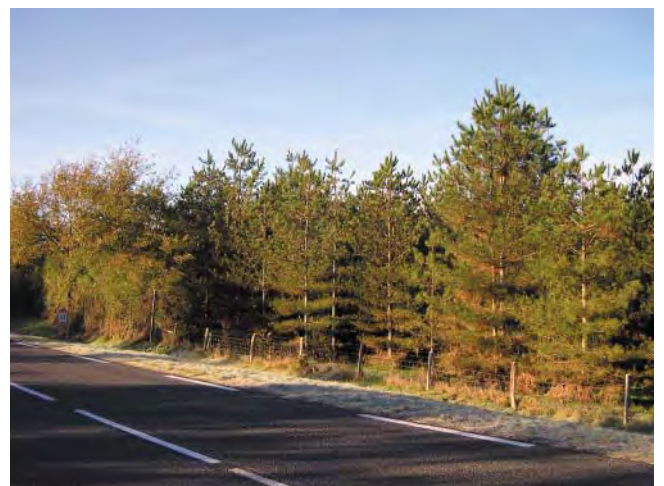
- la progression naturelle de la forêt sur les pentes (coteau dominant le Cher et pentes des vallées encaissées). Le phénomène n'est pas très sensible mais il pourrait à terme poser quelques problèmes de fermeture de points de vue intéressants.
- les plantations forestières. Il existe quelques exemples de boisements en «timbre poste» gênants sur les plateaux mais ils sont rares. Le problème principal vient surtout des plantations en fond de vallée (peupliers notamment) qui fractionnent les vues sur la plaine alluviale du Cher. Il faut être attentif face à cette dynamique qui pourrait poser des problèmes de fermeture de ces espaces ouverts de qualité. De la même manière, les plantations résineuses ont été nombreuses sur les plateaux entre Cher et Aumance au Nord de Vallon-en-Sully : une conséquence du découpage foncier spécifique des lieux (présence de plusieurs châteaux aux grandes propriétés) Les vues depuis la RN144 ont tendance à se refermer à cause de cette dynamique.



*Plantation de peupliers en fond de vallée du Cher vers Magnette (Audes). Attention au risque «d'étouffement visuel» dans les vallées alluviales.*

L'étude de la carte de Cassini nous montre la présence de quelques vastes espaces de landes sur les secteurs de plateaux (autour d'Argentières à Vaux, mais aussi sur les plateaux de l'Est entre Givarlais et Louroux-Hodement).

Aujourd'hui ce type de formation végétale a quasiment disparu, on ne la rencontre que très ponctuellement au contact des boisements. Elles ont été défrichées et mises en valeur par l'agriculture : prairies ou cultures.

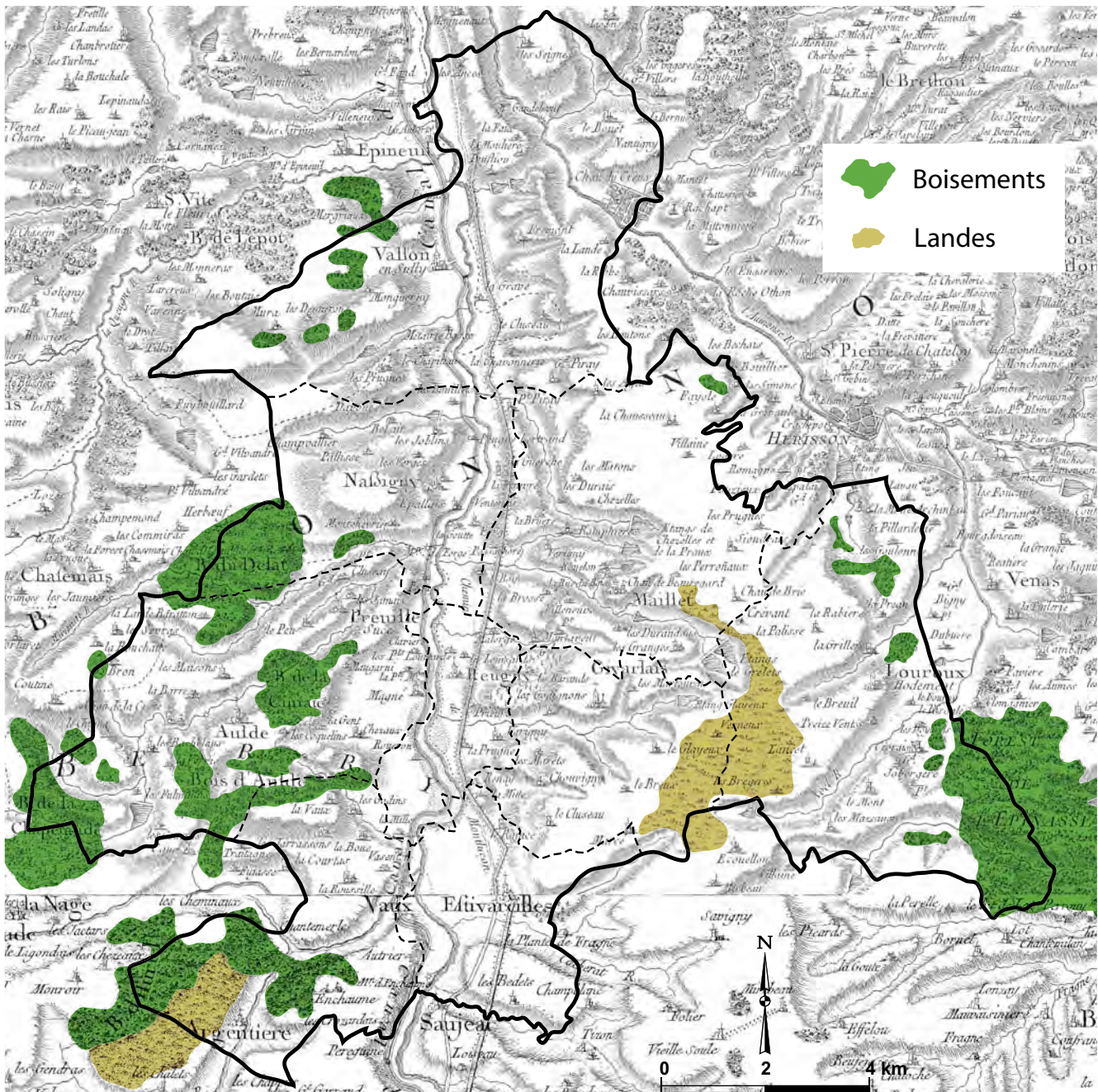


*Depuis la RN144 au Nord de Vallon-en-Sully certaines vues vers la vallée ont été oblitérées par les plantations de pins en bord de route.*

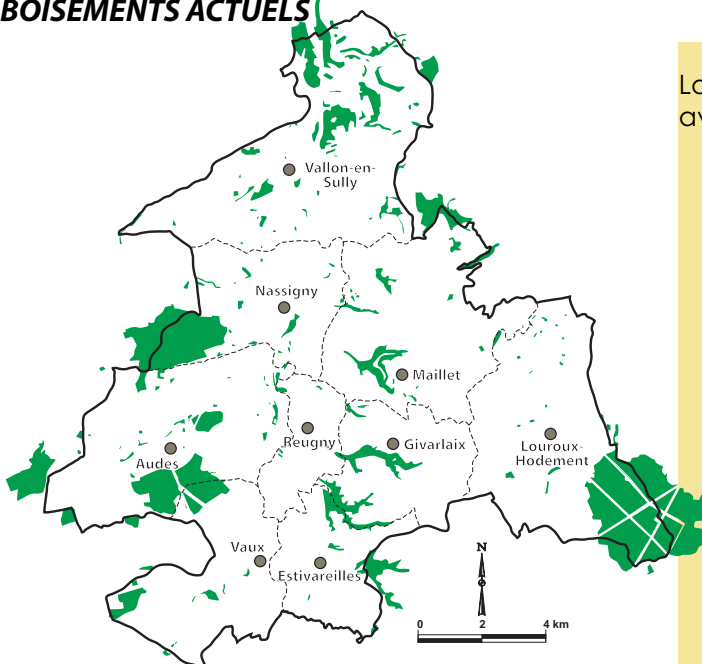


*Attention à ce que la forêt ne remonte pas trop sur le rebord du plateau : elle pourrait boucher le beau cône de vue sur les ruines du château de la Crête (Audes)*

# LA FORET ET LES LANDES AU DEBUT DU XIXÈME SIECLE



## BOISEMENTS ACTUELS



La comparaison des boisements au XIXème siècle avec les boisements actuels nous montre :

- la permanence des grands bois (forêt de Lespinasse, Bois d'Audes, Bois du Dela...)
- un recul sensible de la forêt autour d'Argentières (Vaux) : défrichement du bois d'Huriel. De même, le bois de la Chapelaude en limite d'Audes a vu ses surfaces se réduire sensiblement.
- la forte progression de la forêt sur les pentes, tout le long du coteau dominant le Cher d'Estivareilles à Vallon-en-Sully. Dynamique liée à l'abandon de ces espaces difficiles par l'activité agricole.

# DÉCOUVRIR LES PAYSAGES DEPUIS LES ROUTES

## ➤ Hiérarchie et héritages historiques du réseau viaire

La Communauté de Communes abrite un réseau routier hiérarchisé complet : de la petite voie communale de desserte d'un hameau à l'infrastructure d'intérêt national et international qu'est l'A71.

Si le réseau le plus ancien est fortement lié aux composantes du relief (la vallée du Cher est empruntée par la RN144 et la RD301) l'autoroute A71 traverse la Communauté de Commune en s'affranchissant des données physiques.



*L'A71 sur le plateau de Maillet : une voie internationale qui s'affranchit du contexte naturel et des héritages historiques.*

## ➤ Formes et tracés

Historiquement la vallée du Cher (ou du moins ses premières terrasses, à l'abri des inondations) est un axe de passage majeur pour le territoire, aujourd'hui elle est empruntée par une voie majeure la RN144, et par une voie d'intérêt plus local la RD301, s'ajoutent à ces routes la voie ferrée ainsi que le canal de Berry.

- Mais on constate que la vallée du Cher est tout de même plus souvent franchie que longée. Ces points de franchissements sont souvent des points d'implantations bâties historiques (liés à des anciens gués ou à des ponts) :
  - Vallon-en-Sully (RD11)
  - Nassigny / Forgues (RD541)
  - Reugny / Magnette (RD70)
  - Vaux / Estivareilles (RD114)
- Ailleurs le réseau routier n'est pas strictement dépendant des données physiques, le relief restant peu marqué sur le territoire.



*Pont sur le Cher sous Nassigny (RD541) : ce franchissement correspond à un ancien gué historique, que commandait le château des Vergers.*

## RESEAU VIAIRE



### Les héritages de l'histoire

Le réseau viaire actuel (hormis les Autoroutes) est bien souvent l'héritage d'axes anciens, dont la trame s'est enrichie et adaptée aux évolutions de la société actuelle.

La carte de Cassini ne reporte qu'une seule voie traversant le territoire du Sud au Nord. Il s'agit d'une voie principale empierrée doublée par une voie non empierrée. Le tracé de cette voie ancienne correspond (à quelques différences près) au tracé actuel de la RN144. Cet axe est l'héritage d'une ancienne voie romaine qui reliait Bourges à Clermont-Ferrand via Nérès-les-Bains qui constituait un centre important de l'époque.

L'ancienne route cheminait en rive droite du Cher mais un peu plus haut sur le versant que la RN144 actuelle : les fonds de vallée étaient évités par les voies anciennes.

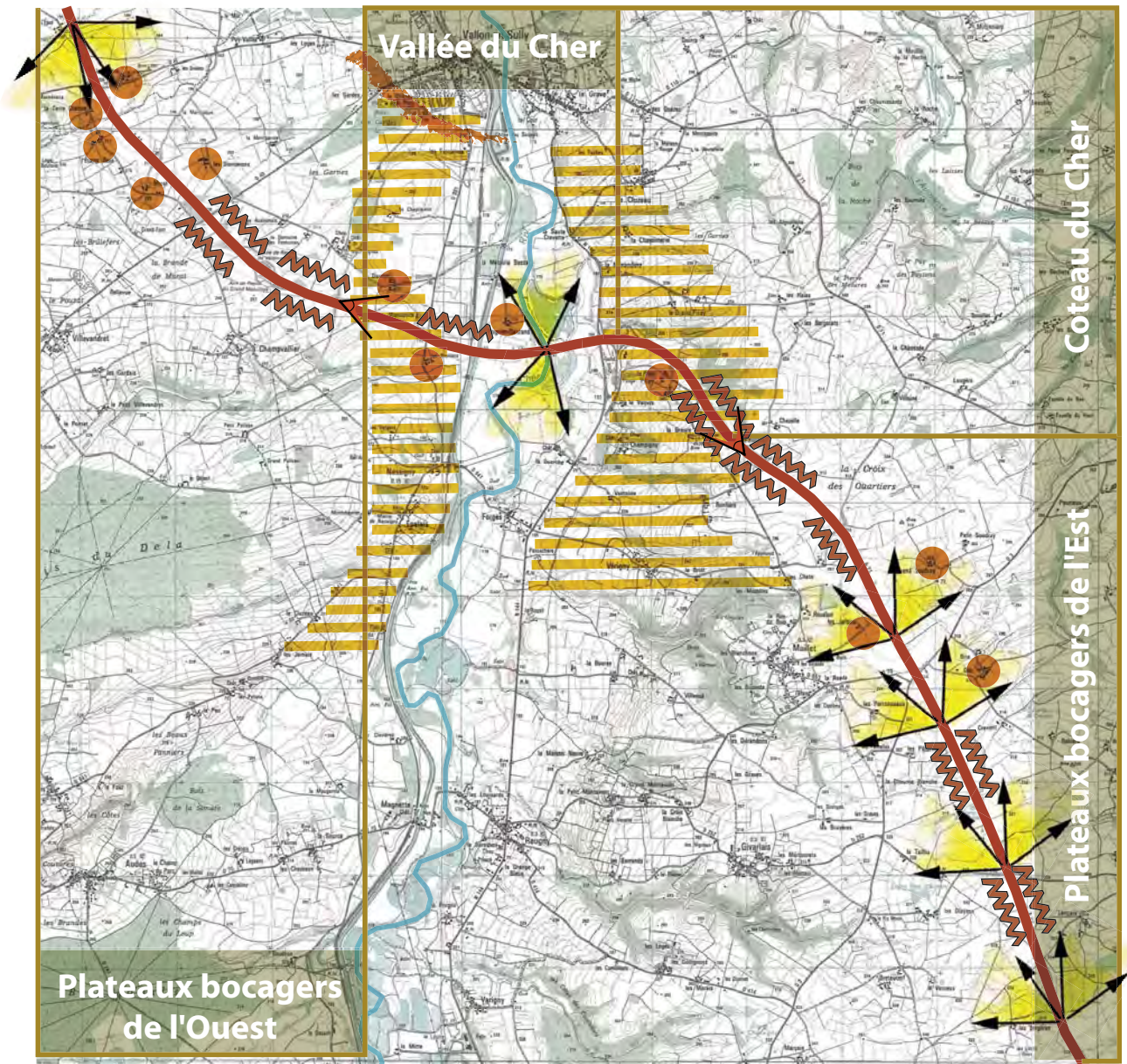
**L'autoroute A71 :**

L'autoroute A71 Clermont-Paris traverse la Communauté de Communes du Sud-Est (Louroux-Hodement) au Nord-Ouest (Vallon-en-Sully) en franchissant le Cher entre les communes de Maillet et Nassigny.


Le territoire est desservi par l'échangeur n°9 sur la commune de Maillet.

Le trafic y est important avec environ 13500 véhicules/jour en moyenne pour l'année 2004.

**PERCEPTION DU TERRITOIRE DEPUIS L'AUTOROUTE A71**





 Vues larges (plus ou moins filtrées par le bocage)  
*Rôle déterminant des premiers et seconds plans*

 Vues plongeantes lointaines dues à une rupture de pente

 Forte présence des talus  
*Importance de leur traitement et des aménagements de proximité*

 Coteaux et reliefs perceptibles  
*Zones stratégiques de grande sensibilité visuelle*

 Éléments bâtis perceptibles  
 Silhouette des extensions de Vallon  
*Importance du traitement architectural et des abords*

Du fait de son trafic important et international, l'A71 est une «vitrine» sur les paysages de la Communauté de Communes : les conducteurs perçoivent la variété des lieux avec la traversée du plateau bocager puis de la vallée du Cher. Par ailleurs Vallon-en-Sully accueille les Aires de repos du Grand Meaulnes et de Vallon-en-Sully, qui permettent l'arrêt et la découverte du territoire.



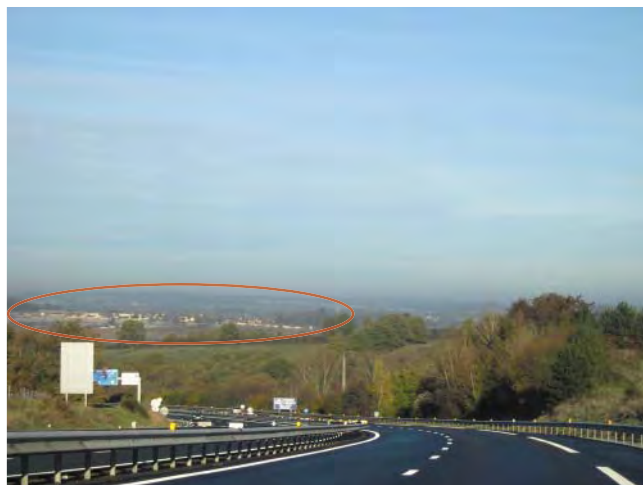
Depuis l'A71, le conducteur découvre les paysages du bocage, malgré la vitesse, les haies sont perçues et la sensation de «pays rural bocager» est réelle.



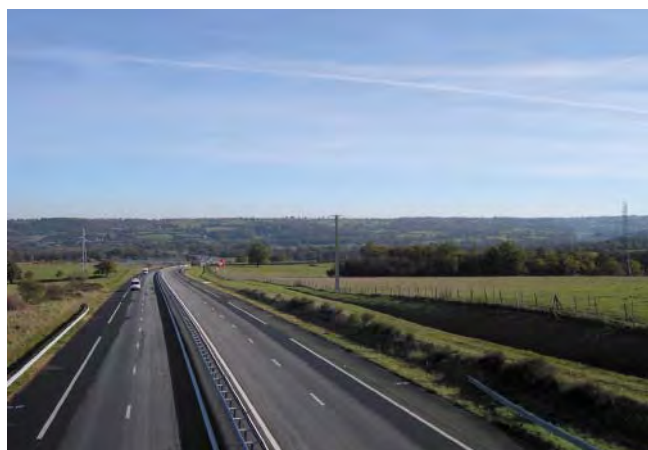
Au contraire, certaines portions du bord d'autoroute ont été remembrées : l'arbre est absent et le paysage se découvre en vues rasantes lointaines : la sensation de paysage ouvert est forte.



Le long de la traversée de la Communauté de Communes, il y a quelques séquences où les talus bloquent les vues : le paysage n'est pas perçu.



Dans le sens Clermont-Paris, le franchissement du coteau à Maillet permet des vues plongeantes vers la vallée du Cher : les extensions bâties de Vallon-en-Sully sont fortement perçues dans l'axe de la voie.



Dans le sens Paris-Clermont, depuis le plateau de Vallon-en-Sully (à proximité des Aires de repos) : les vues frontales se portent sur le coteau du Cher.



La partie Nord de la traversée autoroutière offre plusieurs vues sur des boisements feuillus en bord d'autoroute.

## La RN144

Cette route qui relie Clermont-Ferrand à Bourges longe la vallée du Cher sur sa rive droite du Sud au Nord dans toute la traversée de la Communauté de Communes entre Estivareilles et Vallon-en-Sully. Elle traverse le bourg de Reugny, mais les autres noyaux bâtis importants sont à l'écart de la route. Le trafic y reste modeste (environ 4315 véhicules/jour en moyenne au niveau de Reugny), il augmente sensiblement en allant vers le Sud, c'est une des voies d'accès privilégiées à Montluçon.

Malgré les vitesses de transit importantes, cet axe a un rôle important dans la découverte des paysages de la Communauté de Communes : il permet notamment de belles vues sur la vallée alluviale du Cher. On peut regretter le manque de traitement de la voie, en particulier dans les traverses de bourgs où se posent des problèmes de sécurité.

*A Estivareilles le coteau (boisé dans ce secteur) est fortement perçu depuis la route, il compose le fond de scène des vues vers l'Est >>>*



*La traversée de Reugny ponctue le trajet, elle offre de belles vues sur des éléments de patrimoine (prieuré etc...)*



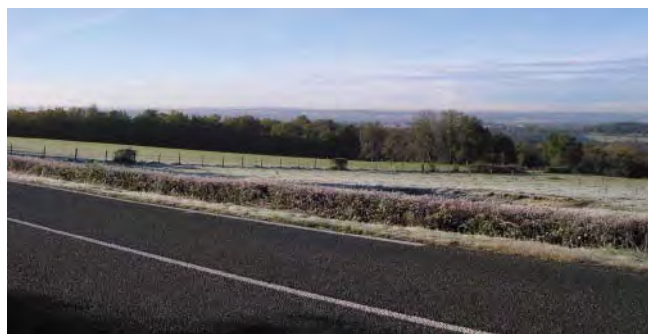
*Au Nord de Reugny, les grandes lignes droites dégagent de vastes perspectives sur les prairies bocagères de la plaine alluviale mais aussi du coteau : le paysage est de grande qualité.*



*Juste avant l'échangeur de Maillet, la vue sur l'ensemble architectural du Château de la Guerche est un des points forts paysagers du territoire.*



*L'approche de Vallon-en-Sully permet de belles vues sur la vallée du Cher, la rivière est même ponctuellement visible, à proximité immédiate de la chaussée.*



*Au Nord de Vallon, la route quitte la vallée et s'élève sur le plateau, une fenêtre visuelle réduite permet une vue plongeante sur la silhouette du bourg.*



*Mais dans ce secteur, les parcelles du bord de route ont beaucoup été reboisées : les pins ferment plusieurs cônes de vues.*

# PERCEPTION DU TERRITOIRE DEPUIS LA RN144



Vues larges (plus ou moins filtrées par le bocage)  
*Rôle déterminant des premiers et seconds plans*



Vues fortement filtrées par la végétation



Forte présence des talus  
*Importance de leur traitement et des aménagements de proximité*



Coteaux et reliefs perceptibles  
*Zones stratégiques de grande sensibilité visuelle*



Reboisements résineux  
*Fermeture des vues*



Ruisseaux transversaux  
*Cordons végétaux qui rythment les parcours*



Forte présence du bâti en bord de route  
Traversées de bourgs  
*Importance du traitement des abords de la voie et du bâti (espaces publics, clôtures, façades...)*



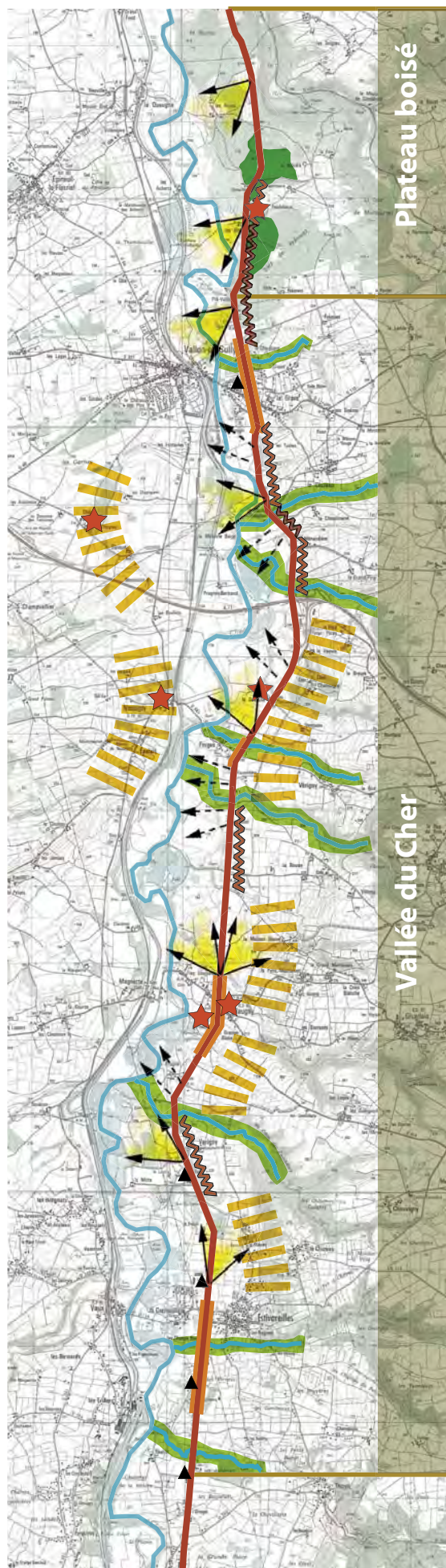
Bâti d'intérêt visible depuis la route  
*Cônes de vues à conserver ouverts*



Éléments bâtis ayant un fort impact paysager  
*Améliorations paysagères à apporter : traitement des abords...*



Implantation industrielle en bordure de la RN144 à la Mitte (Reugny). Les grands volumes des bâtiments les rendent particulièrement visibles depuis la chaussée.



## ↳ Les routes départementales

Elles sont nombreuses mais doivent être appréhendées selon deux catégories :

- Certaines ont une fonction de transit et de desserte principale entre les différents pôles du territoire et de l'extérieur : RD301 entre Vaux et Vallon-en-Sully via Nassigny, RD3 entre Estivareilles et Hérisson, RD39 entre Hérisson et Commentry via Louroux-Hodement...

De par leur fonction et leur trafic qui reste encore relativement important, ces routes départementales conservent un gabarit assez large avec des accotements traités.



RD3 au Nord de Louroux-Hodement : il s'agit d'une voie de transit relativement importante, la chaussée et les accotements sont larges. Depuis la route, le conducteur découvre le paysage du bocage : haies, prairies et groupements bâtis, mais les vitesses de parcours sont rapides.



RD241 au Nord d'Audes : le gabarit de la voie est plus réduit, il n'y a pas de marquage au sol : les vitesses de circulations sont moins élevées et le paysage plus facilement perçu.

- D'autres sont moins importantes, elles assurent essentiellement un rôle de trafic local entre bourgs et hameaux. Les largeurs de voie et d'accotements sont plus réduites et le marquage au sol n'est pas systématique. Citons par exemple la RD 603 entre Louroux-Hodement et Bizeneuille (via la forêt de Lespinasse), la RD 157 dans la vallée de l'Aumance à Vallon-en-Sully...



Les routes départementales permettent de parcourir le territoire et d'en découvrir ses richesses paysagères. Ici la Vignonnerie dans la vallée de l'Aumance à Vallon.

Plus la chaussée est étroite, plus les ambiances sont intimistes.

## ↳ Les routes vicinales et les voies de desserte

Les nombreux hameaux et groupements bâtis isolés du bocage sont desservis par un dense réseau viaire vicinal. Ces routes sont caractérisées par des gabarits étroits et une sinuosité plus importante. Elles sont peu fréquentées.



Route d'accès aux Barrands (Givarlais). Les routes qui franchissent le coteau permettent de belles vues plongeantes vers la vallée du Cher.



Route des Prunes (Vallon) : la petitesse du gabarit et l'alignement de grands chênes produisent des ambiances intimistes remarquables : une image forte du territoire.



Sur les flancs de la vallée de l'Aumance, la sinuosité de cette petite route, son passage dans la forêt de pente créent des images originales, assez rares dans la Communauté de Communes.

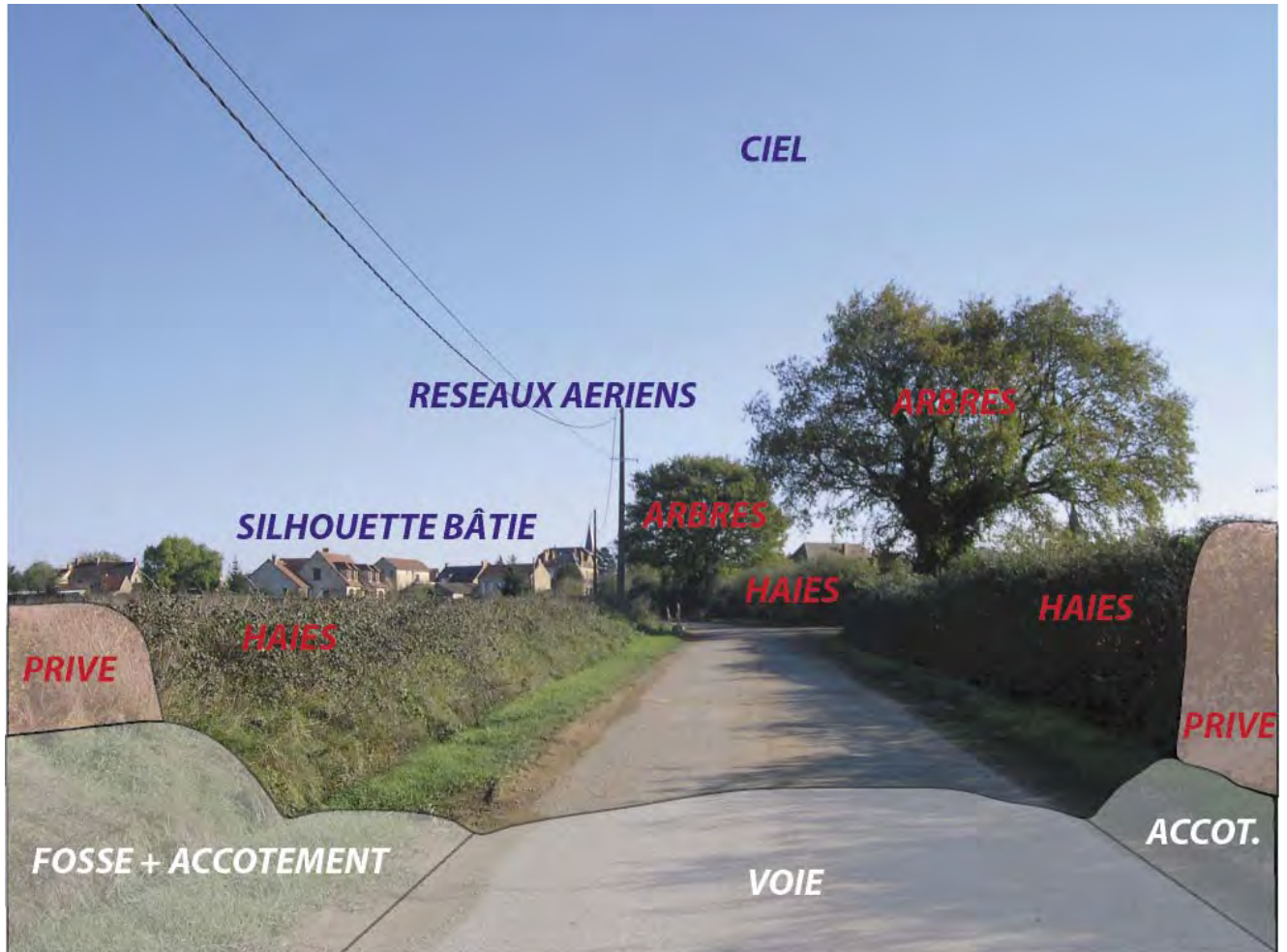


Route de la Crête (Audes). Ambiances particulières procurées par le cheminement dans le bocage : notez comment la gestion de la taille des haies conditionne les perceptions depuis la route. Si la haie qui longe la chaussée se développe trop, les vues seront «bloquées».

## ➤ Des ambiances routières variées

Le territoire est composé de différentes facettes paysagères qui se succèdent et que l'on découvre au fur et à mesure des trajets routiers.

Le paysage tel qu'il est perçu par le conducteur et ses passagers dépend de l'emprise routière en elle-même (gabarit et traitement de la chaussée, fossés, talus...) mais également des espaces qui se situent au-delà de l'emprise publique (haies, espaces agricoles ou forestiers, clôtures, éléments bâtis...)

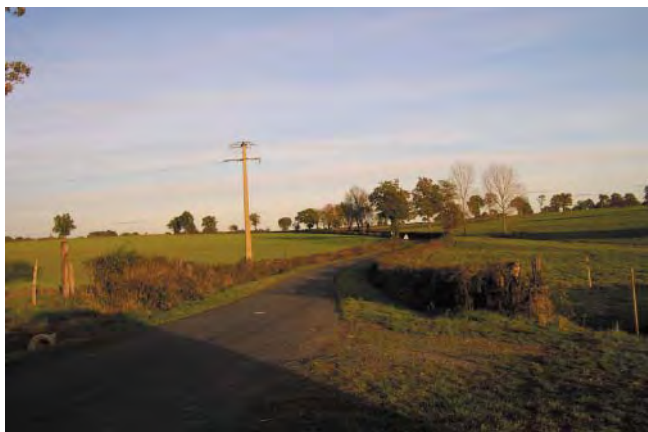


- Les routes qui empruntent la vallée du Cher permettent d'avoir de belles vues rasantes assez larges sur les prairies de la plaine alluviale. Les arbres qui bordent le canal, ainsi que la ripisylve créent une masse boisée linéaire qui est fortement perçue. Les éléments bâtis situés à l'interface entre la plaine inondable et les premières terrasses ponctuent les trajets.

*RD301 à Clavières (Audes) : la route longe la plaine alluviale du Cher et permet de belles vues rasantes sur les prairies et le cordon boisé de la ripisylve. Dans ce secteur, la sensation d'espace est forte>>>*



- Sur le plateau et le coteau, la forte présence des haies du bocage et des arbres cloisonne les vues. Le paysage depuis la route se découvre de manière progressive (exception faite des secteurs plus "ouverts" où les vues sont lointaines). Depuis le rebord du plateau les routes offrent de belles vues plongeantes lointaines : le paysage est perçu dans une plus large globalité et la sensation d'espace est plus forte.



RD252 à Givralais : les haies accompagnent la route et conditionnent les perceptions selon leur hauteur.



Civrais (Louroux-Hodement) : les grands chênes qui bordent la route ont un très fort intérêt paysager. Les images sont très valorisantes.

La présence quasi systématique des haies en bord de voie (haies basses taillées, mixtes ou arbres de haut jet) est un fort élément d'identité. La perception des paysages depuis la route (et donc une grande partie de l'image renvoyée par la Communauté de Communes du Val de Cher) est étroitement lié aux modes de traitement et d'entretien de ces haies : leur hauteur et leur densité conditionnent fortement les vues et les images renvoyées.

- Les traversées de forêts feuillues (bois d'Audes par la RD241, forêt de Lespinasse par la RD603...) offrent des ambiances de grande valeur : les grands arbres traités en futaie créent une véritable voûte boisée au-dessus de la chaussée. Les feuilles laissent filtrer le soleil et créent des jeux d'ombre et de lumière. La variation saisonnière des couleurs renforce ces images de qualité. Le passage dans ces forêts se fait par de grandes lignes droites qui créent des effets de perspectives remarquables, les carrefours avec les chemins forestiers sont marqués par les "ronds" qui sont plantés d'arbres d'essences différentes (souvent des grands résineux).



RD603 dans la forêt de Lespinasse (Louroux-Hodement) : une des grandes images fortes du territoire. La futaie de chênes crée un cadre majestueux (renforcé par les effets de perspectives créés par la ligne droite).



Passage dans le bois de Chantemerle (vallée de la Magieure à Vaux) : la forêt est moins majestueuse mais elle crée tout de même un «événement paysager» dans ce secteur de bocage.

## Le traitement des abords

Parfois négligés, les abords de la chaussée sont des espaces stratégiques en terme d'image : ils constituent les premiers plans dans la découverte des paysages depuis les routes et ils conditionnent en partie les perceptions.

- Certains modes de traitement ou d'entretien sont facteurs de "dégradation paysagère", ils attirent l'œil qui ne se focalise plus sur les éléments de qualité qu'il peut y avoir à proximité : talus non traités ou trop rectilignes (images "techniques"), dépôts divers en bord de voie, glissières de sécurité métalliques brillantes...
- A contrario, certains types d'abords de voie renforcent la qualité des paysages perçus, ils apportent une plus value paysagère en eux-mêmes : bandes enherbées, présence de murets en entrée de village ou de hameau, alignements d'arbres...
- La densité du réseau viaire fait que de nombreuses petites routes ne sont pas bordées par des réseaux aériens : la perception des paysages n'est pas perturbée et les vues se focalisent plutôt sur des éléments de valeur et d'identité (arbres, éléments bâtis...).
- L'entretien du patrimoine routier (ponts, ponceaux, murs de soutènement...) est variable. Ils ont souvent été "négligés" lors de l'entretien et de la réfection des routes: ils ont été remplacés par des traitements plus techniques (remplacement de la pierre par le béton et le métal...) lors des travaux d'élargissement notamment. Leur préservation est importante, ils font partie à part entière du patrimoine du territoire.



RD241 à Audes : les glissières métalliques répondent à des impératifs de sécurité mais elles s'imposent fortement aux regards et contrastent avec les ambiances rurales du territoire.



RD70 à l'entrée Sud d'Audes : les réseaux aériens du bord de route perturbent la lecture de la silhouette du bourg.



Remarquez l'importance du mode de traitement de la haie du bord de route : à gauche elle est taillée et les vues sont possibles, à droite elle monte et s'épaissit, bloquant les perceptions depuis la chaussée. RD114 aux Bourses (Vaux)



Le traitement trop technique des ouvrages d'art (trottoirs béton, barrières métalliques...) rompt en partie le charme des petites routes du bocage. Franchissement du ruisseau de Civrais à Louroux-Hodement.



RD39 au Nord de Louroux-Hodement. La présence de bandes enherbées est quasi systématique le long des routes du territoire. Elles permettent d'adoucir le lien visuel entre la chaussée et le contexte bocager.



Entrée Est de Reugny : la conservation des arbres en bord de voie est source de qualité paysagère. C'est un des éléments d'identité de la Communauté de Communes du Val de Cher.



Le franchissement des cours d'eau se signale par la présence d'ouvrages d'art. Certains ont un caractère « technique » d'autres offrent des images plus qualitatives comme ici avec ces parapets en pierres et briques dans la vallée de l'Aumance (Vallon)

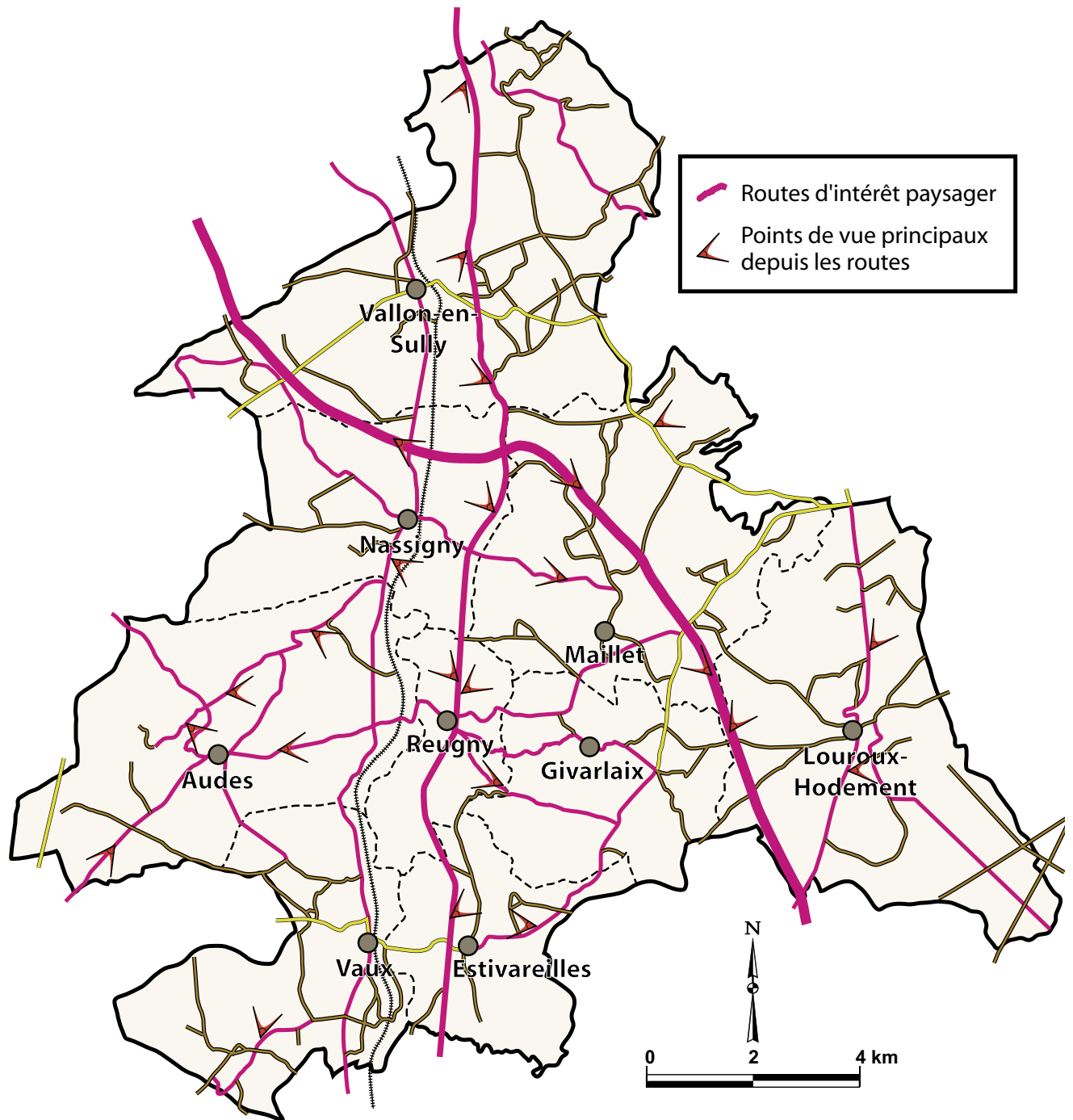


Les murets de pierres sèches sont peu nombreux sur le territoire, leur présence ponctuelle n'en est que plus valorisante sur le plan paysager. Ici dans la vallée de l'Aumance le long de la RD157.



Dans les vallées encaissées (en particulier dans la vallée de l'Aumance), les routes sont ponctuellement bordées par des talus où la roche mère affleure. Elle prend alors un caractère plus « sauvage » et produit des ambiances particulières. RD157 dans la vallée de l'Aumance (Vallon)

## ROUTES D'INTERET PAYSAGER



Ces routes permettent aux visiteurs comme aux simples automobilistes, de découvrir les qualités paysagères de la Communauté de Communes : ce sont des axes que l'on peut qualifier de « vitrines » sur les paysages.

En conséquence, les efforts d'entretien de ces voies et de leurs abords sont prioritaires et doivent être plus poussés qu'ailleurs : préservation des fenêtres paysagères, traitements paysagers adaptés pour leurs abords etc...)

Une grande partie des routes du territoire présente un réel intérêt paysager : la forte présence de l'arbre et du bocage, les vallées, les grandes forêts sont perçus depuis les routes.

Mais certains axes peuvent être qualifiés de «routes d'intérêt paysager» : ce peut être le cas sur la totalité de leur linéaire ou bien sur certaines portions plus limitées.

- Routes qui offrent des vues plongeantes: vers la vallée du Cher depuis le coteau en particulier mais aussi vers l'Est du territoire...
- Routes qui cheminent en fonds de vallée du Cher et de l'Aumance : RN144, RD301, RD157...
- Routes qui permettent la découverte d'éléments bâtis de qualité : silhouettes de villages, architecture traditionnelle préservée ou bâti remarquable...
- Routes qui proposent la traversée de secteurs paysagers variés, offrant une diversité des ambiances et des types de perceptions : alternance de paysages cloisonnés dans le bocage et de vues plus larges, passage au cœur des grandes forêts feuillues...
- De par son trafic intense et son importance internationale, l'A71 peut être considéré comme une "route paysagère" même si les paysages traversés et les abords techniques de la chaussées (ouvrages d'art, talus...) ne sont pas les plus valorisants pour le territoire.



La RN144 permet la découverte de la plaine alluviale du Cher, mais elle offre aussi de belles vues sur des éléments forts du patrimoine bâti : château de la Guerche ou Prieuré de Reugny ici en photo.



La RD157 qui chemine dans la vallée de l'Aumance produit des images variées : vues limitées intimistes, secteurs plus ouverts permettant une lecture plus globale du paysage...



Vue sur le bourg d'Audes depuis la RD241 aux Ferrands : cette route permet la découverte de paysages variés en quelques kilomètres : vues plongeantes sur la vallée du Cher, bocage, passage dans la forêt d'Audes, traversée du bourg...



La RD301 longe la vallée du Cher en rive gauche. La route alterne les passages en fond de vallée, mais aussi sur les plus hautes terrasses : les systèmes de vues sont alors très différents. Ici vers Magnette où on a des vues rasantes sur la ripisylve en arrière plan.



## Publicités et pré-enseignes

Comparé à d'autres secteurs proches (comme la commune de Saint-Victor par exemple en entrée de la Communauté d'Agglomération de Montluçon), les publicités et pré-enseignes restent relativement peu nombreuses sur les bords des routes de la Communauté de Communes.

Même si elles sont peu nombreuses, leur impact est réel sur les paysages perçus depuis la route : dégradation visuelle, brouillage de la lecture des paysages en entrée de bourg, banalisation des secteurs concernés.

La loi fixe des règles d'implantations pour ces pré-enseignes mais la réglementation existante est peu respectée et appliquée : une partie des panneaux sont illégaux. Mais même ceux qui respectent les règles d'implantation ne sont pas sans incidence sur les paysages : les reculs imposés ne sont souvent pas suffisants pour réduire totalement les nuisances visuelles.



L'accroche de l'A71 (sortie N°9 de Maillet) et de la RN144 est marquée par la présence de plusieurs pré-enseignes qui viennent en premier plan d'une belle vue sur la vallée du Cher.



Même si elles ne sont pas très nombreuses sur le territoire, les pré-enseignes ponctuent les bords de la RN144 principalement.

Les effets dysharmonieux sont dus à :

- La discordance des supports et des tailles
- La discordance des couleurs
- La perturbation des cônes de vue vers des arrière plans de qualité
- Leur prolifération en certains points stratégiques (carrefours, entrées de bourgs...)

Pour limiter la prolifération des pré-enseignes, certaines communes ont mis en place des panneaux communs indiquant tous les commerces et artisans de la commune en entrée de bourg. C'est le cas à Louroux-Hodement par exemple.



Regroupement des informations concernant les commerces et les artisans sur un panneau unique à l'entrée de Louroux-Hodement.



Cette pré-enseigne en fer forgé est une source de qualité et de diversité au bord de la RD301. Rouéron (Audes).

## LE BATI DANS LE PAYSAGE

La densité moyenne de population du territoire est de 28.2 habitants au km<sup>2</sup>. Mais la situation est très différente selon les communes, variant de 92 hab/km<sup>2</sup> à Estivareilles à 8 hab/km<sup>2</sup> à Nassigny. Certaines ont des chiffres très bas : Nassigny (8), Louroux-Hodement (10), Maillet (12), Givarlais (15), Audes (16) tandis que d'autres connaissent des densités plus fortes : Estivareilles (92), Vaux (53), Vallon-en-Sully (45), Reugny (36)... ce sont les communes qui ont connus les plus forts développements pavillonnaires.

La perception du bâti dépend de plusieurs facteurs :

- la morphologie du site : les coteaux, les rebords de plateaux, les vallées. La répartition du bâti et l'implantation dans le paysage vont favoriser ou non la perception des constructions,
- le contexte paysager et l'occupation du sol : un bocage absorbant et ses filtres végétaux, un plateau remembré au paysage plus « ouvert »...
- le tracé des voies qui permettent de découvrir le paysage : fond de vallée, depuis un point haut...

En revanche la qualité des vues sera directement induite par :

- les masses bâties : nombre de bâtiments, volumétries,
- l'implantation par rapport aux courbes de niveaux : alignement des façades, implantation en U...
- la nature des matériaux employés en toiture et façades : éléments de la construction perceptibles en vues lointaines,
- le lien au paysage : les haies qui remontent vers un groupement bâti, des haies arborées etc.

Ce sont ces particularités qui donnent de l'intérêt ou non à la silhouette bâtie.

### **Le val de Cher**

La vallée coupe le territoire en deux selon un axe naturel Nord/Sud : le Cher serpente dans un fond de vallée plat et relativement large.

Les bourgs centres se sont développés à proximité des principaux axes de communication : l'eau avec le Cher et le Canal, la route : la RN 144 et la voie ferrée.

Vallon en Sully constitue toujours aujourd'hui le pôle principal d'activités et d'habitat. Il se développe largement le long de toutes les voies RN144, RD301, RD40.

Les masses bâties sont perçues :

- en vues frontales depuis les principaux axes de communication dans la vallée
- en vues plongeantes depuis les coteaux, voire les rebords des plateaux bocagers de l'Est et de l'Ouest.



*Estivareilles Champblanc : vue rasante sur ce groupement bâti de fond de vallée par dessus la haie. On perçoit l'implantation du bâti (des éléments perpendiculaires) les volumes variables des bâtiments, la nature des matériaux. Une partie de toit en tôles se distingue particulièrement. A l'arrière plan, le fond de vallon du ruisseau de la Plante de Fragne et ses boisements.*



*Nassigny : une vue rasante de qualité : le château de la Guerche. Le fond plat de la vallée du Cher se perçoit particulièrement bien à cet endroit.*



Audes : Une image d qualité à Magnette. Bâti traditionnel organisé en U, les orientations de faitage le montrent, qualité et homogénéité des matériaux, lien fort avec le végétal qui enveloppe le bâti.



Estivareilles : silhouette implantée en pied de coteau. Vue semi lointaine en fond de vallée. La végétation dissimule une partie du bâti.

### ↳ La vallée de l'Aumance



Vallon en Sully : la Vignonerie. Groupement bâti de grande qualité lié au château du Creux. Au premier plan un bel arbre dans la haie qui équilibre la vue. Au dernier plan les boisements de la vallée de L'Aumance, vallée étroite aux versants boisés.

Une vallée plus étroite qui se ferme peu à peu par manque d'exploitation et d'entretien. Quelques masses bâties constituées essentiellement par des domaines et des châteaux.

Le bocage très dense dans ce secteur absorbe largement les masses bâties.

Des perceptions courtes, frontales, un itinéraire de charme et de découverte aux détours de la RD 157



Vallon Château du Creux. Une perception du paysage bourbonnais qui développe beaucoup de charme.

## Les coteaux

De part et d'autre de la vallée du Cher ils sont à la fois

- particulièrement exposés à la vue
- ils offrent des vues dominantes sur les bourgs et villages.

Une lecture sur le paysage du territoire en vues lointaines particulièrement intéressante. De ce fait, quelques silhouettes sont sensibles de par leur exposition à la vue : le moindre écart dans les valeurs colorées des façades ou toitures se remarque. D'où l'importance de conserver un bocage de qualité.



Notez le rôle important des structures bocagères qui relient le bâti à son contexte . Le Grand Piray (Maillet)

## Les rebords de plateaux

Ils offrent également des vues plongeantes sur les villages de la vallée. Le bocage protège les bords de plateaux mais le bâti reste ponctuellement assez exposé.



Vallon en Sully : Forte exposition de la silhouette du château de la Prugne qui se détache du paysage en bordure de plateau. Vue depuis la RD 310 dans la vallée. Silhouette peu mise en valeur dans ce paysage déséquilibré entre prairies ouvertes et masse boisée. Une haie taillée en bouchure constitue une ligne horizontale sous le château, mais elle paraît hors d'échelle.



Vallon en Sully : vue lointaine depuis le rebord de plateau au niveau de Frémont. Le clocher de Vallon se détache de la silhouette du bourg. Une vue ouverte à conserver.



Nassigny Montcaprice. Une forte exposition aux vues pour ce groupement bâti isolé. L'implantation en léger surplomb donne de la force au bâti. L'impact des façades est particulièrement fort, l'erreur n'est pas autorisée au niveau des enduits, de la couverture, de la création d'ouvertures ou autres ajouts bâtis.



Sensibilité de la silhouette bâtie et forte exposition des prairies sur les coteaux

Vallon : vue inversée depuis le point haut des Prugnes vers Davoué. A cette échelle on lit les masses bâties (dominante de couleurs claires sur des volumes importants) et les masses boisées le long du Cher. Les coteaux d'en face sont également bien perçus et on comprend mieux la fragilité de ces espaces.



Vaux et Estivareilles vus depuis les Galitrats. Une vue majeure, très large qui montre l'implantation du bâti en pied de coteau et son contexte paysager. Le paysage est constitué de lignes et strates horizontales : voies de circulation ligne de chemin de fer et RD 30, cordon boisé des abords du Cher, secteur bâti qui remonte sur le coteau, ligne de crête des plateaux bocagers.

### ↳ Les plateaux bocagers

Les perceptions sur les masses bâties se font en vues rasantes proches, lorsque le bocage laisse passer le regard. Les villages sont perceptibles dans leur contexte environnemental. La présence d'une trame bocagère qui enveloppe un groupement bâti favorise une bonne intégration. Sur les plateaux de l'Est, le remembrement plus marqué a ouvert le paysage. De fait les masses bâties sont plus exposées.



Silhouette du bourg de Audes, absorbée par le bocage. Seul le clocher émerge de la silhouette. Une belle image, une vue à conserver ouverte par l'entretien régulier de la haie en bordure de route.



Silhouette de Givarlais. Une silhouette bâtie animée par des orientations de façades diverses. Forte incidence des matériaux clairs. Les arbres jouent leur rôle de filtre sauf le sapin qui attire l'œil.



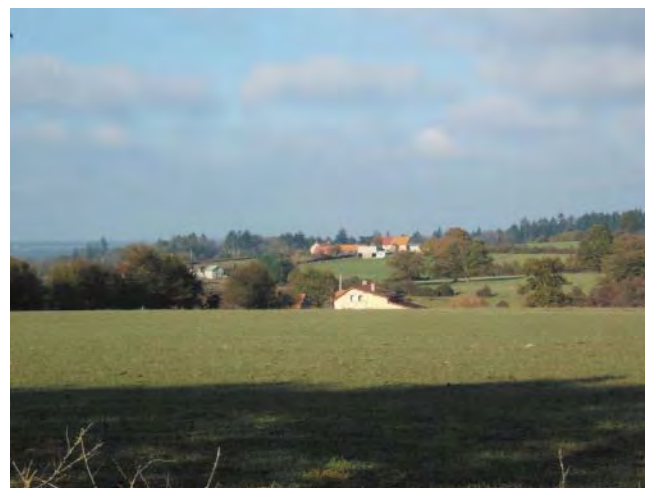
Louroux Hodement : le Breux : le végétal crée le lien entre les masses bâties. 2 accrocs visuels qui nuisent à cette silhouette traditionnelle : un bâtiment très clair et les poteaux béton.



Nassigny le Désert : un schéma d'implantation courant : l'exploitation est située en bordure de route, la haie en bordure de route guide le regard vers le groupement bâti. Les quelques arbres diffus témoignent de la suppression d'une haie entre 2 prairies.



Louroux Hodement : Petit Epalais : impact fort des teintes et nature des matériaux (bacs aciers et tôles de teintes différentes). On perd tout le charme du Bourbonnais.



Vue sur Dointe et Frémont : un bâti aux enduits ou façades décrépies et rejointoyées dans des tonalités un peu claires qui marquent le paysage.



<<< Aude les Chezeaux. Forte opposition des genres. Les 2 arbres isolés à l'entrée du village ne sauvent pas la silhouette. Il est indispensable dans ce cas de replanter une haie en bordure de route pour dissimuler tout ou partie des bâtiments blancs.

## ↳ Les silhouettes des constructions neuves

Les zones d'extensions bâties se développent en périphérie de certains bourgs, constituent de nouvelles silhouettes et créent un nouveau paysage.

Quelques exemples pour montrer l'importance :

- des implantations bâties,
- du végétal,
- des façades, arrières par rapport à la rue, mais au premier plan d'une silhouette bâtie,
- de préconiser des plantations dans les cahiers des charges de lotissement.



*Lotissement communal d'Audes : la silhouette du bourg est dissimulé au delà des arbres. La première vue porte désormais sur les maisons de ce lotissement en cours de création. On rejoint le sujet de traitement des entrées de bourg et de l'image qu'elles portent. La diversité des modèles (toits à 2 et 4 pentes, couvertures tuiles rouges et noires) et d'ores et déjà inquiétante.*

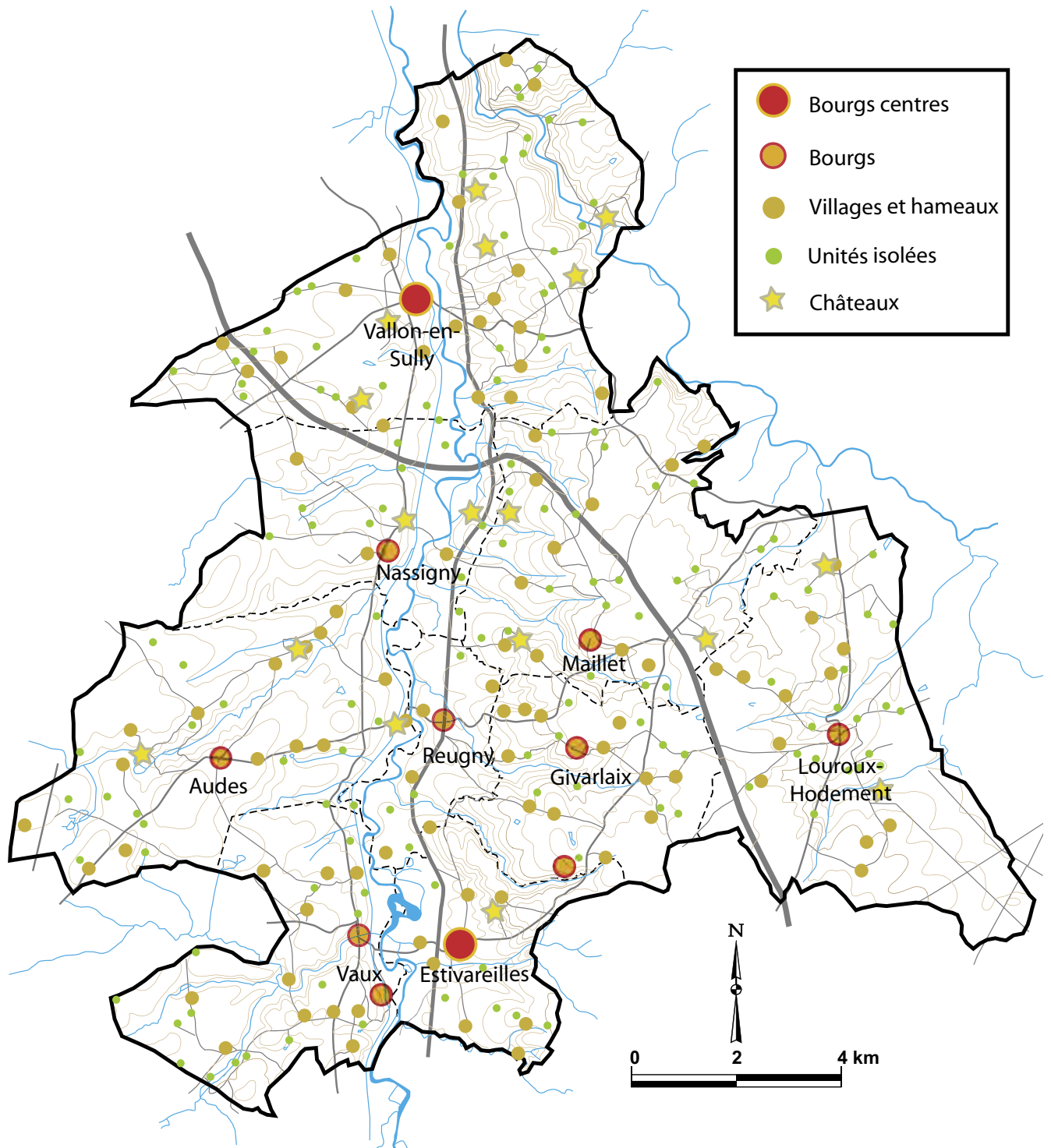


*Nassigny : une silhouette particulièrement réussie. A l'instar des villages traditionnels, des toits à 2 pentes fortes, des orientations de façades diverses, des matériaux cohérents dans les matières et les teintes. Un exemple à suivre.*



*Vallon en Sully. La haie taillée souligne l'agressivité de la silhouette : Tissu bâti décousu, façades globalement trop claires, toitures 2 et 4 pentes, diversité des matériaux de couverture. Il faudrait créer des structures végétales pour lier le tout.*

# REPARTITION DU BÂTI



## Les modes d'organisation du bâti

### Les unités isolées

Ce type d'organisation est le plus courant : il est issu directement des modes d'exploitation et de la gestion du foncier.

Des groupements bâtis qui regroupent 2 ou 3 corps de bâtiments organisés en U, implantés en bordure de voie ou pour les domaines plus importants au bout d'une allée privée.

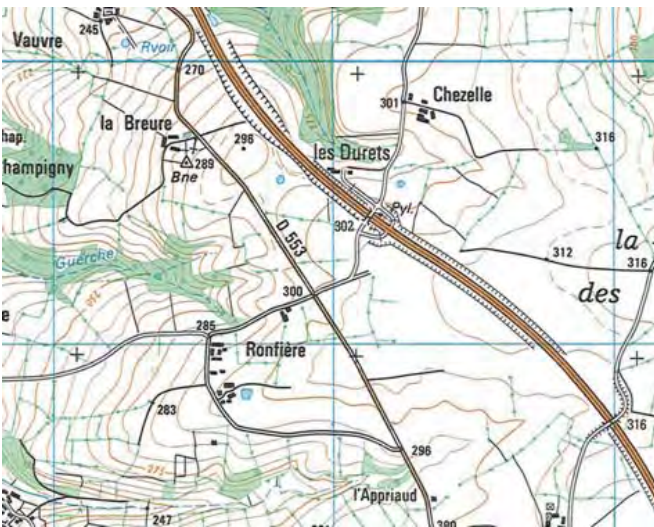
Lorsque la pente est plus forte, le bâti est organisé parallèlement aux courbes de niveaux afin d'éviter des terrassements trop importants et le bâti s'organise en linéaire.



Accès à Dointe sur la commune de Vallon



Ferme isolée de Bel-Air sur la commune de Nassigny.



Unités isolées sur les plateaux Est (commune de Maillet)



Fermes isolées du Petit et du Grand Soudray sur le plateau à Maillet

## ↳ Les villages et bourgs groupés

Globalement on peut parler de villages groupés en opposition au bâti plus diffus constitué par les exploitations agricoles vues précédemment. Toutefois il convient de mettre un bémol quand à la densité bâtie :

- Les bourgs et villages de plaine se sont étalés, l'urbanisation du bourg ancien est plus dense, et paraît groupée par rapport au bâti linéaire (souvent des maisons dissociées) des entrées de bourg. (Vallon, Estivareilles).
- Mais souvent l'ampleur des espaces publics donnent une impression d'ouverture et de respiration, même s'ils sont cernés de part et d'autre de maisons de bourg mitoyennes : Vallon en Sully, Audes, Vaux (avec les ouvertures sur le canal), Maillet.
- Les bourgs de plateaux sont plus denses : Louroux Hodement, Givarlais et s'organisent autour d'un élément communautaire.



Vue aérienne d'Estivareilles : la topographie plane de la terrasse alluviale, la présence de la RN144 expliquent (entre autres) l'étalement de l'urbanisation.



Givarlais conserve une morphologie plus groupée, organisée autour de la route et des espaces centraux. Les extensions ont été peu nombreuses.

Centre ancien du bourg



Lotissements pavillonnaires récents

Extensions linéaires plus anciennes, déconnectées du centre ancien et liées aux voies de communication

<<< Vue aérienne de Vallon-en-Sully : le bourg s'est développé il accueille plusieurs types de groupements aux morphologies différentes.

## ESPACES BÂTIS

---

# L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE EN MILIEU RURAL

Les forteresses médiévales, châteaux, maisons fortes, mottes castrales représentent un véritable livre ouvert de l'histoire des communes du territoire.

Ces constructions témoignent d'autre part de l'organisation de la propriété foncière dans le bocage bourbonnais par un morcellement du territoire et une dispersion de l'habitat en unités d'exploitations diffuses.

L'observation de la répartition du bâti et des différentes typologies permet de comprendre les systèmes d'exploitation.

Il s'agira dans ce document de dégager les lignes directrices des grands types de bâtiments relevés sur le territoire, tout en constatant l'existence de déclinaisons ou d'adaptations diverses au cours du temps.

## ➤ Typologies architecturales

### ↳ Les manoirs et châteaux

Ces constructions ont une forte portée symbolique et affirment le statut social du propriétaire. Elles peuvent présenter une grande diversité au niveau des volumes et de la composition des façades, selon l'époque de construction, les exigences des propriétaires, les évolutions que ces bâtiments ont subi au cours du temps.

L'implantation, les volumétries, la taille des dépendances, les surfaces de bois ou de vignes, les étangs, tout confère à affirmer la situation sociale et l'autorité des propriétaires.

*Château de Peuffeilhoux à Vallon. On le perçoit depuis la RN 144, émergeant de la forêt. Une image furtive de conte de fées.*



*Le château de Nassigny : une vue frontale de proximité. Le mur d'enceinte marque la limite de la propriété.*

Nombre de ces châteaux ont disparu au cours de l'histoire (La Breure à Maillet, Montfourmy à Vallon...), d'autres ont subi de profondes mutations en particulier aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> (Nassigny par exemple). Ailleurs comme à Audes, le château de la Crête a été reconstruit sur le site même de l'ancien château du XVIII<sup>e</sup>, qui avait déjà conservé des restes du château primitif.

La présence du Cher a favorisé l'implantation de plusieurs de ces constructions. Le relief vallonné a aussi permis des implantations dominantes par rapport à la vallée, renforçant ainsi le pouvoir et la surveillance d'un territoire.

Ces bâtisses construites à flanc de coteaux, en limite de plateaux sont facilement perçues depuis le fond de vallée en vue lointaine et incitent à la découverte. D'autres sont très proches de l'axe routier majeur que représente la RN144.

La multitude et la grande diversité de ces châteaux sont un réel enrichissement du paysage vu des routes et constituent un capital paysager et patrimonial à forte valeur ajoutée pour le territoire.

Les châteaux et maisons fortes ont récemment fait l'objet d'une étude complète : « Châteaux, fiefs, mottes, maisons fortes et manoirs en Bourbonnais » aux éditions De Borée, sous la direction de René Germain.



Vallon en Sully, château des Prugnes situé en éperon sur la vallée du Cher : une image emblématique du territoire.



Nassigny la Guerche : une forteresse médiévale avec ses tours et son donjon. Une image forte en bordure de la RN 144

### ↳ Les grands domaines à cour

Dans le système bocager bourbonnais, les domaines sont issus d'une grande propriété. Chaque propriété peut avoir plusieurs domaines.

Le propriétaire confie la gestion du domaine à un fermier général ou régisseur, se dégageant ainsi de tout contact avec le personnel qu'il emploie. Le propriétaire peut alors exercer d'autres activités professionnelles (industriel, commerçant, libéral).

Le régisseur habite plutôt une grande maison bourgeoise (ou maison de maîtres), il peut lui-même posséder un domaine et être néanmoins chargé du recrutement d'autres métayers qui exploiteront chacun un petit domaine. Des ouvriers agricoles aideront aux travaux agricoles.

Le domaine est constitué d'un parcellaire propre (60 à 70 hectares en moyenne), des bâtiments pour accueillir les personnes qui y travaillent, abriter les animaux et des locaux de stockage de matériel et fourrage.

Ils sont facilement repérables sur un fond de carte IGN (Ech 1/25 000è) de par leur typologie en U.

**Les domaines à cour fermée** représentent une typologie courante **seulement pour les grandes propriétés**. Ils sont implantés dans des groupements bâtis à proximité d'espaces publics. Les bâtiments datent couramment du début ou mi XIX<sup>e</sup>.

Les bâtiments sont implantés en forme de U, perpendiculairement les uns aux autres, ils sont systématiquement dissociés et les espaces libres entre chacun des bâtiments sont variables : on parle de **ferme à éléments séparés**.

Généralement la maison domine en fond de cour (une maison pouvait abriter 2 logements : pour le propriétaire et pour l'exploitant) De part et d'autre on retrouve (la symétrie n'est pas obligatoire) les bâtiments d'exploitation constitués par des granges-étables et les remises pour le matériel. Ces bâtiments sont toujours de forme parallélépipédique, leur volumétrie diffère selon la pente de toitures plus ou moins forte (plus de pente, plus de volume, plus de stockage).. les granges pouvaient parfois prendre un aspect massif.

Des annexes bâties sont systématiquement accolées au bâti existant (four) ou font face à la grange : poulailler, soue à cochons etc...

Le mur d'enceinte en alignement sur la voie clôture l'ensemble et préserve une certaine confidentialité.

Il arrive parfois que d'anciennes locateries évoluent vers le domaine par la construction progressive d'une grange et de dépendances, à proximité de la maison des propriétaires.



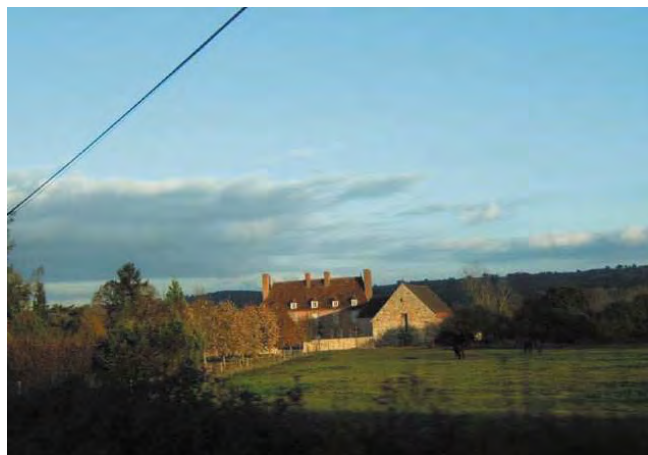
Dans le bourg de Maillet, Ensemble clos par un mur d'enceinte et des bâtiments alignés sur l'espace public.

Les **domaines à cour ouverte** sont des propriétés de taille plus modeste, ce sont **les plus fréquentes**. L'organisation générale est identique en U, même si parfois la cour est un espace moins nettement délimité.

La maison d'habitation est moins cossue, elle peut aussi être abritée sous le même toit que l'un des bâtiments d'exploitation. Les pièces sont situées en rez de chaussée et l'étage fait office de grenier. Le grenier est accessible soit par un escalier extérieur en pignon soit par une porte haute en façade, il est éclairé et ventilé par de petites fenêtres horizontales.



Maillet : le grand Piray. Un domaine à cour ouverte. On peut noter l'ajout d'un élément bâti contre le mur gouttereau de la grange au premier plan. Les bâtiments referment l'espace central de la ferme.



Domaine à proximité du château de Nassigny. Une cour délimitée par les bâtiments et une entrée marquée par des alignements d'arbres.



Reugny, Varigny : Un exemple de petit domaine à cour fermée. La maison fait face aux dépendances. Le type en U est très lisible, le mur marque la limite entre domaine public et partie privative.



Bourg de Vallon en Sully : une très belle grange qui subsiste au cœur d'un tissu bâti résidentiel. Une volumétrie importante renforcée par un porche d'entrée monumental. Un beau témoignage du patrimoine agricole à préserver.

## ↳ Les locateries

Ces petites unités bâties données en fermage permettaient de maintenir sur place un certain nombre d'ouvriers agricoles disponibles aussi pour les travaux de la propriété.

Les locateries sont situées à proximité d'un domaine ou d'une propriété, le long d'une route, ou encore dans un village ou petit bourg. Le parcellaire qui leur est attribué est de petite surface et éclaté.

On peut parler de « modèles » auxquels se conformaient les propriétaires : dans les volumétries, l'implantation des bâtiments, le choix et la mise en œuvre des matériaux.

Les exploitants : métayers, ouvriers agricoles étaient en grande majorité locataires et de fait, il n'y avait pas de place pour la diversité en matière de bâti.



Vallon en Sully : une fermette au Cluzeau implantée perpendiculairement à la route. Les décalages de toitures sont bien marqués. L'ajout bâti côté route a permis de créer une pièce supplémentaire.



Vallon le Cluzeau : le faitage est parallèle à la route, le toit couvre l'ensemble uniformément, apportant tout son charme à ce bâtiment. A noter la hauteur de la porte de grange (Cf typologies vigneronnes)

Vallon les Boutais : des déclinaisons variées dans une même typologie. Ici le porche d'entrée à la grange a été ajouté.

>>>



Audes les Maisons : une maison et sa grange accolée. Un exemple en cours de dégradation : l'appentis côté route n'a plus de toiture, les enduits sont dégradés alors que le toit semble entretenu.

Ces petites unités de fermes blocs sont conçues en longueur, et regroupent toutes les fonctions sous un même toit : une petite maison d'habitation et une grange-étable. Ces maisons sont souvent construites sur le même modèle, la composition et l'aménagement intérieurs sont assez uniformes. Ces maisons ne sont pas investies d'aucune valeur affective.

La partie habitation se développe au rez de chaussée, à l'étage (peu d'espace en raison de pentes de toit peu importantes) se trouve le grenier et/ou fenil. On y accède souvent par une porte située en façade au dessus de la fenêtre. Souvent des appentis sont accolés aux pignons, on retrouve le cul de four et le poulailler d'un côté et la porcherie à l'autre extrémité.

Il arrive que certaines unités aient un petit bâtiment perpendiculaire à usage de réserves, ou un bâtiment de stockage isolé. En effet, on recense quelques granges sans habitation, au coeur des villages comme en périphérie.

Les volumes sont simples de formes parallélépipédiques, avec toitures à 2 pans couvertes en tuiles plates.

Les ouvertures sont organisées sur le mur gouttereau principal, quelques exceptions présentent de petites ouvertures en pignon ou à l'arrière.

Les encadrements sont réalisés en pierres, parfois en briques.

Le linteau bois est systématiquement employé pour les portes de granges (grande portée).



## **Les maisons de journaliers**

Ce sont de petites unités d'habitation qui sont souvent situées dans les villages et petits bourgs et abritaient des gens très modestes, des ouvriers agricoles qui ne possédaient pas de terres.

Parfois on peut accéder au grenier par une lucarne mais bien souvent elles n'ont ni cave ni dépendances. Elles sont souvent accolées les unes aux autres (économie d'un mur qui devient mitoyen).

Elles sont le plus souvent implantées parallèlement à la voie en limite sur rue.

La simplicité des volumes en est la principale caractéristique. Un toit à 2 pentes parfois animé d'une lucarne chapeaute l'ensemble.

Elles sont à l'origine généralement constituée d'une seule pièce accessible de plain pied ou un rez de chaussée légèrement surélevé. Parfois cette pièce a été divisée en 2 au cours du temps.

Les ouvertures sont restreintes : une fenêtre, une porte. Si le point d'eau pouvait être commun, en revanche elles disposent en général chacune d'une cheminée.



*Vaux la Roussille : 4 maisons et une grange accolées. Les loges pour animaux (poules, cochons) sont situées en face de l'autre côté de la route*



*Des petites unités d'habitation mitoyennes dans le bourg de Louroux Hodement, en léger contrebas du niveau de la route.*

## **Les maisons de bourg**

Le parcellaire souvent étroit dans les bourgs a conduit à la construction en mitoyenneté et en hauteur : R+1 et combles, en règle générale, c'est le mur gouttereau qui est aligné sur la voie et par conséquent le faitage est parallèle à la voie.

Dans les plus petits bourgs, les maisons sont de tailles plus modestes : rez de chaussée, et fenil sous les combles, souvent accessible par une lucarne en façade sur rue, le bâti lié à l'activité agricole est toujours très présent.

Il serait difficile d'extraire des types précis de maisons de bourgs, on peut toutefois distinguer des éléments qui assurent une certaine identité :

- Unités bâties accolées les unes aux autres au cœur des bourgs,
- Implantation en alignement sur la voie,
- Les faitages parallèles à la voie,
- R+1 et combles aménageables (présence de lucarnes) ou non,
- Ordonnancement des façades : les ouvertures sont superposées, les linteaux alignés, les ouvertures présentent une dominante verticale.



Audes : entrée Ouest. Une grande hétérogénéité règne au niveau des volumes, des seuils, des toitures (en fond de plan, croupes sur la rue). Seul l'alignement est globalement respecté. Les maisons présentent un rez de chaussée ou R+1. Les lucarnes animent les toitures tout comme les teintes d'enduits à grain d'orge au 1<sup>er</sup> plan.



Audes entrée Est : une maison de maîtres à l'entrée du village. C'est le muret qui reprend l'alignement sur rue.



Estivareilles : un bâti peu homogène autour de la place du bourg.



Centre bourg de Vallon en Sully : rue principale. Les maisons sont plus hautes et présentent des façades plus étroites : R+1+combles. Les commerces occupent les rez de chaussée.



Vallon en Sully : entrée Est. Un tissu bâti plus aéré où se succèdent des maisons individuelles. Les murets de clôtures renforcent l'alignement sur rue. Les effets de façades sont diversifiés concernant l'éclairage ou l'accès aux combles.

## ↳ Le patrimoine lié à l'activité viticole

En raison d'une orientation favorable quelques communes de ce territoire ont eu une activité viticole importante. Citons Givarlais, dont le vin était localement réputé, Estivareilles, Maillet (qui fêtait Saint Vincent, le patron des vigneron), Nassigny, Reugny.

« ...Estivareilles fut essentiellement une paroisse et une commune viticole, comme le signale Nicolai : « fertile en vins et blés » (1569), et d'Argouges : « seigles, vignes et noix », un siècle plus tard. Le vignoble s'étageait sur le flanc Est de la vallée, bien orienté, et grimpait même jusqu'à la Garde au quartier des Grandes Vignes. » Le cadastre fait état de ces vignobles qui semblent, pour la plupart d'entre eux, ne pas avoir été « clos », comme à Désertines ou Saint Victor. Ce sont les vignobles des Fugeasses, de la Tête Noire, d'Arvéron, de la Chasseigne, de Thizon, du bourg...et dont il ne reste que bien peu de parcelles...On remarquera encore quelques tonnelles de vigneron, à l'état de ruines... »<sup>1</sup>

L'activité vinicole était une activité complémentaire à l'élevage et la céréaliculture. Elle a marqué les paysages de son empreinte :

« La colline, elle même, à pentes abruptes, est ceinte de murailles en terrasse, vestiges sans doute d'anciens vignobles.... »<sup>1</sup>



Givarlais : la cave servait à la conservation du vin...Un escalier parallèle à la façade de la maison permet d'y accéder.



Estivareilles : Rez de chaussée surélevé de 5 hauteurs de marches (1.00m environ), entrée de la cave sous le niveau de la route.



Reugny Varigny :...alors que la fabrication du vin a lieu dans la cuverie (ou le cuvage) situé dans les granges



Estivareilles : Champblanc. Un bâti de qualité à respecter.>>>

Cette activité n'a pas généré l'apparition de typologie bâtie spécifique. Le manque de spécialisation de l'activité a seulement pu occasionner une adaptation du bâti local au lieu d'engendrer un type de maison vigneronne spécifique comme à Désertines par exemple. On peut retenir les aménagements suivants:

- Les caves sont situées sous les maisons et un escalier extérieur en permet l'accès. Ainsi le rez de chaussée de la maison est surélevé et la cave semi enterrée.
- Les portes de granges ont des dimensions bien supérieures et dans la majorité des cas des linteaux en anse de panier ou bien cintrés.

<sup>1</sup> Extrait de « Mémoires des communes bourbonnaises ». du bocage au Val de Cher. M. PIBOULE

## ↳ Les maisons d'éclusiers

Les écluses sur le canal de Berry sont autant d'images de charme et d'aires de détente aujourd'hui, même si aucune n'est aménagée à des fins touristiques.

Les maisons d'éclusiers qui les accompagnent sont des types de maisons à protéger et à valoriser car elles sont rares et chères à l'image du Canal.

C'est la rareté qui fait l'intérêt : les écluses de la Métairie Basse et de Rouéron à Audes, les Roussets à Vaux, le bourg...

Mais souvent la maison d'origine a connu des extensions successives disparates et a perdu de son identité.

Le canal de Berry présente des enjeux patrimoniaux et touristiques importants tant pour ce territoire que par extension pour le territoire de la communauté d'agglomération de Montluçon.

A ce titre, il est important que les actions suivantes aient pu être retenues dans le cadre du programme d'actions du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher :

- Aménagement d'un sentier d'interprétation sur les berges du Canal de Berry
- Réaménagement du musée du Canal de Berry



Audes : écluse de Rouéron



Vallon en Sully : la Métairie basse.

## ↳ Les maisons ouvrières

Une typologie qui est très peu représentée sur le territoire. Il en existe sur un site particulier à Vaux aux Trilliers.

Liée à l'activité sidérurgique du secteur, un alignement de maisons en bande a subsisté et agit comme un aide mémoire sur ce site.

La présence du canal, de son moulin, les fonderies aujourd'hui en plein essor, le secteur des Trilliers est à la fois empreint d'histoire par son bâti, son paysage et il est parallèlement, en complète mutation et évolution : développement de zones pavillonnaires, création de locatif, construction d'une salle des sports...

Il semble important de conserver ces maisons ouvrières car elles rappellent l'histoire de ce lieu.



Les Trilliers (Vaux)

## Un élément indissociable du bâti : le muret en pierres

On ne peut se contenter de décrire le bâti sans prendre en compte les abords des bâtiments et en particulier le muret de clôture. Dans le cas des fermes à cour fermée, celui-ci délimite la cour, détermine la limite entre espace public et propriété privée.

La hauteur des murets varie :

- les murs d'enceinte qui ont une hauteur souvent supérieure à 2.00m et ne laissent rien percevoir (Audes, Givarlais...). Ce sont souvent les murs d'enceinte des grandes propriétés,
- le mur qui ferme le domaine, à hauteur des yeux, qui laisse plus imaginer qu'il ne laisse voir,
- le muret bas en entrée de domaine ou souvent il n'y a plus de portail,
- le muret bas surmonté d'un garde corps métallique façonné qui marque l'alignement sur la rue d'une maison de maîtres implantée en retrait.



*Givarlais : on ne perçoit rien de l'arrière du mur.*



*Vallon : château la Lande. Le mur met en scène ce qui se passe au second plan à l'intérieur de la cour. Le regard ne passe qu'au travers du portail.*

Sur le secteur, si les maçonneries sont réalisées en moellons hourvés à la chaux avec jointoyage à la chaux, le couronnement peut varier : il peut être réalisé au moyen de pierres plates, ou par un couronnement demi cylindrique, voire recouvert de quelques rangs de tuiles plates et tuiles de faitage (châteaux).

Ces murets jouent un rôle important dans le paysage :

- en vue lointaine en accompagnement des constructions traditionnelles,
- parfois ils mettent en scène une silhouette bâtie de village,
- en vue proche, quand ils marquent fortement un alignement et bloque les vues : en particulier dans certains bourgs comme Audes ou Nassigny,
- comme pour les murs des constructions, la qualité des assemblages, la nature des joints, la finition de la tête de mur, interviennent dans la qualité d'un mur.



*Reugny : Ici le mur délimite le jardin et accompagne le bâti.*



*Audes : le muret maçonné est bas, il laisse apprécier la maison de maîtres au travers de la ferronnerie. A noter les reprises en enduit ciment qui le dénaturent totalement.*

## ➤ Matériaux de construction

### ↪ Toitures

#### Les charpentes et couvertures

En matière de toiture, les toits à 2 versants avec pentes comprises entre 40 et 55°, avec charpente à ferme triangulée constituent le modèle référent sur le territoire. Un entrain retroussé permettait de dégager un vaste espace utilisable sous la toiture.

Les couvertures des bâtiments plus nobles ou appartenant à une grande propriété présentaient de majestueux toits avec croupes. En effet les pentes fortes facilitaient la réalisation de croupes, lucarnes et autres noues.

Les toits traditionnels sont le reflet chromatique du sol et du sous-sol : **la tuile plate « bourbonnaise »** (petit moule 15x25) a été le matériau le plus utilisé à partir du 19<sup>e</sup> siècle.

De couleur sombre, les tuiles utilisées en bourbonnais sont facilement identifiables. Ces toitures sont un élément d'identité du territoire d'autant plus lorsqu'elles sont chapeautées d'un faitage en pigeons : l'étanchéité des tuiles faitières est réalisée par un bourrelet de mortier de chaux appelé « embarrure » sous la tuile et « pigeon ou crête » entre chaque tuile.



Audes : à noter en pignon : le remplissage de maçonnerie dans la première ferme. On perçoit les arbalétriers, poinçon, entrain et jambes de force.



Reugny : un exemple de couverture en tuiles plates sur un bâtiment traditionnel



La maison a conservé son toit de tuiles plates, plus sombre et plus souple d'aspect. La grange couverte en tuiles mécaniques présente une teinte plus vive.



Vallon la Vignonnerie : les matériaux possèdent un pouvoir d'insertion dans le paysage inégalable. Ici on remarquera l'harmonie des teintes chaudes dans un paysage d'automne.

## Les cheminées

Quelle que soit l'importance de la maison, la cheminée est un élément incontournable de la maison. On la retrouve systématiquement dans le prolongement du mur pignon ou des murs de refends à hauteur du faîtage, sur le versant exposé aux vents dominants. On évite ainsi les cheminées trop hautes. Elles sont construites en briques ou en pierres avec un couronnement en partie supérieure.

Dans les grandes demeures couvertes de toits à 4 pentes, la tendance s'inverse. Les cheminées sont souvent en bas de pente et de fait marquent les façades par des hauteurs importantes.



Des cheminées en grand nombre à Reugny. On remarquera la taille de celles-ci lorsque les souches sortent en bas de pente.



Audes : chaque petite maison de bourg possède 1 ou 2 cheminées en pignons. A noter les lucarnes à capucine, avec faîtages réalisés en « pigeons ».

## Les lucarnes

Sur ce secteur du Bourbonnais, la lucarne est un véritable élément identifiant de l'architecture rurale locale.

Elles sont construites en pierres ou en bois, dans le prolongement du mur gouttereau ou sur un versant de toiture au dessus de l'égout. Elles permettent de ventiler et d'aérer les combles : lucarne fenêtre ou d'accéder au grenier : lucarne porte. Elles participent largement à l'ordonnement des façades. Les lucarnes se présentent principalement sous deux formes :

- à capucine avec un toit à 3 pans avec croupe,
- à bâtière avec un fronton et un toit à 2 pentes.



Vallon les Loges : une lucarne porte à capucine à gauche, 2 lucarnes en bâtière sur la maison à droite.



Givralais : jambages en briques et fronton bois. Les joues sont le plus souvent enduites.

## Les maçonneries

Les murs sont constitués de deux parements de moellons (de tailles variables), le plus souvent bruts, maçonnés au mortier de chaux. Un remplissage de mélange de tout venant et de terre constitue le cœur du mur entre les 2 parements de pierres. L'insertion de pierres passantes ou boutisses en pierres de liaison permettait d'assurer la solidité des murs.

La qualité de ces matériaux traditionnels : granite, arkose, grès rouge, chaux...apportent une valeur ajoutée au bâti de ce secteur en particulier. Ces matériaux extraits localement s'intègrent parfaitement dans le paysage environnant.

« Les importantes carrières de grès de la Saute-Cravatte et de la Cour ont fourni au siècle dernier les matériaux nécessaires à la construction d'une grande partie des bâtiments de l'arrondissement de Montluçon. Cette pierre dite « de Vallon » a servi en particulier à construire des églises et plusieurs châteaux des environs. Cette assise de grès rouge et bariolé a été démantelée par l'érosion fluviale, qui a isolé dans la plaine inondable un petit passif de 5 à 6m de hauteur et qui, en raison de cet isolement, n'a sans doute pas manqué, au cours de périodes historiques, de servir d'habitat ou de point de surveillance.... »<sup>1</sup>



Des joints largement beurrés qui recouvrent presque entièrement les assemblages.



Sur ce mur on perçoit bien les superpositions de lits de pierres et la diversité dans les tailles, et la nature des matériaux employés. Le rouge devient la teinte dominante.



Un mur enduit dont on perçoit l'hétérogénéité des matériaux sous l'enduit. A noter la petite taille des moellons en pied de mur. Les jambages de la porte sont réalisés en grès rose taillé, ceux de la fenêtre sont en briques.



Un exemple de façade en arkose taillée. La rigueur de l'empilage des blocs ôte tout le charme des teintes ocre rose.

Toutefois, sur de nombreux bâtiments, on relève sous l'enduit des appareillages très hétérogènes constitués de matériaux divers : granite, calcaires, grès rouge, schistes présentant des caractéristiques et des résistances variées : dureté différenciée, calibrages différents etc... De fait ces assemblages étaient très fragiles et peu résistants, d'autant plus lorsqu'ils étaient exposés aux intempéries.

<sup>1</sup> Extrait de « Mémoires des communes bourbonnaises », du bocage au Val de Cher. M. PIBOULE  
Communauté de Communes Val de Cher - Charte Architecturale et Paysagère - Diagnostic. Décembre 2005  
Eliane Auberger, Sycomore / Nathalie Lespiauq Chomette.

## Les enduits

Les façades des maisons sont généralement enduites, pour protéger les maçonneries de l'eau, du froid et du vent. L'emploi de la chaux permet une bonne régulation des parois en facilitant les échanges de vapeur d'eau. L'enduit agit comme une protection imperméable à l'eau mais perméable à la vapeur, qui facilite l'évacuation de l'humidité.

L'enduit permet aussi de dissimuler des maçonneries de qualité très moyenne tant en terme d'assemblage que de qualité du matériau mis en œuvre.

On peut penser que la conjonction de 2 facteurs : présence des fours à chaux de Vallon en Sully et Montluçon et piètre qualité des assemblages a fait que de nombreux bâtiments d'exploitation sont enduits, alors que traditionnellement seules les maisons l'étaient.

Il arrive que sur les bâtiments d'exploitations, le jointoyage soit très largement beurré, de fait très couvrant et s'apparentant presque à un enduit.

Composés de chaux et de sable local, la palette des enduits étaient très proches des teintes du sol et garantissaient une bonne insertion dans le paysage. Les vues sur les silhouettes de villages traditionnels le montrent parfaitement.

La matière, le rendu obtenu dépend à la fois de la granulométrie des agrégats employés et de la qualité de la finition : gratté fin, brossé etc....

## Les ouvertures

Les ouvertures sont traditionnellement plus hautes que larges et présentent un découpage en 6 vitrages. Les volets sont en bois à lames pleines verticales. La façade principale de la maison présente une porte et une ou deux fenêtres.

Une lucarne ou une porte permet l'accès aux combles ou grenier.

Dans le cas de maisons plus importantes, on retrouve 2 ou 3 travées d'ouvertures sur 2 ou 3 niveaux. La porte d'entrée est souvent située en partie centrale et d'une manière générale, les ordonnancements de façades sont plus rigoureux.



*Encadrements, frontons de lucarne, chaînages d'angle, corniches sont réalisés en arkose bigarré et apporte une certaine élégance à cette maison.*



*Des modules d'ouvertures atypiques que l'on retrouve sur des granges de grandes propriétés. Ici la ventilation se fait au travers de modules en terre cuite en partie basse des meurtrières. Les encadrements sont réalisés en grès rose apparaissant comme une touche de coquetterie sur un pignon à la maçonnerie traditionnelle.*

## Les encadrements et chaînes d'angle

Les encadrements des ouvertures sont réalisés en pierres taillées à l'extérieur, alors que le bois était employé en tableaux à l'intérieur.

Sur ce territoire, l'arkose est largement utilisée en chaîne d'angle et encadrements. Une touche locale qui donne sa particularité au bâti.

Si les chaînes d'angles en pierres sont souvent harpées avec la maçonnerie, ce n'est pas le cas de la brique qui est utilisée avec parcimonie sur le secteur. Ce matériau est plus utilisé comme élément de décor en insertion dans des murs en pierres, parfois en alternance avec la pierre de taille..

Quand au linteau de portes de granges, le bois est utilisé pour des raisons techniques de grande portée.

Les linteaux des cuvages et caves étaient souvent réalisés en anse de panier ou cintrés et utilisaient la pierre.



*Des arkoses aux valeurs colorées surprenantes.*



*L'encadrement est en arkose sur sa partie extérieure et en briques à l'intérieur.*



*Nassigny, Vallon, Vaux : Un usage de la brique diversifié...*

## ➤ Evolutions du bâti traditionnel

### ↩ Réhabilitation et/ou changement de destination des locaux

En parcourant le territoire, on ressent un certain dynamisme foncier qui s'exerce en particulier sur la zone Ouest du territoire aux abords de l'axe Nord Sud par la RD 301 reliant Vallon en Sully à Montluçon par Nassigny, Audes et Vaux.

En revanche dans les hameaux éloignés de cet axe, on ne constate pas d'évolution particulière, la vocation agricole domine.

Le regain d'intérêt pour le bâti traditionnel reste mesuré mais intéressant. Aujourd'hui lorsque des locateries appelées plus communément « fermettes » sont réhabilitées, il est intéressant de voir que la partie grange est investie en complémentarité de l'habitation existante. Le maximum de surface habitable est exploité.

Il est évident que la difficulté se pose pour les maisons de bourg qui ne répondent pas à la demande de la clientèle en raison d'un alignement sur la rue, d'une contrainte de mitoyenneté, d'un manque d'espace intérieur comme extérieur,...

De plus, ici comme ailleurs, les freins majeurs sont récurrents :

- Refus de transmettre son patrimoine bâti,
- Difficultés lors de la transmission du patrimoine : désaccords des héritiers, indivision etc....,
- Refus ou impossibilité de l'entretenir : ni vente, ni entretien conduisent irrémédiablement à la dégradation,
- Méconnaissance de l'évolution du marché : aujourd'hui une grange peut être achetée pour transformation en maison d'habitation et changer ainsi de destination. Ce marché n'est pas forcément connu et assimilé.

Globalement on relève peu d'altérations majeures lors de ces programmes de réhabilitations mais plutôt une succession de petites erreurs. Réhabiliter un bâtiment et le sauver de la ruine est une démarche intéressante, respecter le bâtiment et l'architecture locale valorise la démarche. Des organismes comme le CAUE peuvent apporter des conseils, tout comme les professionnels du bâtiment : une plaquette sur la réhabilitation du bâti ancien est disponible.

### Les transformations au niveau des volumétries

Les besoins en matière d'habiter sont aujourd'hui différents. L'évolution des critères d'appréciation du logement se développent autour de :

- l'espace extérieur : il doit être suffisant pour permettre d'avoir un jardin et une terrasse,
- la surface habitable : elle doit être confortable et éviter les pièces exigües,
- l'apport de lumière généreux,
- la possibilité de stationner une ou deux voitures dans un garage.

Il semble que les habitants de ce territoire s'accommodent bien des caractéristiques offertes par les maisons d'habitation et s'adaptent aux volumes offerts dans les granges.

Des travaux sont réalisés mais souvent les transformations en façades et toitures sont limitées :

- Les volumes sous combles sont exploités : la création de lucarnes est préférée à la fenêtre de toit au dessus de la partie habitation. Attention le nombre de lucarnes doit être limité pour éviter tout effet d'écrasement, des proportions doivent être respectées (dimensions, espacements, superpositions avec les ouvertures existantes etc...)
- Quelques extensions sont réalisées mais toujours en appentis en continuité du bâti.
- Dans les exemples observés, la voiture n'a pas encore sa place. Il est important de l'inclure au projet dès le début pour éviter tout ajout de volume bâti dissocié.



*Nassigny Champvallier* Un domaine à cour fermée avec extension de la maison d'habitation. Il aurait été préférable d'agrandir en continuité du module existant. Toutefois des efforts sont faits sur la création de la lucarne, l'encadrement des ouvertures en arkose. Une initiative intéressante.



*Vallon Dointe* : Une maison totalement remaniée dont les combles ont été aménagés. Le rythme des lucarnes est un peu lourd. Il semble que la pente du versant arrière ait été modifiée pour augmenter le volume habitable de l'étage. Les ouvertures ne sont pas créées dans l'axe du faîtage, le pignon est totalement déséquilibré. La maison a été décrépée et rejointoyée dans la tendance du moment, ce qui ne lui est pas forcément favorable.

La maison a été réhabilitée, un point favorable, mais on sent que la demande en surface était plus forte que le potentiel offert. Des petites erreurs auraient pu être évitées grâce au conseil d'un professionnel.

## Couleurs

La palette générale des enduits traditionnels se déclinait autour des teintes terre, sable, grège. On ne recense pas réellement d'évolutions négatives en matière de réfection d'enduit sur l'existant. D'une manière générale, il convient d'éviter des teintes trop claires et brillantes pour la palette générale (enduits) ou trop saturées pour la palette secondaire (volets, menuiseries, ferronneries, clôtures). On ne peut qu'encourager l'emploi de valeurs colorées sur les menuiseries à condition de casser les teintes vives par une addition de gris.



*Estivareilles* : Des valeurs colorées qui rappellent les veines de l'arkose : un choix audacieux et réussi.



*Estivareilles* : une teinte de palette secondaire harmonieuse qui fait peut être référence à l'activité viticole passée de la propriété.

## Les matériaux mis en œuvre

Un panel étendu de nouveaux matériaux de construction existe aujourd'hui sur le marché avec une grande diversité de qualité. A terme, les conséquences peuvent être importantes.

Le savoir faire est une valeur sûre toujours portée par les artisans mais les usages ont évolué. La construction est chère et on ne fait plus forcément appel à une entreprise pour la réalisation des travaux.

Les opérations de marketing imposées par les magasins de bricolage sont efficaces : on n'hésite plus à faire de la maçonnerie, à poser un auvent préfabriqué, à poser des menuiseries etc.... sans connaissance particulière ni approfondie des produits, des matériaux et de leur mise en œuvre.



*Reugny Varigny : une réhabilitation qui développe beaucoup de charme derrière sa haie. Le toit de tuiles plates a été conservé mais la façade semble avoir été décrépie et rejointoyée. La teinte bleue des menuiseries est dans la bonne tonalité.*



*Givralais : la façade a été totalement décrépie mais l'ensemble reste satisfaisant dans l'ensemble.*



*Louroux Hodement : mieux vaut enduire et recouvrir les pierres en totalité que de les laisser apparaître ponctuellement en retrait. La teinte des menuiseries est un peu saturée et manque d'une touche de gris.*

## Les tendances d'évolution négatives relevées :

- **Décrépissage des maçonneries** pour lesquelles une mise à nu des pierres n'est pas conseillée. Si un mur a été enduit à l'origine, c'est pour protéger l'appareillage bâti. Décrépifier met en danger la pérennité et l'efficacité de la paroi maçonnée. C'est une action aujourd'hui couramment menée, à tort et par méconnaissance.
- **Rejointoiement des murs en pierres** : les joints sont parfois réalisés avec du ciment, matériau qui emprisonne l'humidité dans les parois et enlève toute capacité de respiration du mur. Les joints doivent être beurrés en suivant le nu du mur et en laissant dépasser les pierres en saillie. Ils seront réalisés à la chaux.
- Remplacement des linteaux en bois des portes de granges par des linteaux béton.
- Remplacement de la tuile plate traditionnelle par des tuiles terre cuite au format parfois mal adapté.

## Une grande diversité dans les ouvertures, à la recherche de la lumière

L'architecture du territoire se caractérise certes par une certaine simplicité dans les ordonnancements de façades mais il convient de respecter les proportions et l'équilibre des façades.

Créer une ouverture en façade ne répond pas uniquement à un besoin fonctionnel. Une réflexion simultanée entre ce que l'on recherche à l'intérieur et ce que l'on donne à voir à l'extérieur est indispensable tout en prenant en compte la façade dans son ensemble.

Modifier une façade est une tâche difficile d'un point de vue esthétique comme d'un point de vue technique et structurel. Il est fortement conseillé pour cela de faire appel à des professionnels de la construction (architectes, artisans...)

### Les tendances d'évolution négatives relevées :

- Création d'ouvertures au coup par coup sans prendre en compte l'ordonnement général existant. Risque de déséquilibre de la façade.
- Création d'ouvertures ou agrandissement d'ouvertures en bandeaux horizontaux, ou masses vitrées importantes (attention à l'orientation, aux intempéries, à l'ensoleillement)
- Traitement des anciennes portes de granges en baie vitrée. L'équilibre entre masses pleines et parties vitrées est souvent difficile à obtenir, il convient de bien choisir les matériaux. Réfléchir au rapport entre espace extérieur et intérieur est indispensable.

L'accent est mis ici sur le traitement de la porte de grange car il semble que ce soit sur ce territoire, le point névralgique couramment rencontré.



*La porte de la grange est partiellement obturée en partie haute : retombée en parpaings. La façade est traitée en retrait avec création d'une porte et une fenêtre au fond. La façade est un peu déstructurée.*



*Vallon en Sully, Davoué. L'intention était bonne, mais le coffret blanc du volet roulant descend visuellement le niveau du linteau. Il n'est plus aligné avec les linteaux de fenêtres. De plus la teinte blanche le rend très visible. D'autant que le bois posé en partie supérieure se confond de loin avec la teinte de la pierre. On ne perçoit plus l'ouverture initiale de la porte de grange, l'équilibre des masses est perdu.*



*Vaux les Joigneaux : une réhabilitation récente. Le traitement de la porte de grange est assez satisfaisant : ouverture initiale conservée, alignement des linteaux, discrétion des menuiseries, linteaux bois et jambages en arkose conservés. Il demeure un problème dans le choix des teintes et c'est dommage. Le béton de la porte de grange sera-t-il habillé ?*



*Nassigny Champvallier : Créer une ouverture au centre de l'ancienne porte de grange répondait à une nécessité à l'intérieur mais n'est pas défendable à l'extérieur. Dans ce cas, il aurait été préférable de marquer l'emprise de la porte par un matériau différent, un bardage bois vertical par exemple. La fenêtre de gauche aurait été préférable à la verticale pour conserver une logique en façade.*



## ↳ Le bâti dégradé, la ruine

Le bâti se dégrade lorsqu'il n'est plus entretenu : les toitures s'effondrent, le bâti prend l'eau, les maçonneries se dégradent.

Certains types de bâtiments sont plus exposés à la ruine car ils sont confrontés au problème de la reconversion :

- un habitat inadapté aux modes de vie actuels : trop petites maisons,
- des bâtiments d'exploitation à usage agricole dont les volumes et les espaces ne sont plus adaptés aux pratiques actuelles : problèmes d'accès, situation défavorable, entrées dans le bâtiment trop étroites pour le matériel agricole...

D'autres ne sont plus entretenus parce que les propriétaires sont âgés, n'exploitent plus, ne souhaitent ou ne peuvent pas vendre ou céder, etc.



Vaux Argentières : le mur en partie centrale se dédouble peu à peu.



Givarlais : une grange qui a perdu son toit. Le pignon de gauche va s'effondrer si rien n'est fait.



Audes : La toiture est en partie effondrée et permet à l'eau de s'infiltrer.

Un patrimoine qui n'est ni transmis ni entretenu est voué à la ruine.

Sur ce territoire en particulier, il est nécessaire d'en prendre conscience. De nombreux bâtiments sont en train de se dégrader : couvertures partiellement effondrées, enduits cloqués, murs éclatés etc....et tendent à devenir des ruines. Un phénomène qu'il convient d'essayer d'endiguer car porteur d'une image très négative.

## ↳ Les évolutions démographiques

- **Une population qui baisse après avoir progressé :**

D'une manière globale, la population du territoire a légèrement baissé depuis 20 ans (-33 habitants entre 1982 et 1999). Mais cette progression n'a pas été linéaire : en effet la population a augmenté entre 1982 et 1990 (+84 habitants) avant de connaître une nouvelle baisse entre 1990 et 1999 (-117 habitants).

Seule la commune de Vaux a vu sa population progresser de manière constante (avec une augmentation de 146 habitants entre 1982 et 1999), toutes les autres communes ont connu des fluctuations : Vallon-en-Sully a par exemple gagné 34 habitants entre 1982 et 1990 avant d'en perdre 97 entre 1990 et 1999...

Actuellement, les communes qui voient leur population se développer sont : Louroux-Hodement (+13), Maillet (+13), Reugny (+9), et Vaux (+61).

- **Une population assez âgée, proche de la moyenne départementale**

La population du territoire a tendance à vieillir. 50% de la population a plus de 43 ans et les plus de 60 ans représentent 28% de la population totale contre un peu moins de 27% pour l'ensemble du Département de l'Allier.

Certaines communes se distinguent et apparaissent «plus vieilles» que d'autres : ainsi à Vallon-en-Sully les plus de 60 ans représentent près d'un tiers de la population totale. A l'inverse à Vaux les moins de 29 ans représentent 37.5% de la population totale contre une moyenne intercommunale d'environ 31%.

- **Une population qui se renouvelle peu**

Sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Val de Cher, le solde naturel est négatif (-0.27% par an). Le solde migratoire est quand à lui stable, très légèrement positif : +0.03% par an.

Deux communes se distinguent par leurs soldes naturels et migratoires positifs : Vaux et Maillet. Audes, Estivareilles, Givarlais et Nassigny ont une dynamique décroissante avec une perte de population due à la fois au solde naturel négatif et au départ des habitants. D'autres communes compensent leur solde naturel négatif par l'arrivée de nouveaux habitants : c'est le cas à Reugny et Louroux-Hodement. A Vallon-en-Sully, le solde migratoire positif ne parvient pas à compenser la décroissance naturelle.

## ↳ Le développement du résidentiel

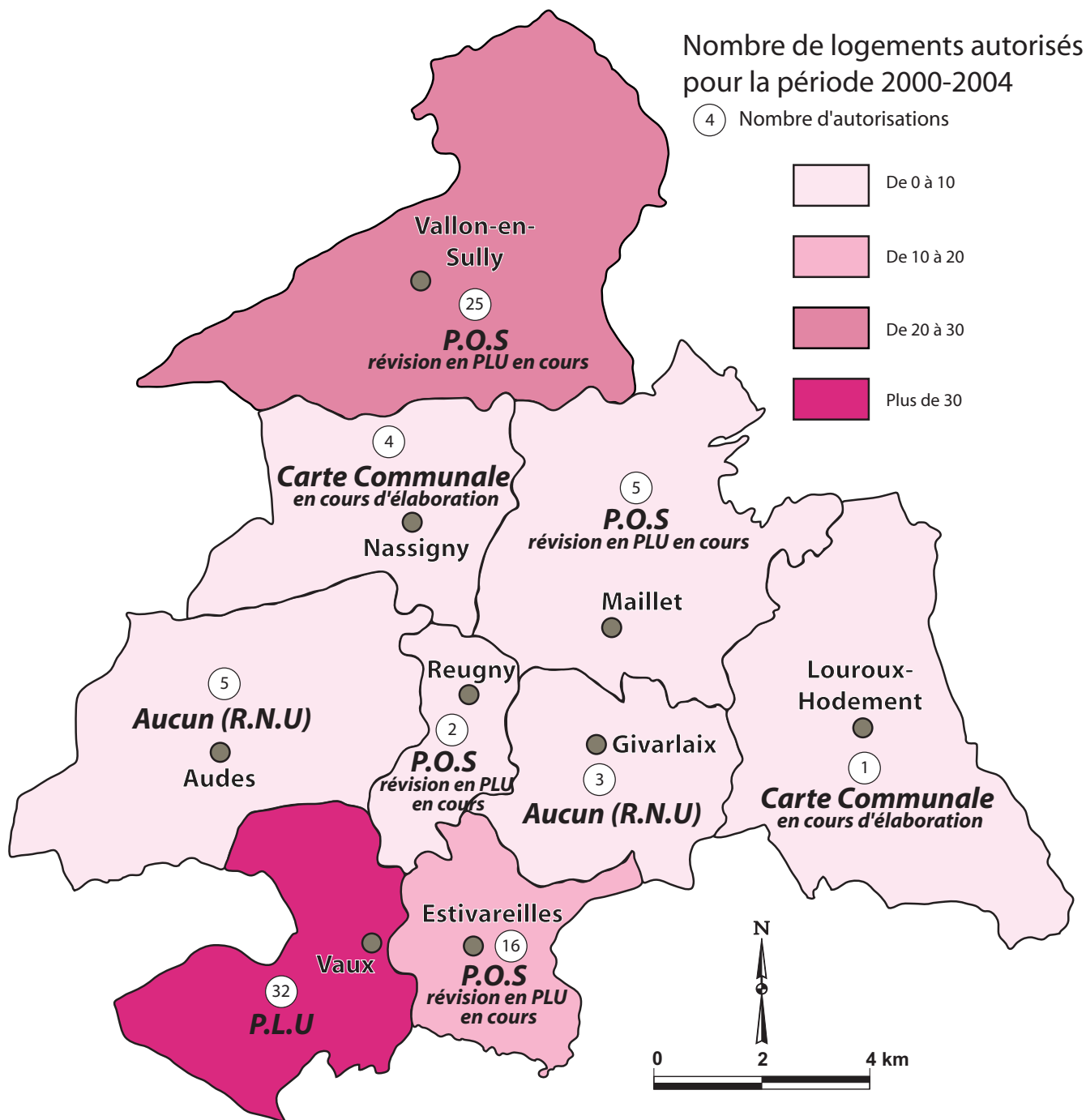
Les résidences principales sont au nombre de 2205 (soit plus de 81% du parc total de logement) en 1999.

Globalement elles sont de plus en plus nombreuses : +3% entre 1990 et 1999 mais dans certaines communes leur nombre diminue au profit des logements vacants (Vallon-en-Sully) ou au profit des résidences secondaires (Givarlais)

Les résidences secondaires représentent 9% du total du parc de logement. Cette part varie de 30% à Nassigny à 4.2% sur la commune d'Estivareilles.

Leur nombre augmente à Audes, Nassigny, Reugny, Givarlais, Louroux-Hodement et Vaux tandis qu'elles sont de moins en moins nombreuses à Vallon-en-Sully, Estivareilles et Maillet.

La part de logements vacants est de 9% du total du parc de logement et elle est en baisse dans toutes les communes, excepté à Vallon-en-Sully (+8.9%) et Estivareilles (+4.3%) entre 1990 et 1999.



## La qualité du parc de logements

Le parc de logement est ancien (à l'image du Département) : 46% des logements datent d'avant 1949, contre environ 50% pour l'ensemble de l'Allier).

Ce parc ancien (construction avant 1949) est surreprésenté dans les communes rurales qui n'ont pas connu de développement pavillonnaire : il atteint par exemple 72.5% à Louroux-Hodement et 71.4% à Givarlais.

Le renouvellement a été plus fort à Vaux, Estivareilles et Vallon-en-Sully avec plus de 35% des logements datant d'après 1975 : plus de 50% à Vaux.

Le parc est assez inconfortable avec près d'un tiers des résidences principales sans chauffage central. Cette proportion est beaucoup plus élevée dans les communes rurales : 52.7% à Givarlais, 50% à Audes, 48.4% à Maillet et Louroux-Hodement contre seulement 20% à Estivareilles et 24.9% à Vallon-en-Sully.

Les logements sont très majoritairement grands : plus de 68% des logements ont 4 pièces et plus et moins de 10% des logements disposent de moins de 3 pièces.

On constate une évolution du bâti inégale sur le territoire :

- Les centres bourgs, par les services qu'ils offrent, poursuivent un développement de zones pavillonnaires récentes : Vallon en Sully, Estivareilles. Parallelement, le bâti vacant augmente dans ces deux communes,
- A Vaux : les Trillers, Crozardais, les nombreuses extensions bâties montrent l'attractivité de la commune liée à sa proximité avec l'agglomération de Montluçon,
- Dans les autres bourgs, les opérations se font en lots libres, souvent en rupture avec le tissu bâti,
- De nombreuses communes ont réalisé des opérations de logements locatifs récents.

## ➤ Le marché de l'individuel

### ↪ Des modèles exogènes

Quelque soit le cas de figure, lotissement ou construction isolée, il semble aujourd'hui tendance de se différencier par le choix d'un modèle de maison sans références aux caractéristiques bâties locales.

La maison provençale fait rêver, une couverture en tuiles anthracite « fait » contemporain, une maison aux formes complexes est plus agréable à vivre..... Il ne s'agit là en aucun cas de créativité architecturale mais d'arguments marketing, phénomène entretenu et amplifié par des constructeurs sans cesse à la recherche de nouveaux marchés, dans l'ignorance la plus grande de la qualité du paysage local.



*Vallon en Sully: la complexité des formes trouble la perception : de la tour, aux outeaux et fenêtres de toit en toiture, aux décrochements de toiture. On a l'impression d'une « maison à options » sur laquelle on a ajouté ponctuellement des éléments du catalogue. Manifestement des professionnels peu sensibles à l'architecture bourbonnaise ont conseillé ses propriétaires.*



*Givarlais: une maison isolée du bourg, le rêve provençal en bourbonnais. Un projet comme celui-ci couvert en tuiles canal, à pente faible, à linteaux cintrés, doit pouvoir être saisi au niveau du dossier de permis de construire et modifié dans le bon sens.*



*Nassigny, à l'entrée de Champvallier. Une maison qui est en totale rupture avec l'organisation du bâti dans le village. En contradiction aussi au niveau des matériaux : les toitures noires sont à éviter sur le territoire.*

## ↳ Une production de modèles banals

Les modèles référents à l'architecture traditionnelle sont de plus en plus souvent évincés au profit de modèles de constructeurs aux formes banales et à la production standardisée, vendus sur la totalité du territoire national.

Les familles qui s'installent sont souvent de jeunes couples aux revenus modestes qui de fait ont recours à ce type de concept par manque de choix.

*Vaux les Trillers : une succession de petits pavillons. >>>*



*Audes le bourg : un lotissement en cours. Il est regrettable de n'avoir pu conserver une homogénéité dans les couvertures et les toitures à 2 pentes.*



*La construction d'une maison représente un sacrifice important pour certaines familles jeunes. Et la qualité n'est pas garantie.*

Si le territoire est relativement préservé d'une trop forte pression foncière en constructions neuves, la demande est grandissante et on observe déjà des effets de ruptures imposés par la création de zones pavillonnaires.

A Vallon en Sully par exemple, on peut lire les évolutions et les changements de mode au détour de 3 zones pavillonnaires proches les unes des autres :

- 1<sup>ère</sup> génération : une rue bordée de part et d'autre de modèles des années 70, à base plutôt carrée, toiture à 4 pentes, R+1 avec balcons et escalier extérieur. Des formes globalement massives. Des teintes de matériaux uniformes : tuiles rouges, enduits très clairs. Clôture en grillage et plantation de végétaux.
- 2<sup>ème</sup> génération : un lotissement plus important, le toit est à 2 pentes, utilisation de tuiles de teinte marron. Les maisons s'allongent, plan rectangulaire. R+1 avec escalier intérieur ou extérieur. Le mur de clôture est maçonné (hr 0.60m environ), la haie est plus basse, souvent composée de thuyas
- 3<sup>ème</sup> génération : le lotissement contourne le collège : les volumes sont plus complexes. Les maisons sont à demi niveaux décalés ou de plain pied. Les matériaux évoluent : tuiles à emboîtement rouges ou noires, volets roulants, palette d'enduits qui s'étend du blanc gris à l'ocre jaune.



1<sup>ère</sup> génération



2<sup>ème</sup> génération



Zone pavillonnaire version 2005.

## ↳ Les conséquences sur le paysage

Dans tous les cas, les matériaux employés aujourd'hui n'ont plus le pouvoir d'insertion dans le paysage qu'avaient les matériaux directement extraits du sous sol.

Les enduits sont lisses et clairs : il conviendrait d'utiliser des teintes de grège ou terre plutôt que des blancs froids ou des ocres jaunes. Par ailleurs, ces enduits ont perdu toute texture car la granulométrie utilisée est très fine.

La diversité des teintes des matériaux de couverture est importante: du rouge uni clair au noir en passant par des teintes plus rouges sombres, voire marron (éviter à tout prix les tuiles flammé, vieilli....)

Cette évolution des types de construction se perçoit à une échelle plus large : celle de la silhouette du bourg. Si les opérations groupées sont intéressantes car elles constituent un tissu bâti continu et dense, en revanche les constructions en lots libres apportent un vrai changement dans la lecture des silhouettes bâties.

Cette lecture du paysage doit permettre de tirer des enseignements à propos de :

- l'influence du découpage parcellaire sur la silhouette bâtie,
- la nécessité de définir des lignes directrices d'implantation en site sensible et exposé à la vue,
- l'intérêt de travailler sur les mitoyennetés,
- l'impact des teintes et nature de matériaux.

...Et de les retranscrire dans les documents d'urbanisme, cahier des charges de lotissements etc....



*Vallon en Sully : silhouette bâtie du lotissement 1<sup>ère</sup> génération. La répétition des modèles s'impose.*



*Silhouette bâtie version 2005. Le bâti est lâche, sans rapport avec son environnement proche. L'alignement marque la limite du bourg. Au delà c'est la campagne. La diversité des matériaux se remarque. Pour l'instant un paysage neuf et décousu à adoucir avec une végétation adaptée.*

## ↳ Des exemples encourageants

Il n'existe pas sur le territoire de témoignages d'une créativité architecturale contemporaine de qualité en matière de construction individuelle.

Toutefois, on relève quelques recherches intéressantes de continuité avec l'architecture traditionnelle : volumes, ouvertures.... Des exemples à encourager.



*Reugny : la pente de toit, les lucarnes, la tuile plate, les cheminées, le rappel de la pierre en pignon. Des éléments qui rappellent les caractéristiques bâties locales.*



*Estivareilles : une vue plus contemporaine du sujet. Si tout n'est pas satisfaisant, on retrouve une adaptation de la lucarne, un volume et une réécriture des ouvertures intéressante (en dehors des formes arrondies)*

## ↳ Les constructions bois

Le phénomène est mineur sur le territoire. Mais la proximité de la forêt de Tronçais, le développement de la filière bois, les avantages apportés par la construction bois, sont autant d'éléments qui laissent présager d'un développement à court terme.

Aussi il convient d'anticiper afin de maîtriser l'implantation de maisons bois dans leur contexte environnemental. L'utilisation du bois dans la construction n'est pas systématiquement garante d'une insertion réussie dans le paysage. Il convient de prendre en compte et d'observer au préalable l'environnement bâti.

Les mêmes règles de construction s'appliquent en matière :

- d'implantation,
- d'adaptation au sol,
- de volumétries,
- d'ordonnancement de façades,
- auxquelles on peut ajouter le traitement du bois en lui-même : attention aux teintes de lasures (une teinte miel ou chêne clair s'intégrera difficilement). L'emploi du bois mixé avec la pierre ou des parties enduites sera mieux adapté à ce territoire et permettra de contrecarrer l'effet chalet.



*Vallon en Sully le Cluzeau : en limite d'un village au bâti traditionnel intéressant. Le bois peut être utilisé sur ce territoire dans le respect de l'architecture locale : pente de toit, ouvertures, volumétries, teintes. Un modèle qui banalise l'utilisation du bois dans la construction et apparaît en totale rupture avec le village.*

Le bois est employé pour deux raisons majeures :

- la rapidité de mise en œuvre
- un coût de construction moindre. Mais attention dans ce cas à la qualité des prestations fournies qui sont à hauteur du prix.

L'enjeu du bois est déterminant. Il est largement possible de produire une architecture de qualité utilisant du bois mais on constate qu'en matière de construction individuelle, l'image du chalet bois est fortement ancrée dans les esprits (au même titre que la maison provençale) et participe à une lente perte d'identité du territoire.

## ↳ Clôtures : matériaux et essences végétales

Le paysage de la rue évolue, car si le bâti traditionnel était de façon générale implanté en alignement sur la voie (avec toutes les nuisances et contraintes connues), l'habitat récent est implanté en retrait de la voie et ne présente pas de continuité avec le tissu bâti existant.

Les clôtures sont aujourd'hui indispensables pour identifier les espaces privés des espaces publics : la rue, le trottoir, la place, et retrouver un alignement.

- Le mur en pierres fait place au mur en parpaings enduit surmonté de clôtures bois, ferronneries, pvc etc..
- Le mur est moins haut mais il est complété de haies souvent monotones (thuyas) qui canalisent les vues et durcissent le paysage,
- Chaque propriétaire est libre de créer sa clôture : un manque de cohérence à l'échelle de la rue.



Vallon en Sully : les horizontales des murets sont rigides mais le paysage reste ouvert entre la rue et les propriétés privées, les clôtures restent discrètes.



Aude : les haies constituent de véritables murs végétaux, sombres et envahissants. Un paysage de rue peu convivial.



Estivareilles. constructions nouvelles et thuyas à gauche : on se protège de la rue. A droite, zone non bâtie ou la végétation spontanée se développe.



Estivareilles : le gabarit voie et trottoirs est large. Les trottoirs ont été aménagés. A l'intérieur des parcelles, les arbres se sont bien développés, mixité de végétaux et de clôtures. On passe du bourg à une zone urbanisée au tissu plus lâche, pour rejoindre la campagne.

## ➤ Le développement de logement locatif et/ou lotissements communaux

L'image du logement locatif a évolué et quelques opérations réalisées sur ce territoire en témoignent. Des projets qui sont conçus différemment :

- Des petites unités de 10 à 15 logements,
- Une implantation à proximité des lieux de vie : Louroux Hodement, Estivareilles, Vaux
- Des volumes moins importants : R+1, R+2
- Une architecture agréable à vivre : terrasses, larges ouvertures,
- Des espaces privatifs pensés, des espaces publics accueillants et adaptés, une qualité de vie privilégiée.

L'enjeu du logement collectif sur le paysage est fondamental.

Il permet de produire des silhouettes bâties plus homogènes, un bâti plus dense, des espaces extérieurs ouverts, plantés et arborés, tout en proposant une qualité de vie privilégiée aux résidents.

Moins consommateur d'espace que la construction en lot libre, des adaptations de ce modèle d'habitat groupé est sans nul doute une solution pour l'urbanisation en site rural à court terme.



Louroux Hodement : un parti architectural fort qui a engendré une nouvelle silhouette bâtie perceptible depuis le bas du bourg.



Vaux : une opération récente qui privilégie à la fois la qualité de l'espace privatif et celle des espaces extérieurs.



Estivareilles : L'espace central est ouvert vers le bourg et permet de faire le lien avec le quartier résidentiel proche. Une opération réussie en matière d'urbanisme.



Maillet : un lotissement communal à l'entrée du bourg.



Nassigny : lotissement communal aux abords de la mairie. La silhouette créée est intéressante à l'échelle de ce village.

## ➤ Les structures liées au tourisme

Des aménagements isolés jalonnent ça et là le territoire.

Les structures d'accueil et d'hébergement sont peu nombreuses :

- un camping à Vallon en Sully
- 6 gîtes : 2 à Vallon et 4 à Maillet
- Chambres d'hôtes à Audes
- Tables d'hôtes : Vallon en Sully et Louroux Hodement
- Hôtels : 1 à Vallon
- Restaurant : Vallon et Reugny (toque d'Auvergne)

Au niveau des activités liées au développement touristique, il est évident que le canal de Berry est un potentiel qui reste à exploiter. Des projets sont en cours comme la réhabilitation du musée du canal de Berry ou plus globalement les projets d'aménagement du canal portés par la structure de Pays.



Vallon en Sully : des bateaux électriques permettent de naviguer sur le canal et d'avoir une approche différente du site : contact à l'eau, ballade paisible, etc. Une initiative intéressante à conforter.



Le musée du canal de Berry à Audes est une structure d'accueil phare du territoire en matière de développement touristique. Un projet d'aménagement est en cours, il serait cohérent d'associer es opérations d'accompagnement : création de circuits de découverte sur le canal, patrimoine bâti lié au canal (maisons d'éclusiers, moulins etc...), le paysage spécifique au canal...



Louroux Hodement : une initiative intéressante de création d'une table d'hôte dans une ferme traditionnelle. Une action de nettoyage des abords de ferme dans le village serait un accompagnement nécessaire.



Les centres équestres de Vaux et Givarlais ajoutent à la diversité des structures d'accueil tant pour la population locale que les touristes.



Camping de Vallon en Sully : un cadre naturel exceptionnel, des emplacements ombragés à proximité du canal.

## ➔ Les projets publics

Des projets qui datent de ces dix dernières années, et qui s'articulent au cas par cas au tissu bâti existant.



Caserne des pompiers de Vallon en Sully



Vaux : Une salle de sports récente aux Trillers. Une belle réalisation en soi, un manque évident de réflexion en matière d'urbanisme et d'insertion paysagère dans ce village.



Vallon en Sully : maison de retraite les Cèdres



Vaux : des évolutions bâties récentes qui marquent les abords de l'église



Mairie de Vaux

## LES BATIMENTS AGRICOLES

L'activité agricole domine sur le secteur jouant un rôle majeur dans la production et l'entretien du cadre paysager de ce territoire.

Les exploitations sont nombreuses et les mutations observées dans l'activité (agrandissement des exploitations, du cheptel...) se lisent dans l'évolution des constructions et les volumétries nécessaires aujourd'hui.

La présence des bâtiments d'exploitation dans le paysage et leur perception dépendent de plusieurs facteurs :

- la qualité du bocage. Des haies denses et arborées ont un pouvoir absorbant plus dense. Lorsque les haies sont taillées en « bouchure », elles soulignent le bâtiment plus qu'elles ne le dissimulent,
- la situation du bâtiment. Il n'aura pas le même impact en fond de vallée du Cher le long d'un axe routier majeur, qu'à mi-versant ou sur les plateaux de part et d'autre. Il pourra être perçu en vue proche ou en vue semi-lointaine,
- l'implantation du bâtiment par rapport au terrain naturel : ces bâtiments nécessitent l'aménagement de grandes plates-formes. Le terrassement est plus important lorsque le terrain présente une légère pente.
- La construction en continuité ou isolé du bâti existant. Son impact visuel dans le paysage sera plus ou moins marqué.
- Les volumes et l'orientation des lignes de faitage, par rapport à la pente, par rapport aux silhouettes bâties traditionnelles. Les pentes de toitures sont beaucoup plus faibles et contrastent avec le bâti ancien.
- Les matériaux employés qui varient au cours des décennies. Toujours construits avec des matériaux économiques et de mise en œuvre rapide, le bac acier succède aujourd'hui à une longue période d'utilisation de tôles ondulées et plaques de fibres ciment.
- La fonction du bâtiment. Dans ce pays d'élevage de charolais, on rencontre des exploitations importantes. Deux types de bâtiment : la stabulation et les hangars de stockage. Les volumes de balles d'enrubannage sont conséquents à proximité des bâtiments.
- La qualité des abords des bâtiments. Ceux-ci participent largement à l'image d'une exploitation ou d'un village.

Aujourd'hui on peut faire le constat suivant :

- les bâtiments présentent des volumétries importantes, ils sont souvent groupés avec d'autres bâtiments d'exploitation. La surface vouée à l'exploitation est généreuse (aires de manœuvres du matériel et du bétail),
- ils semblent être implantés en réponse à une logique fonctionnelle d'accès et d'articulation avec les bâtiments déjà existants sur l'exploitation, de préférence le long d'une voie d'accès,
- ils présentent des emprises au sol importantes, des volumes simples, des pentes de toiture relativement plates au regard du bâti ancien,
- les matériaux utilisés sont des bacs aciers aux couleurs généralement claires, vives et brillantes, en réponse à une logique économique sans souci d'esthétique particulière,
- l'accompagnement végétal est souvent ignoré aux abords proches des bâtiments. Si la haie est maintenue en bordure de route, sa taille en « bouchure » est radicale et peu efficace en matière d'insertion. Seule une étude du contexte peut permettre d'apporter une réponse adaptée : plantation d'arbres, de haies vives...
- les stockages de balles d'enrubannage sont volumineux et ne peuvent être ignorés dans le paysage : teinte des plastiques, hauteur des stockages, dépôts des résidus de plastiques. L'opération mise en place par la Communauté de Communes sur le ramassage des plastiques agricoles devrait être une incitation à un comportement éco-citoyen,
- les épaves de véhicules et matériel agricole, ferrailles et autres dépôts divers jalonnent les abords des fermes. Les entrées sont souvent boueuses. D'une manière générale, peu d'efforts relevés sur la qualification de ces abords.

Globalement, sur la totalité du territoire, la prise en compte du paysage, l'impact visuel du bâti dans ce paysage ne semblent pas être une préoccupation majeure.

Le CAUE a entrepris depuis quelques années déjà, un travail de fond sur l'insertion des bâtiments agricoles. Une plaquette détaillée est mise à disposition de tout porteur de projet.

### ↳ Silhouettes bâties



*Givralais : la surface du bâtiment, la pente des toitures, la brillance des matériaux rendent ce bâtiment visible. A noter l'impact du mur de balles d'enrubannage. On ne perçoit plus la silhouette du village.*



*Vaux : la succession des bâtiments crée un front bâti important qui constitue une nouvelle strate dans le paysage : la haie, le front bâti, la ligne de crête. La diversité des volumes, des matériaux et des couleurs ajoute de la confusion.*



*Givralais : le volume bâti perpendiculaire au village ne pose pas forcément de problèmes dans la lecture de ce paysage plus ouvert.*



*Nassigny : vue depuis la RN 144. Une implantation qui s'impose au paysage sans être une nuisance pour autant.*

## ↪ Matériaux



Audes : Un bâtiment de stockage construit à proximité d'une ferme : pente de toit différentes, tôles ondulées et parpaings contrastent avec les matériaux traditionnels. Une image confuse.



Louroux Hodement : une exploitation importante, de nombreux bâtiments. Attention aux valeurs de rouge en toiture qui peuvent avoir un impact fort et attirer l'œil.



Audes : une meilleure gestion de la haie à cet endroit le long de la RD301 peut compenser la présence de matériaux trop clairs.

## ↪ Implantation en site sensible



Vallon : vue plongeante sur Davoué et le paysage environnant : le regard est attiré par les masses claires : la plantation de quelques arbres peut permettre d'absorber mieux les volumes bâtis. Dans ce cas, il est évident qu'un bardage sombre aurait évité ce problème d'insertion.



En vue proche, le constat est le même, renforcé par des plastiques clairs.



Vallon : silhouette d'une exploitation au premier plan du château. L'implantation des bâtiments s'est faite au coup par coup : imbrication des volumes bâtis, diversité des matériaux et des teintes...

## ↪ Impact dans le paysage et accompagnement végétal



Audes : un visuel adouci par la présence de la haie (attention à son entretien)



Audes : la bouchure souligne les horizontales du bâtiment. Il conviendrait de laisser la haie se développer, soit de planter quelques arbres à hautes tiges. L'utilisation d'un matériau sombre (ou bois) aurait été plus judicieuse.



<<< Une problématique similaire avec des matériaux plus sombres.

## ↪ Des abords négligés



Audes : en bordure de la RD301. Dépôts divers au milieu de broussailles.



Estivareilles : des dépôts nombreux en bordure de voie, à proximité d'un secteur résidentiel.



Nassigny : l'entrée et la cour du domaine sont encombrés...



Vaux : un stockage peu qualifiant en bordure de route à proximité du bourg



Audes : des résidus de plastique noir qui parsèment une prairie.



Vaux : En vue semi lointaine, les bâtiments sont dissimulés derrière des montagnes de balles de foin.

# LES ZONES D'ACTIVITÉS ET BÂTIMENTS ARTISANAUX

Il n'existe pas de site artisanal structuré en tant que tel sur le territoire de la communauté de communes. En revanche une zone d'activités a été créée en 2004 sur la commune de Nassigny. Située en bordure de la RD 301, d'une superficie de 11ha, avec un embranchement SNCF, le secteur semble attractif pour les entreprises.

**Il conviendra d'être vigilants sur la prise en compte du paysage et des aménagements des abords (clôtures, plantations, traitement des zones de stockage, éclairage public etc....) dans le cahier des charges et le respect de celui-ci.**

**Une opération qui se doit d'afficher une valeur d'exemple pour insuffler une démarche qualité sur ce territoire qui en manque terriblement.**

Pour l'heure, on recense 2 types d'implantation des bâtiments artisanaux :

- Ponctuellement le long de la RN 144, aux entrées de Vallon en Sully et Estivareilles. Il semble que les implantations de bâtiments artisanaux aient été réalisées ici pour bénéficier d'un accès facile depuis cet axe majeur. L'effet « vitrine » a peut être été recherché pour les activités plus commerciales.
- Des bâtiments d'activité diffus : ils sont situés en périphérie des bourgs ou enserrés dans un tissu bâti qui s'est étiré à l'extérieur des bourgs. Ces bâtiments ont un impact visuel fort, ils ont été construits à des époques différentes, au coup par coup, ils présentent une grande monotonie de formes et de matériaux. Les zones de stockages sont souvent situées au premier plan, dans le cas contraire elles restent malgré tout très visibles.

Dans tous les cas, on observe une banalisation des volumes et des matériaux et un manque crucial d'accompagnement végétal.

Une grande monotonie qui marque les entrées des bourgs les plus importants, le long d'un axe fréquenté : la RN 144. Une image négative en matière de dynamisme économique et de valorisation du territoire qui n'incite pas à découvrir les bourgs en léger retrait de la RN 144.

## ↪ Le long de la RN 144



Estivareilles RN 144



Estivareilles RN 144 entrée Sud. La clôture blanche joue le rôle de filtre visuel sur les espaces en 1<sup>er</sup> plan. Une image claire mais attractive au regard de ce qui se passe à proximité.



Reugny : le long de la RN 144, bâtiment artisanal en sortie Sud



Reugny : le long de la RN 144 vers la Mitte. Bâtiments d'exploitation des sablières



Vallon en Sully RN 144, sortie Nord. Stockage bois, volumes bâtis importants, matériaux clairs et brillants.



Vallon en Sully : scierie en bordure de la RN144.

### ↪ Une architecture et un accompagnement végétal pauvres



Estivareilles vue arrière des bâtiments, à proximité d'un secteur résidentiel.



Sur le même site : Une aire de dépôt et stockage peu flatteuse en zone urbanisée.



Estivareilles : un bâtiment à vendre qui fait face à un secteur résidentiel.



Vaux les Trillers. Forte implantation des fonderies Bréa. Ici le site industriel d'origine.



Sté Bréa : un ensemble de bâtiments plus récents dans un site un peu étriqué entre voie de chemin de fer et canal de Berry. Un impact visuel fort dans le paysage en raison des vues proches sur des volumes bâtis importants et des matériaux peu qualifiants.

## ↳ L'héritage de l'activité passée



Vallon en Sully : les anciens fours à chaux sont toujours présents à proximité du bourg.



Moulin des Trillers à Vaux. Un bâtiment à forte valeur patrimoniale en bordure du canal de Berry : un site à réhabiliter et à valoriser. Un capital bâti et paysager particulièrement intéressant à inclure dans la réflexion de projet touristique autour du canal.



Louroux-Hodement : un ancien atelier dans le bourg



Louroux-Hodement : ancienne scierie du Pont à l'âne



<<< Vallon en Sully : un ancien atelier inséré dans le tissu bâti d'un secteur résidentiel.

## ➤ Des espaces publics diversifiés

La morphologie du bourg, l'implantation du bâti, les typologies, les gabarits de voie, de places, la rivière, le passage du canal et de la rivière apportent une grande diversité au niveau de la configuration des espaces publics des communes du territoire.

Les bourgs centres de Vallon et Estivareilles se sont développés au contact de la RN 144, tout comme Reugny qui semble aujourd'hui plus en subir les désagréments (liés à l'évolution du trafic) qu'elle n'en gagne d'avantages.

Certains bourgs ont peu évolué : Givarlais , Maillet, Audes, Louroux Hodement, conservant un aspect traditionnel (mais non péjoratif) de village à la campagne.

D'autres se développent à l'extérieur du bourg originel : Nassigny et Epalais, Vaux et les Trillers. Un vrai questionnement s'impose en matière d'urbanisme rural notamment au niveau du développement de l'habitat, des équipements etc....Comment créer de nouveaux espaces publics, comment les faire vivre en dehors des schémas classiques de la place de l'église, de la mairie etc...

## ➤ Des espaces peu mis en valeur

Quoiqu'il en soit, c'est plus l'évolution des usages qui a entraîné les modifications relatives à la gestion de l'espace public. La notion de vie collective (la fontaine, le lavoir, le banc) a disparu au profit d'un usage plus individualiste lié à l'automobile : stationnement et circulation. La nécessité d'avoir des espaces fonctionnels et propres, réclamant peu d'entretien a encouragé la mise en œuvre de surfaces en enrobé aux dépens d'espaces enherbés, pavés ou sablés.

Des objets répondant à de nouveaux besoins (conteneurs, panneaux, cabines téléphoniques, réseaux aériens...) se sont accumulés au coup par coup sans logique d'implantation. Ces éléments ont souvent perturbé la logique fonctionnelle des espaces publics en escamotant souvent les éléments de patrimoine : croix, monuments aux morts, arbres.....



*Vaux : l'approche du canal. On accède en voiture jusqu'au pied du canal. La magie n'opère pas. Un espace de transition et d'observation serait apprécié : bancs, espaces enherbés et fleuris, à l'écart de la voiture.*

## ➤ Les places de bourgs

Si les structures originelles restent : limites bâties, alignement, axes de desserte, le contenu a changé : autrefois lieux de rassemblement (foires à Audes), d'échange (avec le canal) et de convivialité, les places ont globalement perdu leur charme.

Les traitements de sols sont uniformisés, l'enrobé couvre la totalité des espaces circulés et stationnés, revêtement lisse et monotone, faisant disparaître toute référence aux matériaux locaux. Les arbres ont été coupés pour faciliter le déplacement des véhicules, le fleurissement en pied des façades a disparu.

Nouveaux usages : nouveaux besoins. On observe aujourd'hui des espaces encombrés d'objets divers (poubelles, abri bus, panneaux d'informations, boîtes aux lettres, bornes de services...), des espaces déstructurés sans échelle, qui ne laissent plus de place au piéton, qui ne mettent pas en valeur le patrimoine bâti de qualité, qui manquent d'ombre....

Il semble difficile dans ces conditions d'inciter le privé à améliorer ou entretenir une façade, à fleurir un espace privatif, à débarrasser les encombrants... lorsque l'on connaît l'importance de la valeur d'exemple des espaces publics sur les opérations privées.

Plusieurs communes ont engagé une démarche d'aménagement de bourg : Vallon en Sully et Estivareilles ont terminé la phase d'étude et devraient passer en phase de travaux, Vaux et Audes sont en cours d'étude.

Une démarche axée sur les actions suivantes :

- restructuration des espaces,
- gestion des différents flux,
- mise en valeur du bâti remarquable,
- valorisation et restauration du petit patrimoine,
- enfouissement des réseaux aériens,
- recherche de matériaux qualifiants en traitement de sols, murets en pierres,
- mise en place de mobilier urbain et éclairage public adapté,
- plantations d'arbres et arbustes, points de fleurissement...

Un constat plutôt encourageant pour les actions complémentaires prochainement prévues par la communauté de communes que sont la mise en place d'une OPAH et d'une opération de ravalement de façades et devantures de commerces.



*A Vallon, les espaces enherbés, le parc de la mairie, côtoient de grandes plates-formes de stationnement. Proximité de la halle obligeait. Aujourd'hui les usages ont changé et les espaces supporteraient d'être aménagés différemment. Un vrai problème d'échelle au cœur de ce bourg.*





*Nassigny : la mairie est située à Epalais, un village sans véritable espace central. De fait les objets de la vie courante s'entassent au carrefour de la mairie. Difficile d'apporter un peu de convivialité dans ces conditions.*



*Louroux Hodement. Un très bel arbre à mettre en valeur devant l'église. Une place en légère pente qui pourrait faire l'objet d'un traitement avec des terrasses plantées. Pour l'instant l'enrobé domine.*



*Maillet : un bourg marqué par de vastes espaces. Une restructuration serait nécessaire, en conservant les espaces engazonnés, en structurant les voies de circulation et les espaces intermédiaires. Un bourg intéressant à traiter tout comme l'exemple précédent de Louroux.*



*Estivareilles : la voiture règne en maître sur la totalité des 2 places. Enrobés noir et rouge, peu de diversité de matériaux en traitement de sol. La croix est reléguée en fond de place, quand à la poubelle au pied de l'arbre, elle paraît bien désuète.*



*Audes : un bourg où étaient organisées de nombreuses foires. L'espace est vaste et la voie de circulation centrale joue le rôle de colonne vertébrale. De part et d'autre des surfaces engazonnées, sablées (jeu de boules) ou autres voies de circulation. Un bourg que l'on traverse.*



*Le tout enrobé a détruit la convivialité des places centrales. Aujourd'hui plusieurs communes ont réalisé des aires de jeux pour enfants à l'écart de la voiture. Ici deux exemples à Louroux Hodement et Estivareilles. Des initiatives intéressantes renforçant la qualité de l'accueil des nouvelles familles. Mais il aurait été préférable d'intégrer ces aires d'animation au coeur du bourg ?*

### ↳ **L'impact des réseaux aériens**

La présence des réseaux aériens pose un vrai problème paysager :

- les poteaux béton, bois ou acier galvanisé sont implantés en réponse à une logique rationnelle : celle du chemin le plus court entre 2 points,
- la qualité du bâti n'est pas reconnue,
- les réseaux existent de part et d'autre d'une voie d'accès sans entente entre les concessionnaires pour utiliser le même support,
- les nombreux fils qui se croisent tissent de véritables toiles d'araignées.

Quand à l'implantation des transformateurs, elle est rarement étudiée en fonction du contexte environnemental. C'est souvent une réelle nuisance visuelle pour les espaces publics et leur déplacement pose de nombreux problèmes techniques et financiers.



Estivareilles : Présence forte des réseaux dans un lotissement.



Reugny entrée de Varigny marquée par une succession de poteaux.

### ↳ L'insertion des points propres

Les points de collecte des déchets se sont multipliés et constituent une nouvelle composante des paysages des bourgs. L'implantation d'un point propre nécessite quelques précautions d'ordre technique et fonctionnelle : il doit être facilement repérable pour être utilisé, à la fois proche des lieux de vie mais sans apporter de nuisances sonores (bruits de verre, de moteurs de voitures, de portes qui claquent..), d'accès facile pour les manœuvres de collecte des containers.

Sur le territoire, ils sont en majorité implantés en entrée de bourg. L'impact visuel est particulièrement marqué lorsqu'ils sont isolés, même si la teinte des containers est ici relativement sombre et discrète.. Des communes ont réalisé des plantations en périphérie, favorisant ainsi leur insertion.



Givralais : un effort de plantations aux abords des containers. Une insertion améliorée. La teinte des containers y participe.



Louroux Hodement : à proximité du bourg, une petite haie va peu à peu se développer à l'avant des containers.



Les exemples de containers posés sans préoccupations particulières ne manquent pas...

## Des efforts de fleurissement

Ponctuellement, des petits espaces sont plantés, fleuris, aménagés. Des efforts sont réalisés par exemple autour des églises, petit patrimoine, entrées de lotissements...

L'entretien de ces espaces demeure la difficulté majeure pour les petites communes qui manquent souvent de moyens en personnel qualifié. Des essences qui nécessitent moins d'entretien, des techniques différentes (mulch qui conserve l'humidité) permettent aujourd'hui de limiter les interventions tout en proposant des massifs généreux en pleine terre.



Vallon : un espace délimité par un appareillage de pierres marque une limite entre la voie et un espace de stationnement.



Aude : une attention particulière à l'entrée du lotissement. Une action à conforter.



Louroux Hodement : Un massif fleuri en pleine terre au cœur du bourg. Une initiative intéressante et qualifiante.



Maillet : le rôle de la jardinière consiste plus à marquer la limite entre 2 espaces que d'apporter une qualité de fleurissement. Cela dit Maillet bénéficie par ailleurs d'aires engazonnées et plantées de grande qualité.



Aude : des efforts de verdissement et de fleurissement en pleine terre

## ➤ Les arbres des espaces publics

L'arbre est un élément essentiel du paysage rural, au cœur du bourg, il contribue à créer une ambiance particulière de convivialité. On rencontre des essences diverses : le tilleul est souvent l'arbre planté en partie centrale alors que le marronnier ou le platane sont souvent plantés en alignement sur les places ou dans les cours d'école.

Sur quelques communes, on constate que les arbres ont été sévèrement taillés. L'idée que ce type de taille permet une repousse plus vigoureuse est erronée. C'est un exercice difficile présentant des risques importants :

- déséquilibre des silhouettes
- défiguration des silhouettes
- atteintes sanitaires.

Les arbres éloignés des façades et des réseaux ne nécessitent pas de taille.



*Vaux : l'arbre et le banc ont résisté sur la place de l'église. Mais l'environnement est peu propice à la détente...*



*Vallon : un arbre taillé sèchement au 1<sup>er</sup> plan. Le résultat se lit l'année suivante sur l'arbre au second plan.*



*Estivareilles : les arbres prennent une allure dépouillée peu flatteuse.*

Les réseaux aériens, le passage des véhicules ou la proximité d'alignement bâti peuvent contraindre à des tailles régulières et l'entretien pose problème aux communes qui ne disposent ni des moyens ni des compétences nécessaires.

Il conviendrait de trouver des solutions de gestion et d'entretien pour la préservation de ces arbres.

# LES ENTRÉES DE BOURGS

## ➔ La problématique de la RN 144

L'axe routier structurant qui coupe le territoire en 2 parties du Nord au Sud est comme un ruban qui se déroule, traverse le bourg de Reugny, et aussi les extensions bâties des 2 bourgs centres du territoire : Vallon en Sully et Estivareilles.

Une route nationale au tracé rectiligne, au gabarit important (voie+trottoirs) et au trafic toujours plus dense.

Des conditions particulièrement défavorables en entrées et traverses de bourgs.

Vallon en Sully a vu se développer une bande de résidentiel le long de cet axe, simultanément d'ailleurs à l'implantation de bâtiments d'activités diffus.

Quand à Estivareilles, le bourg situé à l'Est du tracé se développe aujourd'hui en partie Ouest de l'autre côté de la RN 144.

Il semble urgent de traiter les traverses de ces 3 bourgs afin de leur redonner sécurité, accueil et convivialité. Inciter les automobilistes à s'arrêter et découvrir le territoire autrement qu'au détour des images furtives du Prieuré de Reugny ou du château de Peuffeilhoux à Vallon en Sully, images happées le long de cet axe.



Estivareilles. Entrée Sud avant le lion d'or restaurant. Rien n'indique que l'on est dans une traverse de bourg : accotement enherbés, largeur de voie constante, tracé rectiligne. Le bourg n'est pas encore perçu.



Faire en sorte que l'entrée du bourg depuis la RN 144 ne soit pas réduite à pléthore de panneaux indicateurs et poteaux bétons.



Reugny entrée Nord. Seul le panneau d'agglomération renseigne. Plus loin les accotements sont traités en stabilisé, on ressent la différence mais les gabarits de voie sont constants. Que perçoit-on de Reugny ? Comme à Estivareilles, il est difficile de s'arrêter par exemple aux 2 restaurants. La bute représente un réel danger pour les sorties de route perpendiculaires.



Entrée sud de Vallon en Sully : les trottoirs en stabilisé et le bâti plus dense indique une entrée en agglomération. Stationner sur ce trottoir est un piège, on se sent absorbé par les camions qui passent. La présence des réseaux est très forte.

Les entrées de bourg doivent être marquées par des aménagements séquentiels, ciblés selon des thématiques ou des particularités propres aux communes : patrimoine bâti, arkose, canal de Berry etc.....

Traitement paysager de la voie, réduction du gabarit, traitement des abords (matériaux locaux...), gestion de la publicité, hiérarchisation des flux, les pistes à explorer sont nombreuses.

### ↳ **Des entrées de bourg à forte valeur ajoutée**

Il est difficile de globaliser l'analyse sur les entrées de bourgs. D'une manière générale, elles ne sont pas aménagées.

Mais naturellement ou historiquement quelques entrées de bourg sont remarquables et à ce titre affirment leur identité. Inutile donc de confirmer par un fleurissement, un traitement des accotements, un éclairage public, le regard est capté par un événement exceptionnel qui permet d'identifier le bourg.



*Entrée Ouest de Audes. La bande engazonnée mène le regard jusqu'à l'église qui domine le paysage. Une image forte.*



*Givralais : la qualité du bâti traditionnel fait tout le charme de cette entrée de bourg. De l'autre côté, l'église répond à cette image de grande qualité.*



*A Louroux Hodement, l'approche est intéressante car c'est l'une des seules vues sur la silhouette bâtie compacte du bourg. La haie accompagne l'entrée dans le bourg. L'uniformité des toits est à conserver. Sans les poteaux et les réseaux, le clocher se dégagerait mieux des toitures : une image traditionnelle du Bourbonnais à préserver.*

### ↳ **Des entrées plus anonymes**

Le rapport intime entre paysage et bâti, entre voirie et bâti va conditionner la qualité d'une entrée de bourg :

- parfois la transition entre espace rural et bâti se fait brutalement,
- au contraire, un bâti diffus fausse la notion d'entrée de bourg ou village et rend les espaces difficiles à définir,
- enfin il suffit qu'un bâtiment peu valorisant soit implanté en périphérie pour que les perceptions soient négatives.

Les communes qui ont engagé une démarche de Contrat Communal d'Aménagement de Bourg devront aborder la question des entrées de bourg, de l'identité qu'elles apportent, des images qu'elles véhiculent au même titre qu'elles réfléchiront sur l'organisation des espaces publics dans le bourg.

## LE PETIT PATRIMOINE

Les éléments de petit patrimoine représentent un témoignage de la vie traditionnelle rurale. Sous des formes et des fonctions différentes, ces éléments bâtis sont un rappel des modes de vie quotidiens de nos anciens et dégagent au delà de leurs qualités constructives ou représentation symbolique, une forte valeur sociale et affective. Ils balisent les campagnes et témoignent d'un environnement à la fois historique, mais également économique et social.

Le petit patrimoine est un héritage d'une vie collective riche, active et solidaire où chacun apportait sa contribution à la construction d'éléments bâtis et en partageait ensuite les usages.

Et au delà de leur fonctionnalité, ils constituaient la plupart du temps des points de repères, des lieux de rencontres, d'échange et de socialisation.



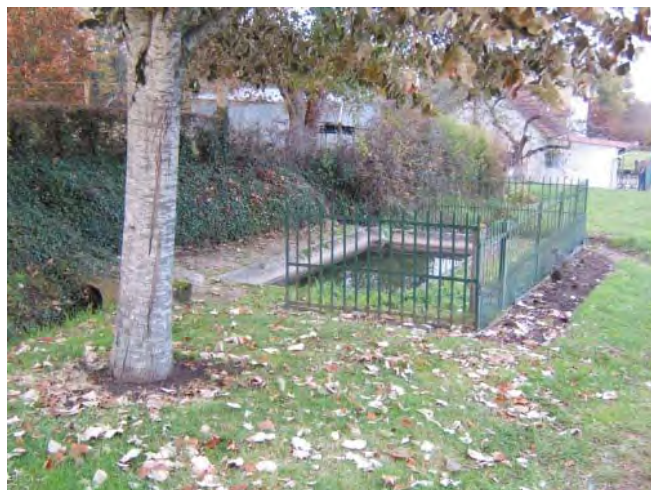
Louroux Hodement : croix située face au domaine de Civrais. Symbolise la vigne.



Nassigny : croix en métal avec volutes sur socle pierres aux abords de la Grande Palisse.



Givralais Breaucerf : une croix en bois en très mauvais état.



Nassigny : lavoir en bordure de route à Epalais



Reugny : le lavoir est en mauvais état. A proximité, un puits.

Sur ce territoire, il apparaît indispensable de mener une action globale de restauration car de nombreux éléments sont fortement dégradés.

Le petit patrimoine est d'une grande diversité et d'une grande richesse.

Un travail intéressant pourrait être réalisé en concomitance avec des thèmes exploités dans le cadre du développement touristique :

- le petit patrimoine lié aux châteaux,
- lié à la vigne
- lié à l'eau : puits, lavoirs, moulins (vallée de l'Aumance, canal....)



*Givarlais : l'activité viticole est mise à l'honneur sur les espaces publics mais aussi sur les plaques de rues. Une histoire à faire connaître car elle forge l'identité du bourg.*



*Maillet : tonne de vigne sur les coteaux de Varigny. Des éléments bâtis qui se perdent et qu'il conviendrait de préserver.*



*Estivareilles : lanterne des morts qui mériterait d'être mise en valeur dans un environnement plus favorable.*



*Givarlais : une croix menhir au détour d'un bâtiment.*



## LES IMAGES DU TERRITOIRE

---

## LE TERRITOIRE VU AU TRAVERS DE LA BIBLIOGRAPHIE

Les guides touristiques proposent une image d'un territoire qu'ils véhiculent auprès des visiteurs avant même que ceux-ci ne le découvrent.

Ce choix «à priori» oriente les types de découverte et les circuits que vont faire les futurs visiteurs, ces images deviennent en quelque sorte les «cartes de visite» du territoire.

### ➔ **Guide Vert Michelin “Auvergne-Bourbonnais”**

La carte des «Principales curiosités» présentée en début de guide ne met en relief aucun site de la Communauté de Communes. La forêt de Tronçais voisine est notifiée comme «valant le détour».

Certains points du territoire sont néanmoins décrits dans le guide :

- Vallon-en-Sully est cité dans le paragraphe sur Hérisson et la vallée de l'Aumance. L'accent est mis sur la proximité du canal de Berry et l'architecture locale en grès rose; ainsi que sur la présence du musée des Arts et Traditions. Le château du Creux est également décrit.

### ➔ **Guide Bleu Hachette “Auvergne-Bourbonnais-Velay”**

Certains points de la Communauté de Communes sont abordés dans le chapitre «Montluçon et sa région» :

- Le circuit “Vers le Berry” décrit et propose à la visite le canal de Berry, ses écluses, ses agréables chemins de halage... Vaux et son église romane sont cités ainsi que le musée du canal à Magnette (Audes). Le patrimoine de Nassigny (église, château en grès rouge) est mis en avant, tout comme la présence du golf sur la commune. Vallon-en-Sully est proposé à la visite, en particulier les secteurs en bord de canal et de Cher. Son patrimoine particulier lié à la couleur spécifique de la roche et notamment son église n'est pas oublié.
- Le circuit “Vers le bocage bourbonnais” décrit le château du Creux (sans citer la commune de Vallon-en-Sully). La vallée du Cher et le château de la Guerche sont mentionnés, ainsi que la lanterne des morts et la vallée du Thizon à Estivareilles.

## LES IMAGES DU TERRITOIRE SUR INTERNET

Nous avons procédé à une recherche d'images grâce au moteur de recherche «GOOGLE». Il apparaît que la recherche avec «Val de Cher» comme mots clés ne donne pas de résultats : les images proposées concernent toutes des sites extérieurs au territoire, souvent liées aux châteaux du Val de Cher en Touraine (Chenonceaux par exemple...)

La Communauté de Communes s'est doté d'un site Internet ([www.comcom-valdecher.planet-allier.com](http://www.comcom-valdecher.planet-allier.com)) assez complet, mais celui-ci ne propose que très peu d'images du territoire.

La recherche par noms de communes ne fournit que peu de résultats hormis quelques sites particuliers qui concernent :

- Le patrimoine bâti : lanterne des morts d'Estivareilles, ferme traditionnelle à Audes ou pont du canal de Berry à Vaux
- Des sites touristiques comme le golf de Nassigny ou les bateaux électriques du canal à Vallon-en-Sully

Le territoire ne bénéficie pas d'une bonne «notoriété» sur Internet.

Quelques images du territoire disponibles sur Internet, trouvées grâce au moteur de recherche «Google»



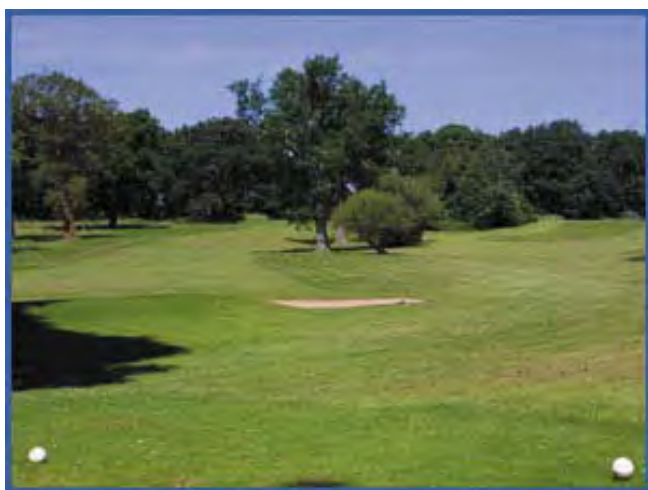
Lanterne des morts d'Estivareilles



Pont du canal franchissant la Magieure à Vaux



Ferme traditionnelle sur la commune d'Audes



Golf de Nassigny



Bateaux électriques du canal de Berry à Vallon-en-Sully

## LES VALEURS PAYSAGÈRES

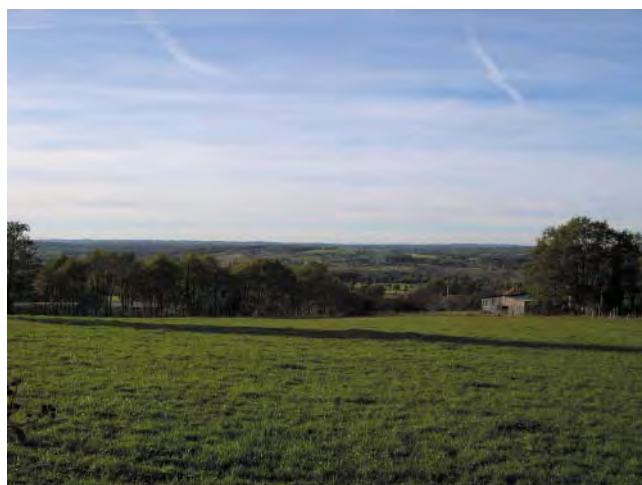
Certains points du territoire font «l'unanimité» : ce sont les images fortes de la Communauté de Communes, les «cartes postales» qui servent de base à sa communication. Le canal de Berry, la vallée du Cher, la forêt de Lespinasse ou encore les nombreux beaux châteaux du territoire font partie de cette catégorie.



Le bocage est une des grandes valeurs du territoire: il accompagne les formes bâties. Les images composées renvoient une sensation d'équilibre entre les diverses composantes du paysage : relief, bâti et végétation. Il faut être vigilant face aux risques de déstructuration, car cet équilibre est fragile. Chouvigny (Givarlais)



Le canal de Berry : une des «cartes postales» du territoire



Malgré un relief assez peu marqué, la diversité des vues est forte. Les types de perceptions des paysages sont variés : ici une vue plongeante sur la vallée du Cher et les plateaux Ouest depuis le coteau à Maillet.

Mais la valeur paysagère du territoire se construit aussi inconsciemment à partir d'éléments, certes moins spectaculaires, que l'on ne remarque pas forcément au premier abord (ou auxquels l'œil s'habitue) mais qui combinés entre eux constituent un cadre paysager de référence et de qualité pour l'ensemble de la Communauté de Communes du Val de Cher.

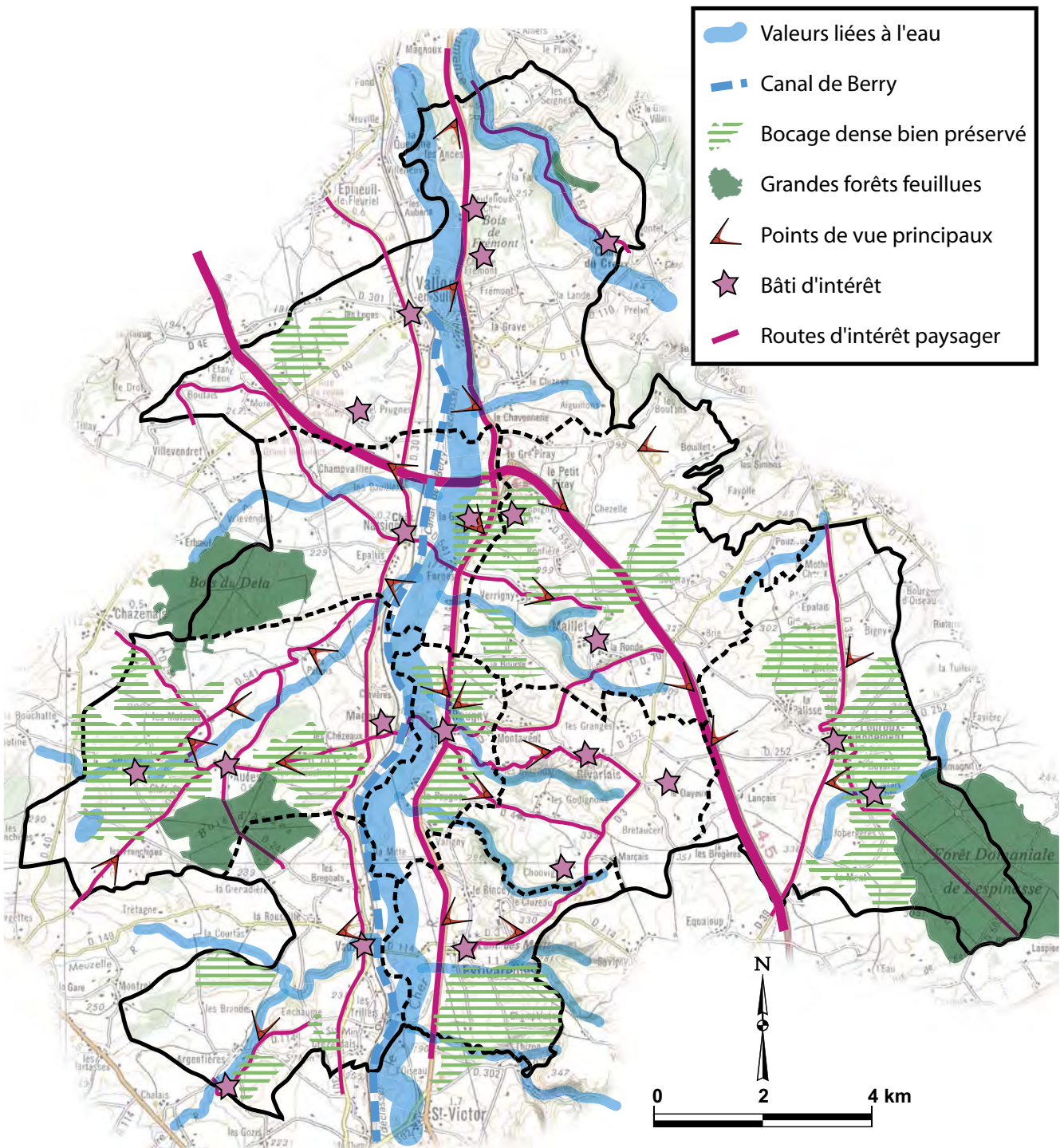
Ce sont ce que l'on peut appeler des éléments d'ambiance, nous les avons caractérisés et mis en lumière lors de ce diagnostic. Leur équilibre et leur liaison entre eux est souvent fragile, presque imperceptible : il est donc nécessaire de bien connaître et de bien avoir conscience de ces éléments afin de les protéger, de conserver ou de rétablir ces équilibres qui font tout l'intérêt paysager de ce territoire.

Il s'agit là de la trame bocagère, des secteurs spécifiques de bord d'eau (gravières, étangs...), de la diversité des types de perceptions (vues lointaines et vues cloisonnées intimistes, vues plongeantes depuis les rebords de plateau...) des éléments de patrimoine bâti (architecture traditionnelle, petit patrimoine...) etc...



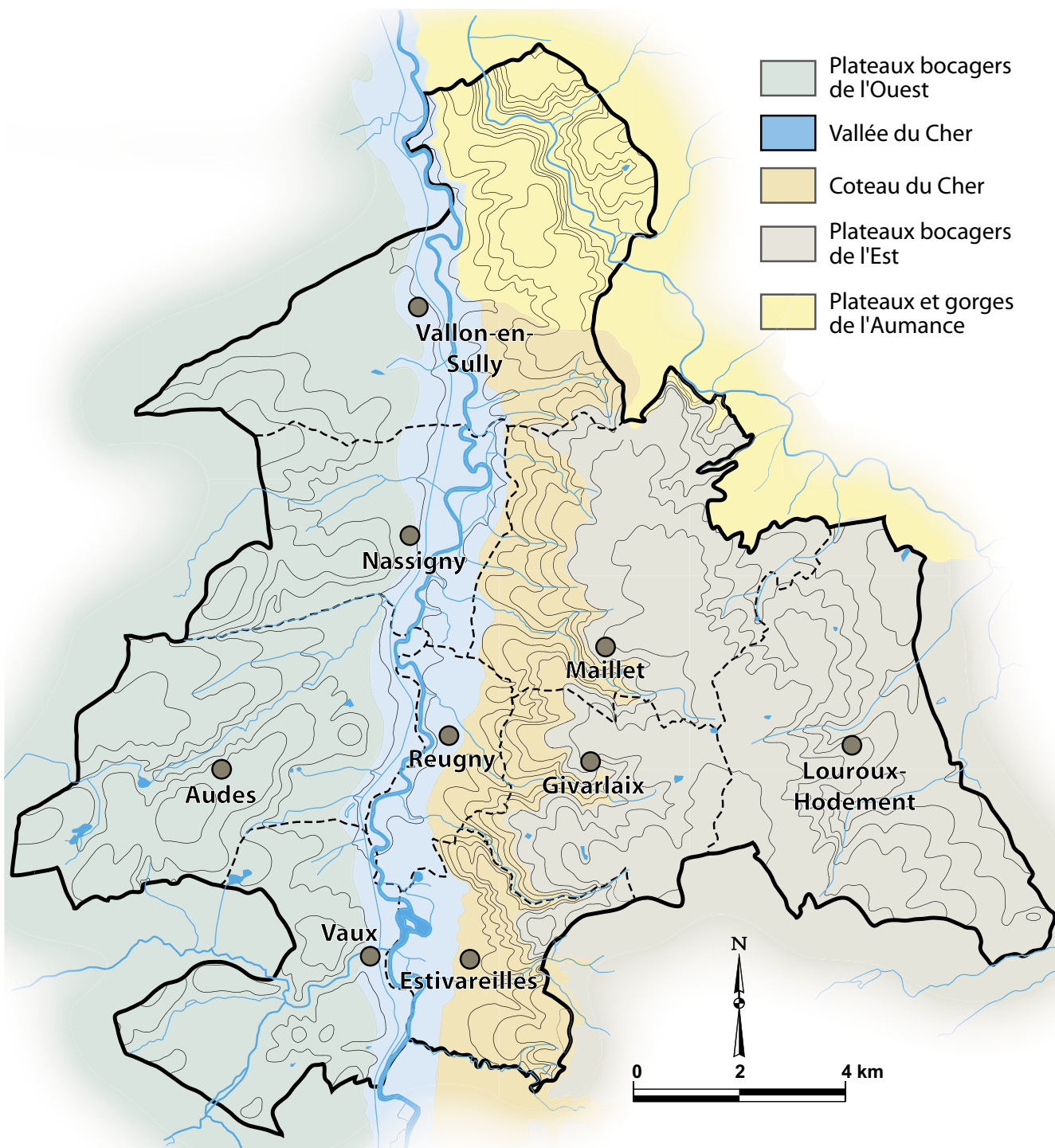
Le patrimoine bâti traditionnel est de qualité. Les couleurs vives et variées des pierres apportent une touche de charme supplémentaire. Champvallier (Nassigny)

# IMAGES FORTES ET ELEMENTS D'IDENTITE



<<< La maison forestière de la forêt de Lespinasse (Louroux-Hodement) : une image de grande valeur liée à la présence des grands arbres feuillus.

# ENTITES PAYSAGERES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES



## LES ENTITÉS PAYSAGÈRES

---

## ➤ Les plateaux bocagers de l'Ouest



Bocage et forêt feuillue se confondent en vues lointaines : l'arbre est omniprésent dans les paysages, il conditionne souvent les perceptions (rôle de filtre, de masque ou de point focal...) Ici vers Audes.



Route et chemin dans le bocage à Nassigny : c'est un des centres géographiques revendiqués de la France et un but de promenade.



Les abords de fermes et de bâtiments agricoles sont souvent marqués par de nombreux dépôts qui focalisent les regards. Vaux



Les extensions bâties restent peu nombreuses : ici une opération qui s'insère bien dans les lignes du paysage à Nassigny.



Les Bourses (Vaux) : exemple du rôle important que joue le bocage dans l'insertion paysagère des nouvelles silhouettes bâties.

Le bocage maille l'espace, il contribue à l'intégration paysagère des constructions. Encore globalement bien préservé, il a subi de profondes mutations par endroits.

Certains bâtiments agricoles sont particulièrement visibles dans le paysage et les abords de fermes présentent souvent des dépôts dévalorisants en terme d'image.

Les systèmes de vues sont variés : vues rasantes sur le plateau, vues frontales dans les petites vallées transversales et vues plongeantes vers la vallée du Cher depuis les rebords.

L'habitat rural est dispersé dans le bocage : hameaux et fermes isolées. L'architecture traditionnelle est de qualité.

Les routes sont nombreuses : elles permettent la découverte « en profondeur » des paysages.



La présence de l'eau (rivières et étangs) participe à la variété paysagère et à la création d'ambiances intimistes : forte présence de la végétation, vues cloisonnées...

Les forêts feuillues héritées de l'histoire marquent le paysage. Quelques plantations résineuses créent des ruptures de couleurs et de perceptions.

Les constructions neuves sont peu nombreuses : unités isolées ponctuelles dans les hameaux ou extensions pas toujours maîtrisées sous forme de lotissements à proximité des bourgs.

Le paysage agricole est composé d'une alternance entre prairies et cultures. Les terres labourées progressent et les agrandissements de parcelles menacent les structures bocagères.



Ancienne gravière de Rouéron entre Audes et Reugny : des aménagements sommaires d'accueil du public existent mais l'ensemble pourrait être amélioré.



Les abords du canal de Berry (ici au niveau de l'écluse de Clavières à Audes) offrent des images fortes. Les chemins permettent de longer le canal sur toute la traversée du territoire : un potentiel paysager certain à mettre en valeur de manière cohérente.



Le coteau du Cher compose le fond de scène des paysages plats du fond de vallée alluviale. Attention au risque de fermeture des paysages par plantations de peupliers.



L'entité accueille les deux bourgs qui ont connu les plus forts développements pavillonnaires : Vallon-en-Sully et Estivareilles (en photo).



Le plan d'eau du canal de Berry à Vallon-en-Sully : un espace très fréquenté par les touristes.

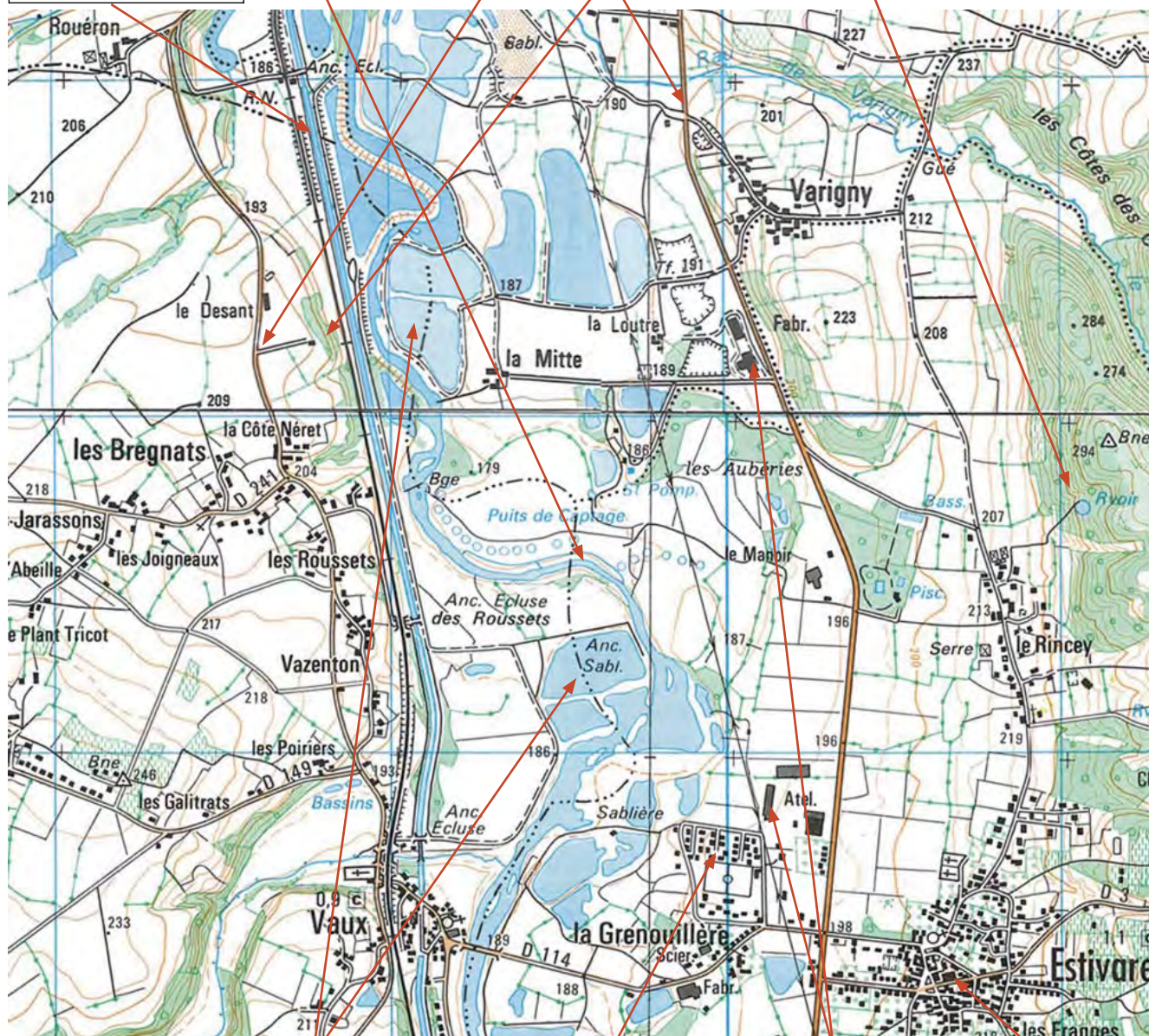
Le canal de Berry est une des images fortes de la Communauté de Communes : ses berges sont un lieu de promenade apprécié, mais il n'y a pas de gestion cohérente de l'ensemble du linéaire : une multitude de structures interviennent dans sa gestion

Bien que difficile l'accès au Cher offre des ambiances de grande qualité : vue sur l'eau, ripisylve, faune ... Les berges sont peu entretenues et les chemins peu nombreux.

Depuis les routes (RN144 et RD301 en particulier) l'observateur a de belles vues rasantes sur la plaine alluviale. L'arbre est très présent : haies bocagères et ripisylves.

Les vues buttent sur les versants du coteau du Cher à l'Est et des plateaux bocagers à l'Ouest, l'entité est bien délimitée.

Quelques plantations de peupliers en fond de vallée, bouchent les vues et ferment le paysage : attention à cette dynamique et aux risques «d'étouffement visuel»



Les anciennes gravières sont nombreuses : certains plans d'eau ont été réaménagés pour la pêche ou les activités nautiques. D'autres offrent des paysages plus «durs» : anciens bâtiments, dépôts. Ces anciennes gravières sont un atout paysager pour le territoire.

Les extensions bâties sont plus nombreuses, en particulier à Vallon et Estivareilles

Le relief plat et la proximité de la RN144 ont favorisé l'installation de nombreux bâtiments d'activités.

Le relief des terrasses alluviales est clairement lisible : hors de portée des inondations, elles accueillent les groupements bâtis (Estivareilles, Reugny, Vallon...)

## Le coteau du Cher



Les routes qui relient les plateaux Est à la vallée du Cher via le coteau, offrent de larges vues plongeantes. Ici vers la vallée du Cher et les extensions de Vallon-en-Sully depuis les alentours du Grand Piray (Maillet)



La vigne subsiste dans des poches isolées sur le coteau mais les prairies bocagères dominent largement. Vérigny (Maillet)



Depuis les rebords des plateaux Ouest, les vallées qui entaillent le coteau sont bien visibles, d'autant plus qu'elles sont soulignées par une forêt feuillue. Vue depuis la route de Bel Air sur les hauteurs de Nassigny.



L'occupation du sol du coteau est très diversifiée, entre prairies bocagères, boisements (ponctuellement reboisements résineux) et hameaux avec leurs extensions. Ici à Thizon (Estivareilles)



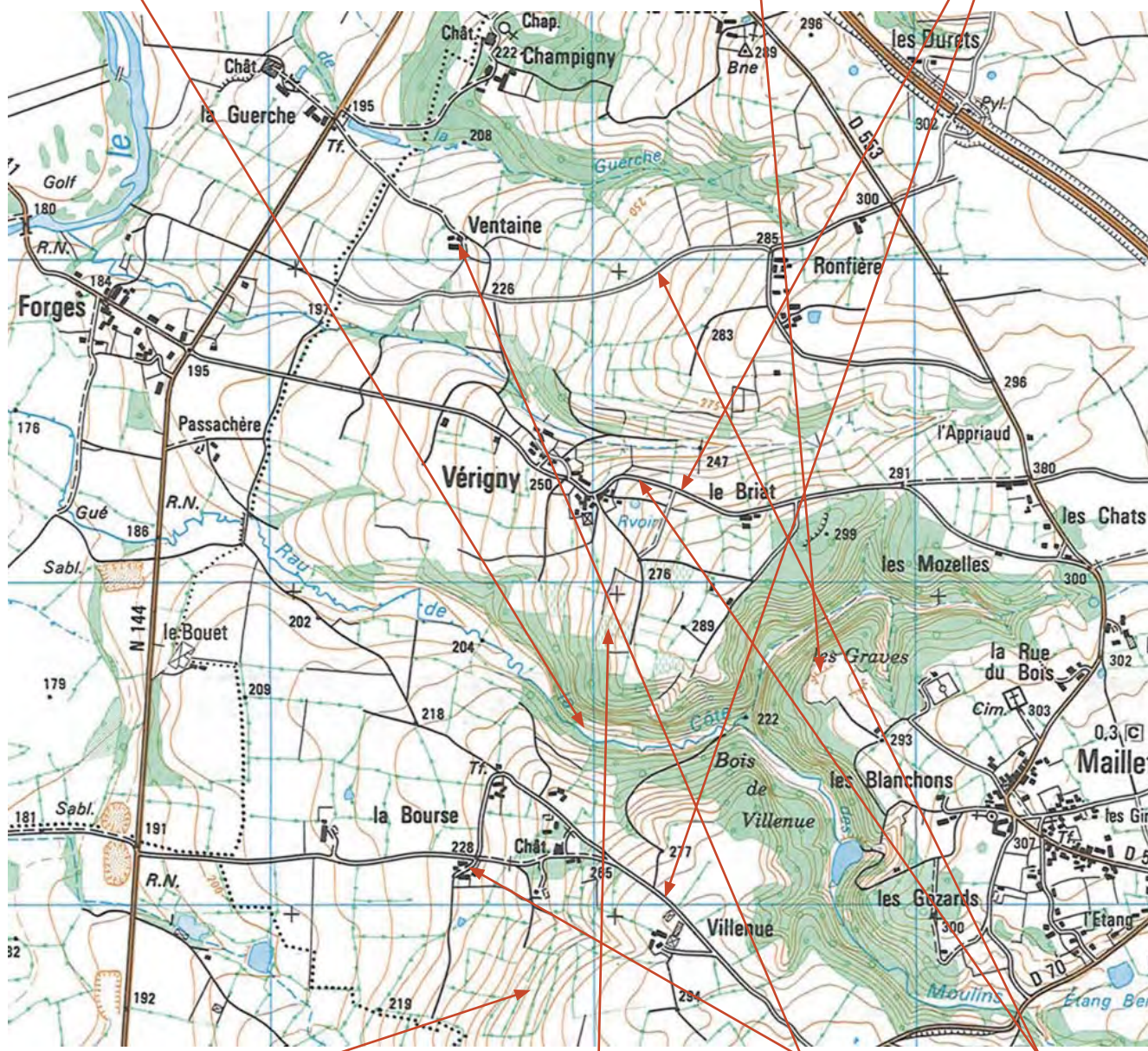
Equilibre entre les lignes du relief, le structure bocagère et les éléments bâtis sur le coteau aux Bourses (Maillet)

Le coteau est profondément entaillé par des vallées secondaires dont le relief en creux est souligné par la présence d'une forêt feuillue de pente. Dans ces secteurs les ambiances sont très intimes : vues limitées et forte présence de la végétation. Mais ces ravins sont peu accessibles, il y a peu de chemins.

Sa sensibilité paysagère est forte : il compose le «fond de scène» de nombreuses vues depuis la vallée du Cher et les rebords de plateaux de l'Ouest

La décharge de Maillet crée une «cicatrice paysagère» très visible en vues lointaines depuis le Val de Cher ou les plateaux Ouest

Depuis le coteau les vues plongeantes sont nombreuses : elles offrent de larges panoramas sur la vallée du Cher et les plateaux Ouest.



Les pentes sont majoritairement occupées par des prairies bocagères où le réseau de haies est encore dense. De reboisements résineux ponctuels rompent cet équilibre : ils sont particulièrement visibles en vues frontales.

Des vestiges de la vigne subsistent (parcelles cultivées, tonnes sur les versants...) mais ils sont en forte régression.

Les hameaux et fermes isolées sont nombreuses : l'architecture traditionnelle est de qualité.

Le coteau est franchi par de nombreuses routes qui font le lien entre la vallée du Cher et les plateaux Est : elles ont un fort intérêt paysager de par les vues plongeantes qu'elles offrent.

## ➤ Les plateaux bocagers de l'Est



Les différentes formes du bocage sont omniprésentes : l'arbre et la haie accompagnent les trajets routiers, les groupements bâtis etc... Ils ont un rôle de filtres visuel conditionnant fortement la découverte du paysage qui se fait souvent en vues rasantes. Les Glayeux (Givarlais)



La grande forêt feuillue de Lespinasse est une des valeurs fortes du territoire, de nombreux chemins permettent de la parcourir et de s'imprégner de ses ambiances. Louroux-Hodement



L'A71 traverse l'entité : elle permet de belles vues sur les paysages agricoles du territoire. Mais de nombreux secteurs proches de la voie ont été remembrés et le bocage y a été fortement déstructuré. Givarlais



Le bocage joue le rôle de lien visuel entre l'espace rural et les groupements bâtis. Le Petit Epalais (Louroux-Hodement)



Légère vue plongeante vers les prairies bocagères et la forêt de Lespinasse depuis le Sud du bourg de Louroux-Hodement

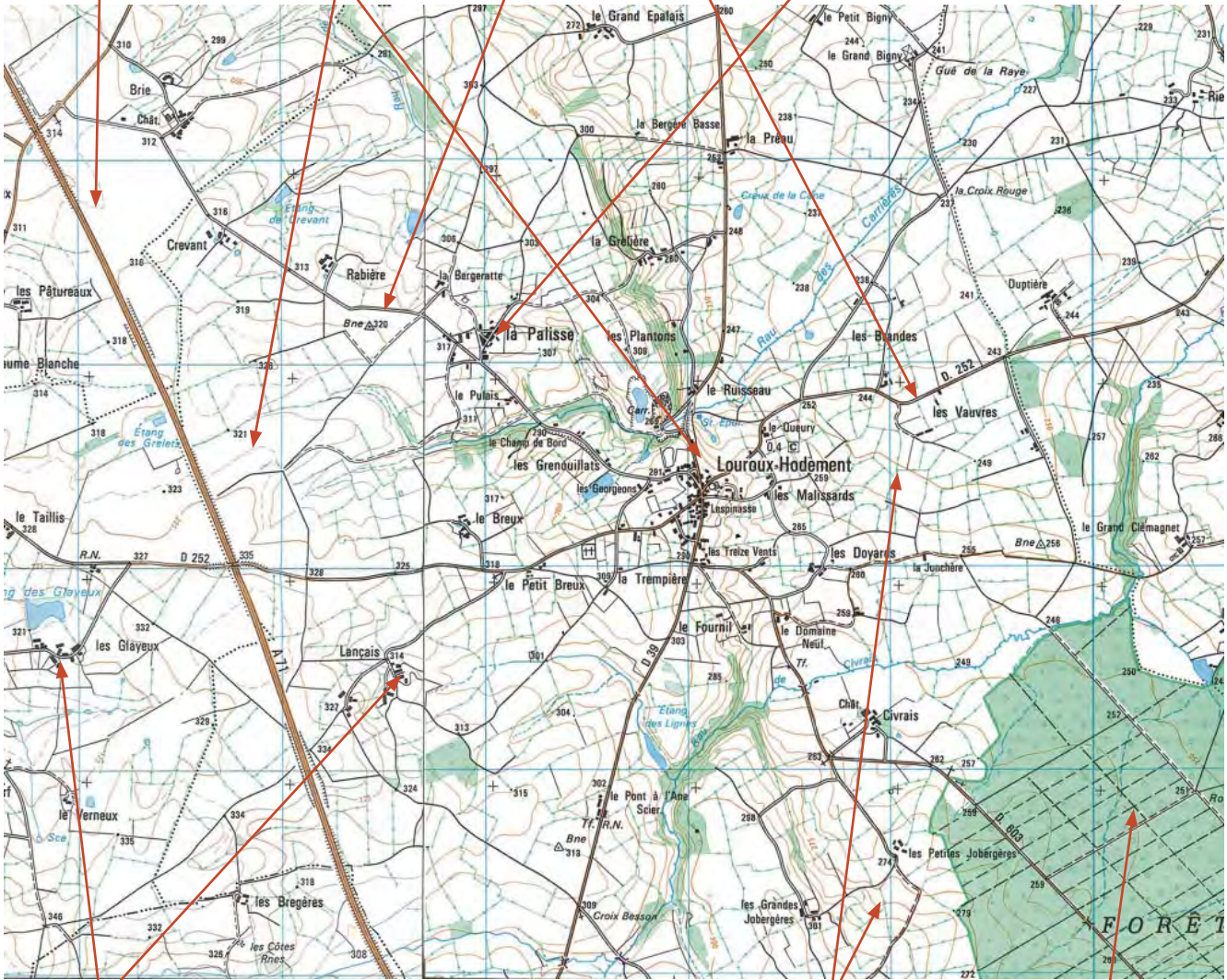
Dans certains secteurs (en particulier le long de l'A71) les haies ont disparu. Les paysages sont «ouverts».

Les modes de perceptions sont variés : les vues rasantes dominent mais l'observateur a également des vues plongeantes vers l'Est grâce à la faille de Louroux-Hodement qui crée un léger dénivelé.

Les routes sont nombreuses : elles permettent la découverte «en profondeur» des paysages.

Certains bâtiments agricoles sont particulièrement visibles dans le paysage et les abords de fermes présentent souvent des dépôts dévalorisants en terme d'image.

Prairies et terres labourées alternent, avec une tendance à l'augmentation des surfaces cultivées.



L'habitat rural est dispersé dans le bocage: hameaux et fermes isolées. L'architecture traditionnelle est de qualité.

Les constructions récentes sont peu nombreuses : on les retrouve dans les bourgs et villages mais aussi déconnectées du tissu bâti existant.

Le bocage maille l'espace, il contribue à l'intégration paysagère des constructions et conditionne les perceptions.

La forêt domaniale de Lespinasse est un des grands sites du territoire : elle offre des ambiances particulières de futaie feuillue.

## ➤ Les plateaux et les gorges de l'Aumance



La plantation de peupliers située entre la route et la rivière (à la place de la prairie de fond de vallée) renforce le sentiment de fermeture du paysage. Attention à ne pas uniformiser cet espace, l'alternance vues ouvertes / vues cloisonnées crée de la variété et de la qualité.



Ancien moulin de Gandeboeuf. Le bâti est rare en fond de vallée, cette construction ponctue une séquence plutôt «sauvage».



Au niveau du château du Creux, la vallée est plus large et occupée par des prairies : de belles vues rasantes sont possibles, les versants boisés sont fortement perçus en vues frontales.

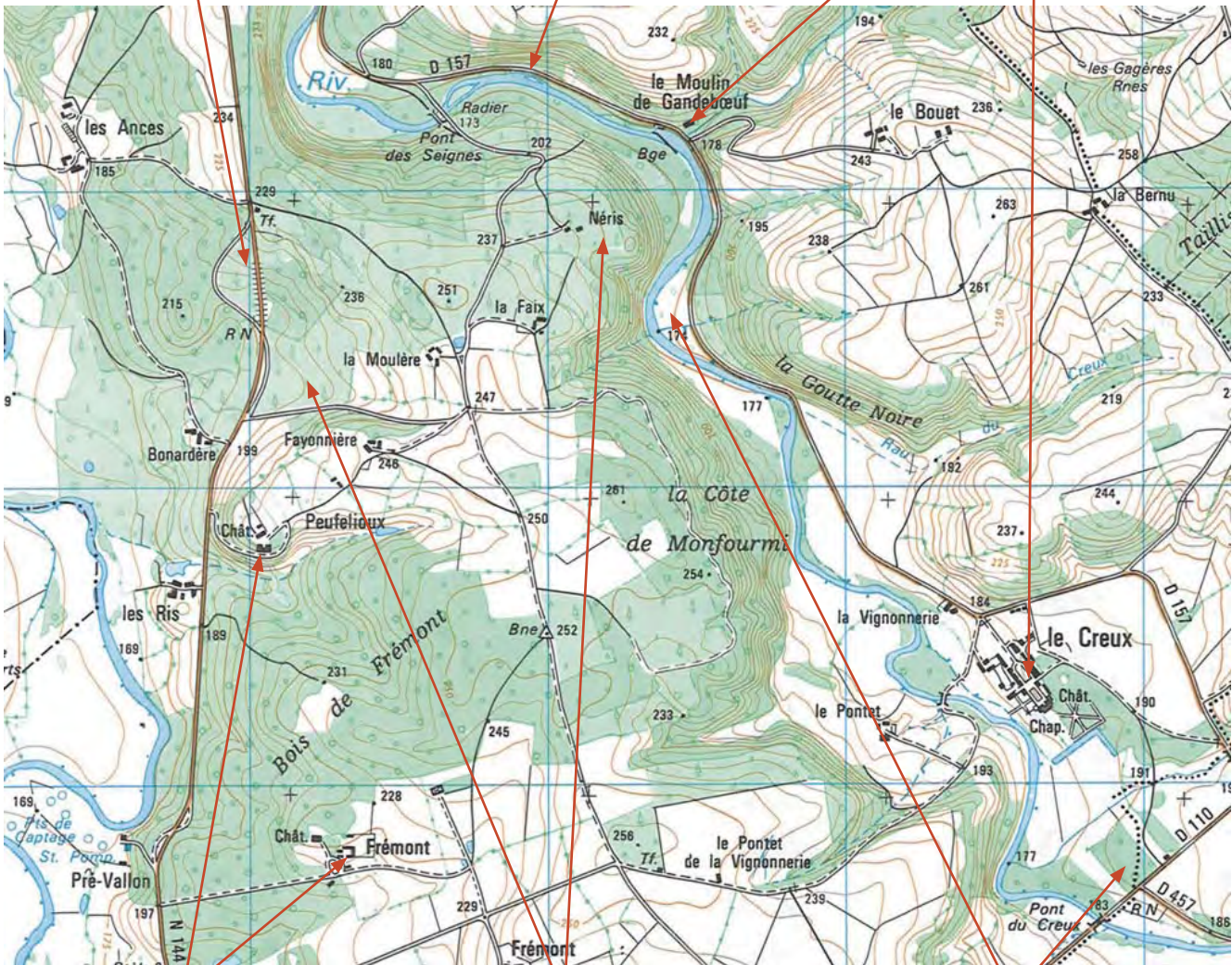


Depuis la RN144 au Nord de Vallon, les cônes de vue vers le bourg et la vallée sont limités et fortement conditionnés par la présence ou non de la végétation en bord de route.

Depuis les plateaux à l'Ouest de la rivière, les vues plongeantes sont peu nombreuses du fait de la densité des reboisements qui masquent les panoramas : par exemple depuis la RN144. Quelques beaux panoramas sur Vallon sont tout de même possibles.

En fond de vallée les vues buttent sur les versants escarpés : les ambiances sont intimistes. La découverte du fond de vallée se fait via la RD157.

Le bâti est très peu présent en fond de vallée : Château du Creux et fermes liées, ancien moulin...



Les châteaux et domaines sont très nombreux dans cette entité.

Les reboisements résineux ont été nombreux, tant sur les plateaux que sur les flancs de la vallée : une dynamique liée aux grands domaines fonciers des châteaux ?

Quelques plantations de peupliers en fond de vallée, bouchent les vues et ferment le paysage: attention à cette dynamique et aux risques de sensations «d'étouffement visuel»



## BILAN : HÉRITAGES ET ÉVOLUTIONS

---

## LES FACTEURS D'IDENTITÉ

Dans la Communauté de Communes du Val de Cher les liens entre l'homme et le cadre physique sont intimes, ils composent les paysages : présence d'un bâti dispersé intégré à un dense réseau bocager, axe naturel de la vallée du Cher qui a «polarisé» le développement du territoire : présence de bourgs et villages sur les terrasses alluviales, passage d'axes historiques comme le canal de Berry ou l'actuelle RN144...

- Le cadre géologique (et morphologique) structure les grands paysages, c'est l'élément de base sur lequel se superposent les différentes composantes du paysage. Il produit des modes de découverte diversifiés : grande plaine alluviale dominée par un coteau qui permet de nombreuses vues plongeantes, plateaux entaillés par des cours d'eau... La géologie variée se lit directement à travers les murs des constructions traditionnelles : arkoses, grès rouges, granite, micaschistes...
- L'eau est un élément paysager de référence pour la Communauté de Communes : le Cher en est "l'épine dorsale", il renvoie des images de nature "sauvage" à travers sa ripisylve et ses abords : jeux d'ombres et lumières, intimité... Intérêt et potentiel paysager des anciennes gravières.  
Les berges du canal de Berry proposent de longues promenades sous la frondaison des grands arbres. Outre son indéniable valeur paysagère, le canal est aussi un élément historique et identitaire fort pour le territoire.
- L'élément d'identité principal, commun à tout le territoire est le bocage. Les haies maillent les paysages ruraux, elles font le lien entre les secteurs agricoles, forestiers et le bâti. Les habitants sont très attachés à cette forme de paysage, bien que vieille de quelques siècles, les liens affectifs avec le bocage sont très forts et ancrés dans la culture et les traditions locales.
- Les grandes forêts feuillues introduisent de la variété : textures et couleurs différentes en vues lointaines, ambiances à la fois intimistes et majestueuses sous les futaies de la forêt de Lespinasse.
- Le bâti traditionnel est de qualité et porteur d'une identité locale. Le rapport au paysage est particulièrement marqué notamment au niveau de certaines silhouettes bâties de villages et il convient de protéger ces ambiances très « bourbonnaises ». Les châteaux et belles propriétés sont nombreuses et constituent des images valorisantes pour le territoire.

## LES TENDANCES D'ÉVOLUTION ET LES RISQUES

La qualité paysagère des lieux tient plus à une imbrication de valeurs paysagères, de paysages intimistes et «équilibrés» qu'à la présence de grands sites spectaculaires. Ces équilibres sont fragiles et de leur conservation dépend tout l'intérêt et l'attrait paysager du territoire. Les menaces d'altération et de banalisation des paysages peuvent être brutales et fortement perceptibles : arrachage des haies, reboisements massifs en résineux, développement anarchique de la construction...) mais aussi être plus insidieuses (absence d'entretien du bocage qui conduit à son épaissement, évolution du bâti ancien lors de réhabilitations...)

### ➤ La progression des reboisements notamment résineux

Dans certains secteurs (en particulier sur les plateaux entre Cher et Aumance à Vallon) les reboisements d'anciennes parcelles agricoles en résineux ont été nombreux. Plusieurs beaux panoramas ont disparu, les paysages se sont refermés.

Il faut également être vigilant vis à vis des plantations de peupliers en fond de vallée (Cher, mais aussi vallées secondaires), les conséquences risquent d'être les mêmes, à savoir une «fermeture» des paysages habituellement ouverts de plaine alluviale. L'intérêt des berges du canal du Berry tient à la fois aux ambiances de proximité (grands arbres, patrimoine, fil de l'eau...) qu'aux vues que le promeneur a vers les prairies bocagères de la vallée du Cher, ou vers le coteau.

### ➤ L'entretien et la valorisation du bâti traditionnel

La vacance est en augmentation dans les 2 principaux bourgs et cela met notamment en évidence le problème de la reconversion des maisons de bourgs, lesquelles ne correspondent plus aujourd'hui aux standards de confort attendus par la clientèle. Il semble que cette vacance soit également liée d'une part au vieillissement de la population et d'autre part à la diminution de résidences secondaires. Il est nécessaire d'agir et de mettre en place des opérations incitatives pour dynamiser ces bourgs (OPAH par exemple) avant que le bâti ne se dégrade plus et que les volets ne restent définitivement fermés.

D'autre part, si les altérations en terme de réhabilitations de bâti traditionnel restent aujourd'hui limitées à des interventions mineures, il convient d'agir sur 2 plans simultanés : anticiper l'engouement du public pour les fermes traditionnelles (un phénomène reconnu sur d'autres territoires proches) et informer sur les caractéristiques du bâti traditionnel bourbonnais.

En effet, les évolutions peuvent être insidieuses et contribuer à la perte d'identité du territoire par défaut de cohérence globale du projet, par méconnaissance des références (volumes, matériaux, ouvertures). Le conseil existe aujourd'hui (plaquette CAUE 03) mais il est peu sollicité ou trop tardivement.

Enfin, des bâtiments en déshérence ou en ruines sont présents sur le territoire et marquent profondément certains villages.

### ➤ **Les extensions récentes**

Au delà du lourd problème de la banalisation des modèles et de la standardisation globale du bâti dans ces secteurs d'extensions récentes, il convient de s'interroger sur la qualité des silhouettes bâties et des entrées de bourg qu'elles produisent. Une réflexion globale doit être menée en matière d'urbanisation des périphéries de bourgs, d'insertion avec le paysage environnant, de qualification de l'image des bourgs. La clé réside dans le contenu des documents d'urbanisme (PLU en cours) et la volonté affirmée des élus locaux d'enrayer la banalisation du paysage.

### ➤ **Une grande monotonie des espaces publics**

Un certain nombre de communes a amorcé une réflexion sur le sujet au travers de la mise en place de Contrats Communaux d'Aménagement de Bourg.

La requalification des espaces publics joue un rôle stratégique à bien des égards : améliorer le cadre de vie des habitants, relancer la dynamique du logement, retrouver de la convivialité, mais aussi accompagner des actions et des projets liés au tourisme.

### ➤ **Les abords des bâtiments agricoles et artisanaux**

Les dépôts divers, les épaves de véhicules, les bâtiments anciens en déshérence voire en ruines, les stockages de balles enrubannées et autres matériaux, la qualité des constructions, sont autant d'éléments déqualifiants pour ce territoire. Une prise de conscience collective doit être engagée (élus, agriculteurs, artisans). La prochaine campagne de nettoyage des plastiques va dans ce sens, mais il faudra agir bien au delà pour améliorer l'image actuelle.

## LES GRANDS ENJEUX PAYSAGERS

- ➔ *Préserver, entretenir et faire évoluer de manière exemplaire le bocage et toutes ses composantes (haies, arbres isolés, chemins...). Ce maillage bocager est un des principaux éléments de valeur et d'identité de la Communauté de Communes du Val de Cher : il compose un cadre paysager de grande qualité qui peut servir de base à un développement harmonieux du territoire (tourisme, accueil de nouveaux habitants...)*
- ➔ *Maîtriser l'évolution des boisements. Si les grandes forêts feuillues sont des éléments de référence du paysage, les reboisements résineux (ainsi que les grandes peupleraies en fond de vallée) peuvent entraîner des déséquilibres paysagers : fermeture de points de vue, banalisation et appauvrissement des paysages et des ambiances...*
- ➔ *Coordonner la mise en valeur et l'entretien du canal de Berry et de ses abords. Il s'agit là d'un des "atouts paysagers" principaux de la Communauté de Communes. Son potentiel n'est actuellement pas exploité à sa juste valeur à cause d'un certain "empilement" de structures qui interviennent dans sa gestion.*
- ➔ *Mettre en valeur les berges du Cher. Les accès sont peu nombreux et peu aménagés. Les sites des anciennes gravières ont un potentiel paysager certain qui mériterait d'être mis en valeur.*
- ➔ *Recenser le bâti vacant, identifier les caractéristiques du marché local de l'immobilier,*
- ➔ *Densifier les noyaux bâtis existants, maintenir les continuités bâties,*
- ➔ *Préserver l'identité du bâti traditionnel lors de réhabilitation ou changement de destination des locaux : volumes, ouvertures, matériaux....*
- ➔ *Appliquer les caractéristiques des typologies locales aux constructions neuves,*
- ➔ *Qualifier les espaces publics,*
- ➔ *Améliorer le traitement des abords des bâtiments artisanaux et agricoles, la qualité des constructions, leur insertion paysagère.*



## ANNEXES

---

# LES MONUMENTS HISTORIQUES ET LES SITES PROTÉGÉS

La Communauté de Communes du Val de Cher abrite plusieurs éléments de patrimoine protégés au titre des Monuments Historiques ainsi que plusieurs sites Classés et Inscrits au titre de la loi de 1930.

## ➤ **Le bâti protégé au titre des Monuments Historiques**

### ↪ **Les Monuments Historiques classés :**

- Estivareilles : lanterne des morts.
- Vallon-en-Sully : domaine du château du Creux.
- Vallon-en-Sully : église Saint-Blaise.

### ↪ **Les Monuments Historiques inscrits :**

- Givarlais : château de Chouvigny.
- Maillet : église.
- Reugny : prieuré.
- Nassigny : château de Nassigny.
- Nassigny : château de la Guerche.
- Vallon-en-Sully : château de la Lande.



*Château du Creux à Vallon-en-Sully*



*Château des Vergers à Nassigny*



*Château de la Guerche à Nassigny*

## ➤ **Les sites protégés au titre de la loi de 1930**

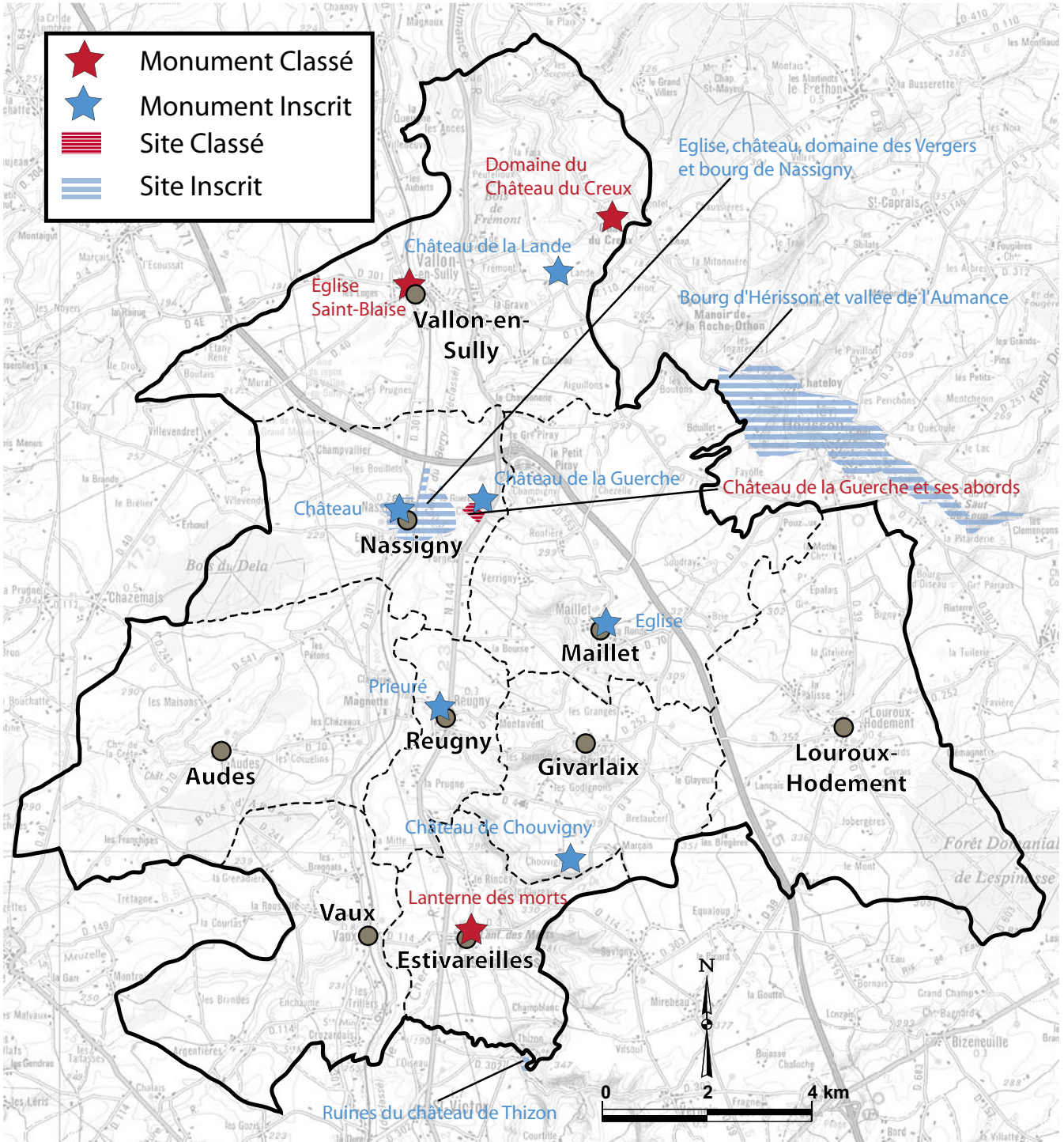
### ↪ **Les sites classés :**

- Château de la Guerche et ses abords: 1.29 hectares sur la commune de Nassigny.

### ↪ **Les sites inscrits**

- Ruines du château de Thizon : 1.49 hectares sur la commune d'Estivareilles.
- Bourg d'Hérison et vallée de l'Aumance: 606.3 hectares au total, en bordure de la commune de Maillet.
- Eglise, château, domaine des Vergers et bourg de Nassigny : 111.28 hectares sur la commune de Nassigny.

## MONUMENTS HISTORIQUES ET SITES



# LES MILIEUX NATURELS D'INTÉRÊT

La Communauté d'Agglomération du Val de Cher abrite plusieurs sites ayant une grande valeur écologique. Ils sont repérés par différents zonages et sont liés à la présence de vallées alluviales et de grandes forêts feuillues.

## ➔ Les ZNIEFF de type 1

Ce sont des sites, en général de superficie limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces (ou au moins un type d'habitat) de grande valeur écologique, locale, régionale ou européenne.

- La ZNIEFF des gorges du Thizon concerne la commune d'Estivareilles. Sa superficie totale est de 606 ha (englobant également une partie des communes de Saint-Victor et Verneix).
- La ZNIEFF de la forêt de Lespinasse couvre une superficie totale de 977 ha, sur les communes de Louroux-Hodement, Venas, Bizeneuille et Sauvagny.

Forêt de Lespinasse sur la commune de Louroux-Hodement >>>



## ➔ La Réserve Naturelle Volontaire de la Vauvre à Nassigny

Les Réserves Naturelles Volontaires sont des domaines privés (appartenant soit à des personnes privées, soit à des collectivités ou à l'Etat) qui sont agréés comme Réserves Naturelles Volontaires par l'autorité administrative après demande du propriétaire.

- La RNV de la Vauvre à Nassigny (et sur une toute petite partie de Vallon-en-Sully) a été créée en 1996 après réaménagement d'anciennes gravières (voir chapitre sur l'eau dans le territoire). Elle couvre un peu plus de 40 ha en bord de Cher et est gérée par le CPIE du Pays de Tronçais.



Réserve Naturelle Volontaire de la Vauvre à Nassigny.

# MILIEUX NATURELS D'INTERET

